



**RAPPORT FINANCIER
ANNUEL
(1^{er} octobre 2012 – 30 septembre 2013)**

Exercice 2012/2013



SOMMAIRE

- 1 - Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel**
- 2 – Comptes consolidés de l'exercice 2012/2013 et Annexe**
- 3 – Comptes sociaux de l'exercice 2012/2013 et Annexe**
- 4 – Tableau des Filiales et Participations**
- 5 – Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les comptes sociaux et consolidés – Exercice clos le 30 septembre 2013**
- 6 – Tableau financier des 5 derniers exercices**
- 7 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**
- 8 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**
- 9 – Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées – Exercice clos le 30 septembre 2013**



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ANNEE 2012-2013

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Toulouse, le 25 février 2014

Jean-Christophe MIFSUD
Président du Conseil d'Administration



ALPHA M.O.S SA

EXERCICE 2012/2013

COMPTES CONSOLIDES

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - ACTIF

ACTIF	Notes	30/09/2013	30/09/2012
		(12 mois)	(12 mois)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	8	729 045	734 464
Ecart d'acquisition	6,14	428 921	483 921
Immobilisations corporelles	9	320 268	421 330
Immobilisations financières	10	193 175	159 387
Autres actifs non courants	11	273 427	0
TOTAL I		1 944 836	1 799 101
Actifs courants			
Stocks et en-cours	12	726 683	1 129 519
Clients et comptes rattachés	13	1 264 604	2 351 064
Autres actifs courants	15	1 242 585	1 735 411
Placement à court terme Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	857 330	45 257 519 205
TOTAL II		4 091 204	5 780 457
TOTAL DE L'ACTIF		6 036 042	7 579 561

A compter de l'établissement de la situation au 31 mars 2013, afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les valeurs mobilières de placement faisant l'objet d'un nantissement au bénéfice d'un tiers à titre de garantie sont classées dans les immobilisations financières. Ces valeurs apparaissaient dans les Actifs courants – placement à court terme dans les précédents documents financiers.

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

PASSIF	Notes	30/09/2013 (12 mois)	30/09/2012 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital	17	833 809	781 113
Primes liées au capital		1 353 205	12 164 084
Réserves		- 248 162	- 8 967 836
Résultat de l'exercice		-2 158 895	- 2 461 602
Ecart de conversion		- 93 655	- 48 259
TOTAL I		-313 698	1 467 501
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	18,19	520 726	234 239
Passifs financiers à long terme	20	1 547 557	1 456 826
		2 068 284	1 691 065
Passifs courants			
Passifs financiers à court terme	20 21	718 281	784 122
Fournisseurs et comptes rattachés	21	1 326 162	1 779 821
Autres dettes et comptes régul		2 237 013	1 857 052
TOTAL II		4 281 456	4 420 995
TOTAL DU PASSIF		6 036 042	7 579 561

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	30/09/2013 (12 mois)	30/09/2012 (12 mois)
Produits des activités ordinaires		8 870 831	8 589 098
Autres produits des activités courantes	26	393 090	984 760
Variation stock de produits finis		392 894	523 774
Achats consommés		- 3 160 564	-3 571 302
Charges de personnel	25	- 4 286 530	-4 912 467
Autres charges externes		- 2 881 672	-3 221 184
Impôts et taxes		- 119 200	-175 747
Dotations aux amortissements		- 345 765	-376 093
Variation des provisions		-881 988	-215 869
Dépréciation de l'écart d'acquisition	6	-55 000	
Résultat opérationnel courant		- 2 073 905	-2 375 032
Autres produits et charges opérationnels	28	104 011	-51 122
Résultat opérationnel		- 1 969 894	-2 426 154
Résultat financier	29	- 112 397	13 774
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		- 2 082 291	-2 412 381
Impôt sur les bénéfices	24	-76 605	-49 221
Résultat net de l'ensemble consolidé		- 2 158 895	-2 461 602
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part de groupe		- 2 158 895	- 2 461 602
Résultat par action (brut)		- 0,53	- 0,63
Résultat par action (dilué)		- 0,53	- 0,63

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	30/09/2013	30/09/2012
Résultat net consolidé	-2 159	-2 462
Paiements fondés sur des actions		6
Effet d'impôt		-2
Eléments non reclassables en résultat		4
Ecart de conversion	- 45	- 22
Effet d'impôt	15	7
Eléments reclassables en résultat	-30	-15
Résultat global consolidé	- 2 189	- 2 473

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de Conversion	Total
Au 30 septembre 2011	781	3.258	-26	4 013
Augmentation de capital				
Prime d'émission				
Ecart de conversion			- 22	- 22
Autres		-56		-56
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			- 22	- 78
Paiements fondés sur des actions		6		6
Autres		-12		-12
Résultat net		-2 462		-2 462
Total des produits et charges de la période		-2 468		-2 468
Au 30 septembre 2012	781	734	-48	1 467
Augmentation de capital	53			53
Prime d'émission		368		
		-11 182		-10 814
Réserves		+11 182		+ 11 182
Ecart de conversion			-45	-45
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			-45	-45
Paiements fondés sur des actions				
Autres				
Résultat net		-2 159		-2 159
Total des produits et charges de la période		-2 159		-2 159
Au 30 septembre 2013	834	- 1 057	-93	- 314

ALPHA MOS
ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En € 000

	30/09/2013	30/09/2012
	Net	Net
Résultat net part du groupe	-2 159	-2 462
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:		
Amortissements et provisions	768	513
Impôts différés	0	
Charges et produits liés aux stock options	0	5
Autres	5	-4
Variation des actifs et passifs courants:		
Stocks	403	619
Clients et comptes rattachés	1 086	-248
Autres actifs	514	-584
Fournisseurs	-454	202
Autres passifs	400	-280
Variation des Autres actifs non courants	-273	
Variation des écarts de conversion	-45	-21
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	232	-2.259
Acquisition d'immobilisations	-322	-550
Cessions d'immobilisations		119
Autres variation des immobilisations financières	-45	
Variation des immobilisations financières	4	5
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	-363	-426
Augmentation de capital	400	0
Variation des emprunts LT	443	1125
Remboursement des emprunts à LT	-353	-60
Variation des passifs financiers courants	-233	503
Variation des dettes affacturage	167	139
Cession de comptes à terme et des autres actifs détenus à des fins de transactions		100
Titres d'auto-contrôle	0	0
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	428	1807
VARIATION DE TRESORERIE	297	-878
Trésorerie en début d'exercice	557	1435
Trésorerie en fin d'exercice	854	557

GROUPE ALPHA MOS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation

Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice

Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture

Note 3 : Continuité d'exploitation

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Périmètre de consolidation

Note 6 : Ecart d'acquisition

Note 7 : Information sectorielle

Note 8 : Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Note 9 : Tableau de variation des immobilisations corporelles

Note 10 : Tableau de variation des immobilisations financières

Note 11 : Autres actifs non courants

Note 12 : Stocks et en-cours

Note 13 : Clients et comptes rattachés

Note 14 : Evolution des provisions sur actif

Note 15 : Autres actifs courants

Note 16 : Trésorerie et équivalents

Note 17 : Composition du capital social

Note 18 : Provisions pour risques et charges

Note 19 : Indemnités de départ à la retraite

Note 20 : Passifs financiers

Note 21 : Passifs courants

Note 22 : Passifs éventuels

Note 23 : Information relative aux parties liées

Note 24 : Impôts

Note 25 : Charges de personnel

Note 26 : Autres produits des activités courantes

Note 27 : Frais de recherche et développement

Note 28 : Autres produits et charges opérationnels

Note 29 : Résultat Financier

Note 30 : Résultat par action

Note 31 : Effectif moyen

Note 32 : Engagements financiers

Note 33 : Rémunération des organes sociaux – modalités de rupture des mandats sociaux

Note 34 : Titres donnant accès au capital

Note 35 : Information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Note 36 : Gestion des risques

Note 37 : Tableau de variation de l'endettement financier net

PRESENTATION

Les présents comptes consolidés intermédiaires sont établis par ALPHA M.O.S, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.

ALPHA M.O.S est une société d'instrumentation analytique qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs :

- des produits propriétaires innovants dédiés à l'analyse d'odeur, goût et vision : les nez, langue et oeil électroniques
- des services d'analyse pour l'évaluation sensorielle et chimique
- des solutions de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement
- une gamme complète d'instrumentation de chromatographie
- des technologies de pointe en préparation et extraction d'échantillon, automatisation et analyse chimique.

Créée en 1993, la société est cotée sur EuroNext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2012/2013, courant du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, a été marqué par la poursuite des actions visant à rétablir l'équilibre économique de la société, en réduisant un certain nombre de coûts d'exploitation (frais généraux, frais de personnel) et en sécurisant la marge.

La Société a poursuivi ses actions visant à sécuriser sa structure financière afin de poursuivre son activité :

- au cours du 4^{ème} trimestre 2012, mobilisation de la créance d'impôt recherche afférente à l'année civile 2011 auprès d'OSEO (558 K€). L'ensemble de la créance (698 K€) a été encaissé sur l'exercice.
- Obtention d'un accord d'échelonnement CCSF d'une durée de 18 mois à compter du 21 Janvier 2013 pour un montant de 310 K€
- Augmentation de capital en numéraire de 420.000 euros en Mars 2013 à hauteur de 400.000 euros en espèces et 20.000 euros par compensation avec un compte courant.
- Déblocage en Mai 2013 de la tranche conditionnelle du Prêt de Total Développement régional pour 100 K€
- Obtention de divers financements de COFACE au titre des contrats d'Assurance Prospection (pour un total de 228 K€)
- Rééchelonnement du Prêt FAP de BNPParibas de 250 K€ échu au 30 juin 2013.

Par ailleurs, la société a conclu 2 contrats de participation à des projets de recherche coopérative pluriannuelle (Open Food System & Object's World). Sur l'exercice 2012/2013, elle a perçu un montant de 222 K€ à titre de subventions et avances remboursables. Enfin, la Société a poursuivi l'exécution du contrat Perséides. Ces 2 dossiers sont affectés par les événements survenus postérieurement à la clôture décrits (Note 2 infra).

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

En date du 29 novembre 2013, la société ALPHA MOS S.A. a procédé à la déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse qui, en date du 10 décembre 2013, a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Cette décision a été rendue nécessaire par l'impossibilité de concrétiser un projet d'augmentation de capital destinée à reconstituer les fonds propres et la trésorerie de la société qui avait été engagé à partir du 2^{ème} trimestre.

En outre, la société a été confrontée à l'impossibilité de mobiliser la créance de CIR afférent à l'année civile 2012 auprès d'établissements financiers.

En conséquence de l'impossibilité de concrétiser l'augmentation de capital envisagée, la Société a demandé, en date du 18 novembre 2013, la suspension de la cotation de ses titres sur EuroNext et a maintenu ladite suspension depuis la déclaration de cessation des paiements et le jugement d'ouverture.

A titre d'information, le montant du passif déclaré à la cessation des paiements, dont l'exigibilité est suspendue, s'élevait à 3,38 M€.

AUTRES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- La procédure de contrôle fiscal engagée au mois de juin 2013 s'est achevée au mois de novembre 2013. Un redressement de TVA de 6.937 euros (7.546 euros avec pénalités) a été notifié à la société qui ne l'a pas contesté. Les conséquences ont été enregistrées dans les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2013.
- Dans la cadre du contrat PERSEIDES, la société Thales Communication et Security a notifié par lettre recommandée du 13 novembre 2013, à titre provisoire, des pénalités de retard pour un montant de 1.266.426,67 euros.

La Société conteste sur le fond et sur la forme le bien-fondé et le quantum de la réclamation provisionnelle de Thales. Postérieurement à l'ouverture du Redressement judiciaire, des échanges ont été engagés afin de renégocier les engagements contractuels.

Nonobstant les contestations, une provision pour risque a été constituée au cours de l'exercice à hauteur de 205.611 euros.

Dans le cadre de la période d'observation, l'Administrateur Judiciaire de la société a signifié à Thales Security et Communication, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la résiliation du contrat en application de l'article L622-13 du Code de Commerce. Les impacts de cette décision sont mentionnés aux notes 13 et 36.

- La société a décidé de ne pas poursuivre les projets OptiCook et Object World. Les impacts de cette décision sont mentionnés en notes 8 et 18.

Il n'existe aucun évènement postérieur à la clôture dans les filiales de nature à avoir un impact sur la situation du groupe.

NOTE 3 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

L'attention du lecteur est attirée sur l'ouverture en date du 10 décembre 2013 d'une procédure de redressement avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Dans ce cadre, sous les hypothèses d'activité retenues par la direction de la société au jour d'élaboration du présent document, la société prévoit d'être en mesure de faire face à ses dépenses d'exploitation courante au moins jusqu'à l'échéance de la période d'observation.

Il est rappelé que la poursuite d'exploitation à l'issue de cette période d'observation dépendra notamment :

- De la capacité de la société à atteindre durant cette période un équilibre d'exploitation et de trésorerie d'exploitation
- De la capacité de la société à élaborer durant cette période un plan de continuation qui serait accepté par le Tribunal de Commerce
- D'une possible prolongation de la période d'observation par le Tribunal de Commerce en fonction notamment des éléments ci-dessus, en application de l'article L621-3 du Code de Commerce.

Il est rappelé que le Tribunal de Commerce peut, en application de l'article L631-16 du Code de Commerce, mettre fin à la période d'observation s'il apparaît au cours de celle-ci que la société dispose des sommes suffisantes pour désintéresser les créanciers

Il est rappelé que le Tribunal de Commerce peut aussi mettre fin à la poursuite de l'activité à tout moment en application de l'article L631-15 du Code de Commerce.

Il résulte de cette situation une incertitude sur la continuité d'exploitation.

NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent la période d'un an du 1^{er} octobre 2012 au 30 Septembre 2013 pour Alpha Mos S.A. (France), société consolidante, et ses filiales.

1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié, les comptes consolidés annuels du groupe Alpha Mos au 30 Septembre 2013 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels au 30 septembre 2013 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 septembre 2012.

Les améliorations portées aux IFRS (troisième omnibus publié en mai 2010) sont une série d'amendements à diverses normes existantes se traduisant par des changements de présentation, de reconnaissance comptable, de méthodes de mesure ou de terminologie. Leur application est obligatoire à compter de l'exercice 2011 ou 2012, selon le cas. L'adoption de ces améliorations au cours de l'année n'a pas eu d'impact sur la position financière du Groupe ou les notes annexes.

Les normes, amendements ou interprétations publiées et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2012 n'entraînent pas de changement sur les comptes consolidés au 30 septembre 2013, à l'exception de l'amendement à la norme suivante :

- L'amendement de la norme IAS1 prévoit une présentation distincte des gains et pertes enregistrés en capitaux propres, selon qu'ils sont ou non recyclables en compte de résultat. Le Groupe a appliqué cette présentation sur les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2013 et au 30 septembre 2012. L'impact de ce changement de présentation n'est pas significatif.

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2012/2013, portant sur la période 1^{er} octobre 2012 / 30 septembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 février 2014. Ils sont libellés en euros.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture; leur compte de résultat est converti au taux moyen mensuel de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 30 Septembre 2013 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Les risques ont fait l'objet d'une analyse par dossier objet d'une réclamation d'un tiers ou susceptible de donner lieu à une réclamation.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et yeux électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des contrats de sous-traitance est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Les produits du contrat sont rattachés aux coûts encourus pour parvenir au degré d'avancement. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Aux premiers stades du contrat, si le résultat de celui-ci ne peut-être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés qu'à concurrence des coûts encourus dont le recouvrement est attendu.

8. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

9. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
 - des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
 - des plus ou moins values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des Impôts Différés Actifs, ils ne sont pas reconnus. A titre d'information, le montant théorique des Impôts Différés Actifs au 30 septembre 2013 s'élevait à 4.625 K€.

11. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit, lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la Société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Des provisions pour dépréciation ou un amortissement exceptionnel sont constatés lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

12. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

13. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur une ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».

Pour le test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

14. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

15. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

16. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir 4.10 supra).

17. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies.

18. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

19. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

Comme indiqué en Notes 10 et 16 infra, les Valeurs mobilières de placement nanties ont été reclassées en Immobilisations Financières à compter de l'exercice 2012/2013.

Par ailleurs, la valeur nette du contrat de liquidité (soit 55.654 euros) a été imputée sur les réserves consolidées à compter de l'exercice 2012/2013 (avec retraitement de 2011/2012 pour comparabilité), en application d'IAS 32.

19.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

19.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

19.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La société n'a qualifié aucun instrument de couverture à la clôture de l'exercice.

Elle n'a utilisé aucun instrument de couverture sur l'exercice.

20. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

21. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations.

Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

22. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 s'élève à 21 954 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

23. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

24. Subventions publiques

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.

La part des sommes correspondant au Développement de produits spécifiques est classée en moins des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement. La part correspondant aux travaux de recherche est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	833.809,40	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd UK	-	2	Coventry	100 %	100%	IG
Alpha Mos Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1 000 002	Shanghai	100%	100%	IG

Alpha MOS UK n'a pas d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

NOTE 6 - ECART D'ACQUISITION

Alpha Mos S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

Le prix d'acquisition des parts s'élève à 440 K€, dont 140 K€ payé le jour de l'acquisition, 153 K€ sur la période après l'application d'un ajustement à la baisse de 47 k€. Le solde de 100 K€ était payable à l'acquéreur à partir du 12 janvier 2010 sous certaines conditions suspensives et le paiement est intervenu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012

La société Périchrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 K€
Ajustement de prix	(47) K€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 K€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	<u>-15 K€</u>
Ecart d'acquisition	484K€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flows futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Suite au test réalisé au 30 septembre 2013, la société a comptabilisé sur l'exercice une perte de valeur de 55 K€.

Les hypothèses retenues sont :

- période de projection des flux de trésorerie 2014-2016
- taux de croissance : 0 % (stabilité de l'activité sur la période : la société estime qu'elle vendra un nombre constant d'équipements sur chaque exercice de la période avec un prix de vente stable, et une augmentation du coût de revient unitaire)
- taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie : 15 %

NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité.

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan qui a débuté son activité commerciale depuis le 1^{er} avril 2009. Sur l'exercice 2012/2013, et comme au cours de l'exercice 2011/2012, la filiale chinoise créée en 2011 a exercé une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées directement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Ainsi, l'information sectorielle est détaillée comme suit par zone géographique :

En K€	Social USA	Social Japon	Social	Social	Elimination	Total
	Alpha Mos America Inc	Alpha Mos Japan	Chine	France		
Au 30 Septembre 2013						
Chiffre d'affaires (1)	1 250	2 715	164	6 357	-1616	8 871
Valeur comptable des actifs (2)	186	1 016	295	5 466	- 927	6 036
Résultat opérationnel	-296	183	-353	-2 198	694	-1 970
Investissements corporels et incorporels (2)	0	9	4	365		378
Au 30 Septembre 2012						
Chiffre d'affaires (1)	1 609	2 562	48	6 433	-2 063	8 589
Valeur comptable des actifs (2)	656	1 536	331	7 512	-2 401	7 635
Investissements corporels et incorporels (2)	0	0		590	0	590

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

NOTE 8 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Valeurs brutes				
Frais R&D	813	221	-81	953
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	23	7	-3	27
Logiciels	102	5	-7	100
Logiciels en cours	2	0	0	2
Total	1 253	233	-91	1 395

Amortissements et perte de valeur	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Amortissement des frais de R&D	218	211	-81	358
Amortissement des brevets	199	22	0	220
Amortissement logiciels	102	3	-7	98
Total	519	236	-88	666
<u>Valeur nette</u>	<u>734</u>			<u>729</u>

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38.

En sus de l'amortissement des frais de R&D, il a été comptabilisé sur l'exercice 2012/2013 une provision de 125 K€ pour dépréciation desdits frais correspondant aux projets Object World et OptiCook, compte tenu des événements postérieurs à la clôture (voir Note 14 infra). De ce fait, la valeur nette de ce poste s'établit à 729 K€.

Immobilisations incorporelles	30/09/2011	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2012
Valeurs brutes				
Frais R&D	649	164		813
Brevets	289	38	-14	313
Brevets en cours de validation	29	17	-23	23
Logiciels	102	0		102
Logiciels en cours	104	5	-107	2
Total	1173	223	-143	1 253

Amortissements et perte de valeur	30/09/2011	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2012
Amortissement des frais de R&D	28	190		218
Amortissement des brevets	189	23	-14	199
Amortissement logiciels	100	2		102
Total	317	215	-14	519
<u>Valeur nette</u>	<u>856</u>	<u>8</u>	<u>-130</u>	<u>734</u>

Pour l'exercice 2011/2012, l'amortissement des frais de R&D intègre, à hauteur de 30 K€, une provision pour dépréciation spécifique à un projet.

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38 sous déduction de l'abandon d'un projet en cours d'exercice.

NOTE 9 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	30/09/2012	Augmentations de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2013
Valeurs brutes				
Installations générales	227	15	-29	212
Installations techniques, matériel et outillage	1 161	65	-356	870
Matériel de bureau & informatique	229	9	-28	210
Mobilier de bureau	31		1	32
Véhicules	68	0	-7	61
Véhicules en location financement	0			0
Total	1 716	89	-421	1 385
Dont écart de conversion			-15	

Amortissements et perte de valeur	30/09/2012	Augmentations de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2013
Amortissements installations générales	148	29	-29	148
Amortissements matériel et outillage	858	139	-363	635
Amortissements matériel de bureau et informatique	199	20	-27	192
Amortissements mobilier de bureau	28	2	0	30
Amortissements véhicules	62	3	-4	61
Amortissements véhicules en location	0	0		0
Total	1 295	194	-423	1 065
Valeur nette	421			320
Dont écart de conversion			-23	

La diminution des immobilisations corporelles brutes (principalement installations techniques, matériels et outillages) correspond à la mise au rebut/destruction d'équipements anciens totalement amortis suite à un inventaire physique exhaustif.

Immobilisations corporelles	30/09/2011	Augmentations de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2012
Valeurs brutes				
Installations générales	225	2		227
Installations techniques, matériel et outillage	875	311	-25	1161
Matériel de bureau & informatique	204	25		229
Mobilier de bureau	31			31
Véhicules	65	3		68
Véhicules en location financement	0			0
Total	1 400	341	-25	1 716

Amortissements et perte de valeur	30/09/2011	Augmentations de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2012
Amortissements installations générales	133	15		148
Amortissements matériel et outillage	715	156	-13	858
Amortissements matériel de bureau et informatique	172	27		199
Amortissements mobilier de bureau	26	2		28
Amortissements véhicules	53	9		62
Amortissements véhicules en location	0	0		0
Total	1 099	209	-13	1 295
Valeur nette	301	132	-12	421

Sur l'exercice 2011/2012, l'augmentation de la valeur brute des Installations techniques, matériels et outillage intègre à hauteur de 263 K€ le changement d'estimation comptable des Pilotes et Prototypes (Transfert du poste Stock au poste Immobilisations – voir Note 4 §5 Annexe Consolidée 2011/12). Les dotations aux amortissements associées représentent 87 K€ sur la période.

NOTE 10 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Valeurs brutes				
Prêts	42	5		47
Dépôts et cautionnements	117	6	-15	109
Valeurs mobilières de placement		45		45
Total	159	56	-15	200
Dont écart de conversion			-14	
Provision sur dépôt et cautionnement		-7		-7
Total	0	-7	0	-7
Valeur nette	159			193

L'augmentation du poste V.M.P. correspond au reclassement des SICAV nanties au bénéfice d'un établissement financier.

En effet, à compter de l'établissement de la situation au 31 mars 2013, afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les valeurs mobilières de placement faisant l'objet d'un nantissement au bénéfice d'un tiers à titre de garantie sont classées dans les immobilisations financières. Ces valeurs apparaissaient dans les Actifs courants – placement à court terme dans les précédents documents financiers.

	30/09/2011	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2012
Valeurs brutes				
Prêts	34	8		42
Dépôts et cautionnements	130	18	-31	117
Total	164	26	-31	159

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013, la créance en germe de Crédit d'Impôt Recherche au titre des 9 premiers mois de l'année 2013 (représentant un montant de 273 K€ après actualisation) qui est recouvrable à partir d'octobre 2014 a été classée en Autres actifs non courants.

Il est rappelé que compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs, ces derniers ne sont pas activés par le groupe dans les comptes consolidés (voir Note 4 supra).

Il est précisé que le Crédit Impôt Recherche calculé au titre de l'année civile 2012 (445 K€) est classé en autres actifs courants, compte tenu de la possibilité théorique de mobiliser cette créance.

Le groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 30 septembre 2013.

NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes	30/09/2013	30/09/2012
Matières premières	978	1 156
Produits finis	233	273
Valeur brute	1 211	1 429
Dépréciation		
Matières premières	356	255
Produits finis	128	45
Total Provisions	484	300
Valeur nette	727	1 129

L'ensemble des stocks de Matières premières sont localisés chez Alpha MOS SA.

Au 30 septembre 2013, les stocks de produits finis concernent principalement l'ensemble des sociétés.

NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	Montant brut	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	178		178	
Clients et comptes rattachés	1 458	1 458		
Total	1 636	1 458	178	0
Provisions pour dépréciation	372	217	155	
Valeur Nette	1 264	1 241	23	0
<i>Rappel 30/09/2012 - Valeur nette</i>	<i>2 351</i>	<i>2 336</i>	<i>15</i>	<i>0</i>

Le poste Clients intègre un montant de 426 K€ ayant fait l'objet d'une cession antérieurement au 30 septembre 2013 (contre 392 K€ au 30 septembre 2012) à une société d'affacturage.

Le montant financé à la même date (306 K€) figure en Passifs financiers à court terme.

Sur les créances à moins d'un an, l'antériorité est la suivante :

- Moins de 30 jours	1 423
- Entre 31 et 60 jours	35
- Entre 60 et 90 jours	0

Compte tenu de la résiliation du contrat avec Thales en application en application L622-13 du Code de Commerce, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la société a constitué à titre conservatoire une provision pour dépréciation du montant HT des factures à établir au titre du contrat figurant dans les comptes au 30 septembre 2013, soit 217 K€.

NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF

	30/09/2012	Augmentation de la période	Reprise de la période Utilisées	non utilisées	30/09/2013
Provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles	30	181			201
Provision pour dépréciation des immobilisations financières		8			8
Provision pour dépréciation des créances douteuses	98	321	2	46	372
Provision pour dépréciation des stocks	300	184			484
Total	428	694	2	46	1 074

La dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles concerne l'écart d'acquisition à hauteur de 55 K€ et les immobilisations incorporelles en cours à hauteur de 126 K€ (projets Object World et OptiCook).

Une dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles concernant des agencements et installations est intégrée dans les pertes de valeur de la note 9.

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

	30/09/2013	30/09/2012
Autres actifs courants	627	589
Crédit Impôt Recherche	445	1 062
Charges constatées d'avance	170	140
Total	1 242	1 791

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales (TVA déductible à récupérer - CICE), de créances sur le factor dont le dépôt de garantie, ainsi que d'avances versées aux fournisseurs.

La créance de CIR comprend la créance au titre de l'année civile 2012 à hauteur de 445 K€.

Le montant calculé au titre des 9 premiers mois de l'année civile 2013 à hauteur de 285 K€, pour un montant net de 273 K€ après déduction de 12 K€ correspondant à l'actualisation en application de IAS32/39 est classé en Actifs non courants (voir Note 11 supra)

NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS

Les valeurs mobilières de placement (45 K€) constituées de SICAV nanties en garantie d'un prêt à moyen terme LCL ont été reclassées en Immobilisations financières (voir Note 10).

La trésorerie se répartissait comme suit (contrepartie en K€) au 30 Septembre 2013 :

France (EUR)	374
Etats Unis (USD)	45
Japon (JPY)	409
Chine (RMB)	29
Total	857

NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2013, le capital social était composé de 4.169.047 titres d'une valeur nominale de € 0,2.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	3 905 147	263 900	0	4 169 047

La société ne détient aucun titre en propre au 30 septembre 2013.

Au 30 septembre 2013, il restait 23 343 titres sur le contrat de liquidité (Au 30 septembre 2012 : 23 900 titres).

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	30/09/2012	Dotations	Reprises		30/09/2013
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litige	160	349	48	80	381
Provision pour indemnité de départ retraite	74	10			84
Provision pour perte à terminaison		27			27
Provision pour remboursement subvention		29			29
Total	234	415	48	80	521

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours.

La provision pour perte à terminaison concerne le projet Perseides .

Par ailleurs, le Groupe a estimé que certains projets dans lesquels il est engagé pourraient amener des tiers à présenter des demandes à son encontre, sur divers fondements. Sans reconnaître le bien-fondé d'éventuelles réclamations, le Groupe a estimé nécessaire de comptabiliser des provisions à ce titre.

Le risque global sur ces affaires au 30 septembre 2013 est évalué et provisionné par la société à hauteur de 381 K€. L'attention du lecteur est attirée sur la Note 22 Passifs Eventuels.

En considération de l'arrêt prévu du projet Object World, la société a constitué une provision pour risque de remboursement de la subvention reçue reconnue en résultat sur l'exercice.

NOTE 19 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Les engagements de retraite de la société française (Indemnité de Fin de Carrière) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 % au 30 septembre 2013
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et 3,3% pour les non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 88-90
- Age de départ : 65 ans

La provision calculée au 30 septembre 2013 selon ces hypothèses s'élève à 84 K€ et impacte ainsi le résultat consolidé de la période pour 10 K€.

La provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée en Charges de personnel dans le Compte de résultat.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS

	Total	Courants (moins d'1 an)	Non courants (plus d'1 an)
Emprunts bancaires et assimilés	2 262	715	1 547
Intérêts courus non échus	3	3	
Total	2 265	718	1 547
<i>Rappel 30/09/2012</i>	<i>2 241</i>	<i>784</i>	<i>1 457</i>

L'évolution des passifs financiers sur la période enregistre principalement les effets de l'amortissement de l'emprunt Crédit Lyonnais, du financement BNPParibas, du prêt PTZ Oseo et de l'emprunt de la filiale japonaise.

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice, à l'exception d'une avance remboursable de 48 K€ par OSEO pour le projet OptiCook.

Elle a reclassé le financement FAP octroyé par BNPParibas en Juin 2012 en avance d'une Assurance Prospection COFACE en Dettes auprès des établissements de crédit. Elle a tiré la ligne complémentaire auprès de TOTAL Développement régional (voir infra).

Aucun des emprunts soucrits ne comporte de covenant.

LCL : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Septembre 2009 amortissable trimestriellement par échéances constantes. Taux fixe de 3,90 %. Ce prêt est garanti par le nantissement de SICAV.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 65 K€

Total Développement Régional : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Juin 2012 amortissable mensuellement avec un différé de 24 mois. Taux fixe de 1 %. Le solde du concours soit 100 K€ a été débloqué en mai 2013.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 300 K€

OSEO : Prêt PTZ Innovation de 480 K€ sur 26 trimestres souscrit en Juillet 2012 amortissable trimestriellement avec un différé de 11 trimestres. Taux 0 %. Ce prêt a pour objet le financement d'un programme de développement technique.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 480 K€

OSEO : Prêt Export de 150 K€ sur 6 ans souscrit en Janvier 2012 amortissable trimestriellement avec un différé d'un an. Taux 5,47 %. Ce prêt est garanti à 60 % par le Fonds international. Un dépôt de garantie de 7,5 K€ a été constitué. Il figure dans les dépôts de garantie en Immobilisations financières. Assurance du dirigeant.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 135 K€

BNPParibas : En préfinancement des dépenses de prospection relatives à l'exécution de ce contrat, Alpha Mos avait souscrit en juin 2012 un crédit auprès de BNP Paribas d'un montant de 250.000 € à échéance du 30 juin 2013. Taux EURIBOR 3 mois + 3 %. Amortissable en totalité à l'échéance.

En date du 30 juin 2013, la Société n'a pas amorti le concours FAP qui venait à échéance. Elle avait au préalable sollicité auprès du prêteur un délai supplémentaire d'amortissement. En juillet 2013, le COFACE a confirmé à la Société le versement d'un montant de 81 K€ au titre de l'Assurance Prospection Amérique Latine (1ere année) préfinancée par le concours FAP non amorti, devant revenir au prêteur au titre de la délégation de paiement à lui consentie.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 126 K€

La COFACE ayant par ailleurs confirmé la poursuite du contrat et les garanties y attachées au titre de l'exercice 2013/2014, les parties ont conclu en date du 30 septembre 2013 un protocole aux termes duquel un versement de 43.000 euros est intervenu le même jour, le solde soit 126.000 euros devant être amorti en 2 échéances mensuelles de 43.000 euros le 31 octobre 2013 et 30 novembre 2013 et une échéance finale de 40.000 euros le 31 décembre 2013.

Il existe par ailleurs 4 contrats Assurance Prospection souscrits auprès de la COFACE, destinés au financement des opérations internationales.

Dans ce cadre de ces contrats, COFACE verse à Alpha Mos durant le période contractuelle une quote-part des dépenses engagées au titre de la prospection sur les pays concernés. A l'issue de cette période de prospection, les montants doivent être amortis sur une durée de 48 mois (Japon) ou 60 mois (Inde/ Chine) en fonction des recettes réalisées par Alpha Mos, directement ou par ses filiales, sur la zone objet de la garantie.

Le contrat afférent au Japon est entré dans sa phase d'amortissement à compter du 1^{er} mai 2012. L'intégralité des sommes est remboursable à moins d'un an (120 K€).

Le contrat afférent à l'Inde est entré en phase d'amortissement à compter du 1^{er} Janvier 2013. Le contrat afférent à la Chine est entré en phase d'amortissement à compter du 1^{er} Avril 2013.

Compte tenu de l'aléa sur le rythme de remboursement, il a été estimé que celui-ci interviendrait à plus d'un an mais à moins de 5 ans (Inde 79 K€ ; Chine 380 K€)

Alpha Mos a par ailleurs conclu en Juin 2012 un nouveau contrat avec la COFACE pour la Zone Amérique Latine pour une période de gestion s'achevant au 31 mars 2015 et une phase d'amortissement comprise entre le 1^{er} Avril 2015 et le 31 mars 2019.

Compte tenu de l'aléa sur le rythme de remboursement, il a été estimé que celui-ci interviendrait à plus d'un an mais à moins de 5 ans (81 K€).

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 30 septembre 2013, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

• Eurofactor	426 K€	Plafond : Néant
• OSEO	158 K€	Plafond : 400 K€

Les financements en location sont indiqués en Note 32.

Les dettes en Euros à plus d'un an représentent 1.473 K€ en valeur brute et 1.364 K€ après actualisation.

La filiale japonaise a contracté un emprunt de 60 millions de yens (598 K€). Au 30 septembre 2013, le solde du s'élevait à 243 K€, dont 61 K€ à moins d'un an.

Les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA

• Prêt LCL	63
• Prêt Export Oseo	30
• Prêt FAP BNP Paribas	126
• Affacturage	306
• COFACE Japon	120
• Intérêts courus non échus	7

Alpha MOS Japan KK	
• Quote-part à moins d'un an	61

NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

	30/09/2013	30/09/2012
Fournisseurs et comptes rattachés	1 326	1 780
Autres dettes	1 482	1 622
Produits constatés d'avance	755	234
Total	3 563	3 636

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et les subventions d'investissement.

NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

- Divers litiges sont en cours à la date de clôture. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 381 K€.
- THALES : La société Alpha MOS S.A. s'est vue notifier par Thales Communication & Security en date du 13 novembre 2013, au titre du contrat PERSEIDES, des pénalités de retard à titre provisionnel pour un montant de 1.266.426 €. Il existe dans les comptes une provision de 205 K€ (incluse dans le montant supra).
- Droit individuel à la formation :

Le volume d'heures de formation cumulées au 31 septembre 2013 s'élève à 3.522 heures (contre 3.322 heures au 30 septembre 2012).

NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Pour l'ensemble des membres de la Direction, le total des rémunérations est détaillé en note 33.

NOTE 24 – IMPOTS

24.1 Preuve de l'impôt

Résultat comptable avant impôts au 30/09/2013	- 2 083
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	694
Différences permanentes	-17
Différences temporaires	
Incidence des pertes fiscales sur le résultat	- 802
Différentiels des taux d'imposition	10
Autres	37
Charge d'impôt effective	- 77

24.2 - Déficits fiscaux :

Au 30 Septembre 2013, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	9.729 K€	
Déficits fiscaux US	3.291 K€	(4.445 K\$)

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme. En conséquence, la société ne comptabilise pas les Impôts différés actifs.

NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

25.1 - Les charges de personnel incluent la valorisation des bons de souscription d'actions consentis au personnel qui est nulle pour la période.

25.2 – La répartition des charges de personnel est la suivante :

France	3.125 K€
Japon	573 K€
Etats-Unis	365 K€
Chine	223 K€

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charges de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

	30/09/2013	30/09/2012
Subventions d'exploitation	24	1
Divers	68	51
Crédit d'impôt recherche	301	933
Total	393	985

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société et un contrat CIFRE.

Le poste Divers comprend essentiellement des transferts de charges.

Le Poste Crédit Impôt Recherche est constitué du CIR sur l'exercice 2012/13.

Au 30 septembre 2012, ce poste intégrait des demandes rectificatives au titre des exercices antérieurs à hauteur de 651 K€ dont le remboursement a été obtenu au cours de l'été 2012.

NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 1.162 K€ contre 1.695 K€ pour l'exercice 2011/2012.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 28 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

	30/09/2013	30/09/2012
Produits (charges) sur ex. antérieurs		- 9
Amendes et pénalités diverses		- 27
Produits (charges) net sur cessions d'immo.	- 5	29
Autres produits (charges)	109	- 44
TOTAL	104	- 51

NOTE 29 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

	30/09/2013	30/09/2012
Résultat de change	- 125	5
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	0	0
Dotation/reprise sur provision financière	0	0
Autres charges/produits financiers	13	9
Total	- 112	14

Le solde net des charges et produits financiers intègre 109 K€ de produits financiers en France et au Japon et 96 K€ de frais financiers (France 88 K€) ainsi que les retraitements de consolidation dont l'actualisation des emprunts.

NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation (4 039 420) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Le nombre maximum d'actions à créer en tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments détaillés Note 34 est de 251 000. Ce nombre n'inclut pas les actions pouvant être créées au titre des délégations donnés au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale du 27 Mars 2013 (Note 34)

Nombre d'actions dilué :	4 290 420
Résultat net par action :	- 0,53 €
Résultat net par action dilué :	- 0,53 €

NOTE 31 – EFFECTIF MOYEN

	30/09/2013	30/09/2012
Effectif moyen France	53,5	55
- cadres (y compris mandataire social)	34,5	39
- non cadres	19	16
Effectif moyen Filiales	23	23
Total	76,5	78

NOTE 32 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Affacturation : Au 30 septembre 2013, l'encours de créances cédées était de 426 K€. Le contrat d'affacturation ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos. En conséquence, Alpha MOS supportant les risques de crédit et de retard de paiement, les créances ont été maintenues à l'actif. Les créances cédées à l'affactureur ne peuvent être cédées ou nanties au bénéfice d'un tiers.

Crédit-bail : Le groupe n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 116 K€ à moins d'un an et 65 K€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises :

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Au 30 septembre 2013, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 K€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 K€

Garanties reçues

Objet

Prêt LCL	Garantie OSEO sur 60 %	
Prêt OSEO 150 K€	Garantie Fonds International	
Prêt 60 MYens (Alpha MOS KK)	Caution personnelle du dirigeant de filiale	
Concours BNP 250 K€	Participation en risque COFACE	200 K€
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 K€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 K€

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 84 K€. (Voir Note 19)

NOTE 33 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

Elle se compose, avantages en nature compris, comme suit :

	30/09/2013	30/09/2012
Traitement PDG avantages en nature compris en euro	171.887	206.305
<i>Dont part variable</i>		23.500 €

Au cours de l'exercice 2011/2012, le montant inclut le versement d'une rémunération variable au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 30 mars 2012 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2011/2012.

Le Conseil d'Administration du 22 Janvier 2013 a procédé à l'attribution de cette somme à hauteur de 22.500 euros aux 3 administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 a fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice en cours (7^{ème} résolution).

Aucun montant n'a été versé au cours de l'exercice. Un montant de 22.500 € a été provisionné au titre de l'exercice.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

NOTE 34 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 30 septembre 2013 sont détaillés ci-dessous :

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	12 février 2010	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	269 000	67 826
Dont Conseil d'Administration	192 000	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	1 ^{er} juin 2010	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	12 février 2014	28 mars 2015
Prix de souscription	3.30 €	2.58 €
Nbre actions souscrites au 30 septembre 2013	0	0
Nbre actions annulées au 30 septembre 2013	59 000	67 826
Solde actions à souscrire au 30 sept. 2013	210 000	0

- Au titre des 513 835 BSA attribués à l'occasion de l'augmentation de capital du 27 juin 2011, les mouvements suivants sont intervenus :
 - a) au 30 septembre 2012, 420 bons avaient été exercés :
 - dont 325 au titre de 2011 donnant lieu à la création de 325 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013
 - et 95 au titre de l'année civile 2012 donnant lieu à la création de 45 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013 et à la création de 50 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013
 - b) Entre le 1^{er} octobre 2012 et le 31 mars 2013, aucun BSA n'a été exercé
 - c) Enfin, 980 bons ont été exercés au mois d'Avril 2013, donnant lieu à la création de 980 actions nouvelles constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013.

L'ensemble de ces opérations a donné lieu à la création de 1.400 actions qui ont toutes été constatées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2012/2013.

Le solde des bons non exercés au titre de ce plan, est 512.435. Ces bons sont devenus caducs le 1^{er} mai 2013 et ont été radiés.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1 ^{ères} options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2013	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2013	38 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2013	41 000

BSPCE

Le plan de BSPCE décidé par le Conseil d'Administration du 25 octobre 2007, sur délégation de l'Assemblée du 30 mars 2007 pour lequel 63.500 actions restaient à souscrire au 30 septembre 2012 est devenu caduc à son terme du 25 octobre 2012.

Aucune option n'a été exercée entre le 30 septembre 2012 et le 25 octobre 2012.

Récapitulatif au 30 septembre 2013

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	41.000	0
BSA 2010	3,30 €	210.000	192.000
TOTAL		251.000	192.000

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 5,7 %.

Nouvelles autorisations - Capital Autorisé non émis

Lors de l'assemblée générale de la Société du 27 mars 2013, les actionnaires ont approuvé :

- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance;

- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- L'autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions de la 14^{ème} résolution, de fixer, dans la limite de 10% du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale ;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- La délégation de compétence conférée au Conseil d'administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du dps	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du dps	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Augmentation de capital par incorporation de primes ...	400 000€	1 000 000 €	27 septembre 2014	Néant

Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Par ailleurs, la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 donne délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider en cas d'offre publique visant la Société l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'action.

Aucune des résolutions ci-avant décrite n'a été utilisée au 30 septembre 2013, ni à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Valeur des options et comptabilisation :

Les options sont évaluées selon le modèle de Black & Scholes.

Les hypothèses retenues pour la valorisation de la juste valeur des options sont les suivantes :

	Plan BSA 30/03/2007	Plan BSA 31/05/2010	Plan BSPCE 30/03/2007	Plan options 31/03/2008	Plan BSA 15/09/2011
Volatilité attendue	53%	42%	58%	45%	49%
Taux sans risque appliqué	2,80%	1,70%	3%	3%	1,70%
Taux de distribution	0%	0%	0%	0%	0%

Aucune charge n'a été comptabilisée sur la période au titre de ces plans contre - 5 K€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2012 (en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées).

NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE A LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Il a été considéré que la valeur comptable des actifs et passifs financiers était représentative de la juste valeur au 30 septembre 2013.

NOTE 36 – GESTION DES RISQUES

Cours de conversion des devises employées

Devises	30/09/2013	30/09/2012
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,74047	0,7734
Cours moyen	0,761	0,769
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,007588	0,009963
Cours moyen	0,0082	0,00976
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0,120999	0,12306
Cours moyen	0,1221	0,12138

Risques de change

Chaque société du groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation en Euros pour ses clients directs y compris vers les clients directs de la zone Asie et envers ses filiales
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie est poursuivie sur l'exercice ouvert depuis le 1^{er} octobre 2012 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Il existe un risque qu'en cas de ventes insuffisantes, la société ne dispose pas d'un volume de créances à mobiliser suffisant pour exécuter ses engagements. Il existe un risque que certaines créances de la société ne soient pas mobilisées par ses partenaires financiers en raison de la nature ou de la localisation des débiteurs.

L'Assemblée Générale réunie le 27 mars 2013 a décidé une augmentation de capital de 420.000 euros qui a été intégralement souscrite et a donné au Conseil d'Administration l'autorisation de réaliser des opérations financières en vue de renforcer les fonds de la société (voir Notes 1,16 et 17).

La Société Alpha MOS S.A. a été confrontée à un défaut de liquidité en novembre 2013 et a procédé à une déclaration de cessation des paiements le 29 novembre 2013. Cette décision n'affecte pas les filiales étrangères.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

L'attention du lecteur est attirée sur les difficultés rencontrées dans l'exécution du contrat PERSEIDES avec Thalès.

Dans ce cadre, la société s'est vue notifier par Thales Communication & Security en date du 13 novembre 2013, au titre du contrat PERSEIDES, des pénalités de retard à titre provisionnel pour un montant de 1.266.426 €. Il existe dans les comptes une provision de 205.611 €.

Compte tenu de la résiliation du contrat en application en application L622-13 du Code de Commerce, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la société a constitué à titre conservatoire une provision pour dépréciation du montant HT des factures à établir au titre du contrat figurant dans les comptes au 30 septembre 2013, soit 216.562 €.

NOTE 37 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	30/09/2013	30/09/2012
Trésorerie brute	857	564
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	3	7
Trésorerie nette	854	557
Endettement financier brut	- 2 263	- 2 234
Endettement financier net	<u>- 1 409</u>	- 1 677

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 20.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

ALPHA MOS S.A

Comptes annuels et annexe

Exercice 2012 - 2013

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

ACTIF	Notes annexe	Brut	30/09/2013 Amort. & Prov.	Net	30/09/2012 Net
Actif Immobilisé					
Immobilisations incorporelles	5.1				
Frais de développement		696	474	222	461
Fonds de commerce		484	55	429	484
Autres Immo. incorp.		1 332	315	1 018	759
Immobilisations corporelles	5.2	1 136	876	260	348
Immobilisations financières	5.3				
Participations		2 263	2 181	82	82
Prêts		3 084	2 998	85	65
Autres Immo. Fin.		98	8	90	50
TOTAL I		9 094	6 908	2 186	2 249
Actif Circulant					
Stocks et en-cours	7	1 089	421	668	877
Créances d'exploitation	8				
Clients et comptes rattachés		1 187	582	605	2 217
Autres créances		1 348		1 348	1 675
Valeurs Mobilières de Placement	9	85	37	48	91
Disponibilités		375		375	281
Charges constatées d'avance		151		151	90
TOTAL II		4 235	1 040	3 195	5 231
Ecart de conversion actif		85		85	32
TOTAL ACTIF		13 414	7 948	5 466	7 512

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

PASSIF	Notes annexe	30/09/2013	30/09/2012
Capitaux propres	10		
Capital social		834	781
Primes liées au capital		1 353	12 164
Réserves		45	45
Report à nouveau		0	-8 843
Résultat de l'exercice		-2 849	-2 339
Provisions réglementées		206	98
Subventions d'investissement	11	486	487
TOTAL I		75	2 392
Avances conditionnées	11	48	
Provisions pour risques et charges	12	522	192
Dettes	14, 15		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	13	1 109	964
Emprunts et dettes financières diverses	13	670	893
Avances et acomptes reçus		131	103
Fournisseurs et comptes rattachés		1 259	1 666
Dettes fiscales et sociales		900	1 012
Autres dettes		73	78
Produits Constatés d'avance		631	111
TOTAL II		4 771	4 828
Ecart de conversion passif		49	100
TOTAL PASSIF		5 466	7 512

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros sauf mentions expressees)

		30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011
	Note Annexe	Net 12 mois	Net 12 mois	Net 12 mois
Chiffre d'affaires	16	6 357	6 433	7 635
Autres produits d'exploitation	17	735	780	1 069
Total Produits d'exploitation		7 092	7 213	8 704
Achats consommés	(a)	-2 499	-2 718	-2 784
Charges de personnel		-3 115	-3 602	-3 369
Autres charges d'exploitation		-2 001	-2 226	-2 569
Impôts et taxes		-118	-171	-144
Dotations aux amortissements et provisions		-1 505	-666	-250
Résultat d'exploitation		-2 146	-2 170	-412
Produits financiers		381	378	462
Charges financières		-1 340	-1 397	-537
Résultat financier	19	-959	-1 019	-75
Résultat courant		-3 105	-3 189	-487
Produits exceptionnels		154	344	456
Charges exceptionnelles		199	412	938
Résultat exceptionnel	20	-45	-68	- 482
Impôt sur les bénéfices	21	301	918	227
Résultat net		-2 849	-2 339	-742

(a) Les frais de port sont présentés en achats consommés et non en autres charges d'exploitation pour un montant de 146 K€ (124 K€ en 2011/12)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

- Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice
- Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture
- Note 3 : Continuité d'exploitation
- Note 4 : Règles et méthodes comptables
- Note 5 : Mouvements des postes de l'actif immobilisé et des amortissements
- Note 6 : Participations
- Note 7 : Stocks et en-cours
- Note 8 : Etat des créances
- Note 9 : Valeurs mobilières de placement
- Note 10 : Capital social et Evolution des capitaux propres
- Note 11 : Autres fonds propres et quasi-fonds propres
- Note 12 : Provisions et dépréciations
- Note 13 : Etat des emprunts et dettes financières
- Note 14 : Etat des dettes
- Note 15 : Produits à recevoir – Charges à payer
- Note 16 : Ventilation du Chiffre d'affaires
- Note 17 : Autres produits d'exploitation
- Note 18 : Frais de Recherche et Développement
- Note 19 : Résultat Financier
- Note 20 : Résultat Exceptionnel
- Note 21 : Impôt sur les Sociétés
- Note 22 : Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat – entreprises liées
- Note 23 : Effectif moyen
- Note 24 : Rémunération des organes de direction
- Note 25 : Engagements hors-bilan

Tableau des Filiales et participations

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 30 septembre 2013 a été marqué par la poursuite des actions visant à rétablir l'équilibre économique de la société, en réduisant un certain nombre de coûts d'exploitation (frais généraux, frais de personnel) et en sécurisant la marge.

La Société a poursuivi ses actions visant à sécuriser sa structure financière afin de poursuivre son activité :

- au cours du 4^{ème} trimestre 2012, mobilisation de la créance d'impôt recherche afférente à l'année civile 2011 auprès d'OSEO (558 K€). L'ensemble de la créance (698 K€) a été encaissé sur l'exercice.
- Obtention d'un accord d'échelonnement CCSF d'une durée de 18 mois à compter du 21 Janvier 2013 pour un montant de 310 K€
- Augmentation de capital en numéraire de 420.000 euros en Mars 2013 à hauteur de 400.000 euros en espèces et 20.000 euros par compensation avec un compte courant.
- Déblocage en Mai 2013 de la tranche conditionnelle du Prêt de Total Développement régional pour 100 K€
- Obtention de divers financements de COFACE au titre des contrats d'Assurance Prospection (pour un total de 228 K€)
- Rééchelonnement du Prêt FAP de BNPParibas de 250 K€ échu au 30 juin 2013.

Par ailleurs, la société a conclu 2 contrats de participation à des projets de recherche coopérative pluriannuelle (Open Food System & Object's World). A ce titre, sur l'exercice 2012/2013, elle a perçu un montant de 222 K€ à titre de subventions et avances remboursables. Enfin, la Société a poursuivi l'exécution du contrat Perséides. Ces 2 dossiers sont affectés par les événements survenus postérieurement à la clôture décrits ci-après (Note 2 infra).

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

En date du 29 novembre 2013, la société a procédé à la déclaration de cessation des paiements auprès du tribunal de Commerce de Toulouse qui, en date du 10 Décembre 2013 a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Cette décision a été rendue nécessaire par l'impossibilité de concrétiser un projet d'augmentation de capital destinée à reconstituer les fonds propres et la trésorerie de la société qui avait été engagé à partir du 2^{ème} trimestre.

En outre, la société a été confrontée à l'impossibilité de mobiliser la créance de CIR afférent à l'année civile 2012 auprès d'établissements financiers.

En conséquence de l'impossibilité de concrétiser l'augmentation de capital envisagée, la Société a demandé, en date du 18 Novembre 2013 la suspension de la cotation de ses titres sur EuroNext et a maintenu ladite suspension depuis la déclaration de cessation des paiements et le jugement d'ouverture.

AUTRES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- La procédure de contrôle fiscal engagée au mois de Juin 2013 s'est achevée au mois de Novembre 2013. Un redressement de TVA de 6.937 euros (7.546 avec pénalités) a été notifié à la société qui ne l'a pas contesté. Les conséquences ont été enregistrées dans les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2013.

- Dans la cadre du contrat PERSEIDES, la société Thales Communication et Security a notifié par lettre recommandée du 13 novembre 2013, à titre provisoire, des pénalités de retard pour un montant de 1.266.426,67 euros.

La Société conteste sur le fond et sur la forme le bien-fondé et le quantum de la réclamation provisionnelle de Thales. Postérieurement à l'ouverture du Redressement judiciaire, des échanges ont été engagés afin de renégocier les engagements contractuels.

Nonobstant les contestations, une provision pour risque a été constituée au cours de l'exercice à hauteur de 205.611 euros.

Dans le cadre de la période d'observation l'Administrateur Judiciaire de la société a signifié à Thales Security et Communication, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la résiliation du contrat en application de l'article L622-13 du Code de Commerce. Les impacts de cette décision sont mentionnés aux notes 12, 15 et 25.2.

- La société a décidé de ne pas poursuivre les projets OPTICOOK et Object World. Les impacts de cette décision sont mentionnés en notes 5.1 et 12.

NOTE 3 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation.

L'attention du lecteur est attirée sur l'ouverture en date du 10 décembre 2013 d'une procédure de redressement avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Dans ce cadre, sous les hypothèses d'activité retenues par la direction de la société au jour d'élaboration du présent document, la société prévoit d'être en mesure de faire face à ses dépenses d'exploitation courante au moins jusqu'à l'échéance de la période d'observation.

Il est rappelé que la poursuite d'exploitation à l'issue de cette période d'observation dépendra notamment :

- De la capacité de la société à atteindre durant cette période un équilibre d'exploitation et de trésorerie d'exploitation
- De la capacité de la société à élaborer durant cette période un plan de continuation qui serait accepté par le Tribunal de Commerce
- D'une possible prolongation de la période d'observation par le Tribunal de Commerce en fonction notamment des éléments ci-dessus, en application de l'article L621-3 du Code de Commerce.

Il est rappelé que le Tribunal de Commerce peut, en application de l'article L631-16 du Code de Commerce, mettre fin à la période d'observation s'il apparaît au cours de celle-ci que la société dispose des sommes suffisantes pour désintéresser les créanciers

Il est rappelé que le Tribunal de Commerce peut aussi mettre fin à la poursuite de l'activité à tout moment en application de l'article L631-15 du Code de Commerce.

Il résulte de cette situation une incertitude sur la continuité d'exploitation.

NOTE 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et du Plan Comptable général.

Les comptes annuels présentés concernent la période de douze mois du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, date de clôture d'Alpha Mos France.

La société Alpha Mos est société-mère d'un groupe et établit à ce titre des comptes consolidés.

1. Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation, ainsi qu'il est exposé en Note 2 et 3 supra.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement des comptes sociaux en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les actifs incorporels, les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Aucune dérogation aux principes comptables de base n'a été appliquée.

2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez électroniques, échantillonneurs,...) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le chiffre d'affaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement...) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

4. Frais de recherche et de développement

Par application du PCG, les frais de développement peuvent être immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer le respect de six critères.

La société suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où l'ensemble des conditions d'activation sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont immobilisés.

Les frais de développement sont amortis à compter de leur date de mise en service, c'est-à-dire de la mise en exploitation ou en commercialisation des produits issus desdits travaux.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, les études externes et dépenses de sous-traitance éventuelles, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Les subventions finançant des frais de recherche et de développement qui sont immobilisés sont comptabilisées en subvention d'investissement et étalées selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

Par ailleurs, la quote-part de crédit impôt recherche correspondant aux frais de recherche et développement immobilisée est comptabilisée en subventions d'investissements qui sont réintégrés au résultat selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur 10 ans dès que leur validation est effective. Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus.

6. Fonds de commerce

Le Fonds de commerce correspond au mali technique dégagé lors de la fusion-absorption de la société Perichrom, filiale à 100%, réalisée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2010.

Ce mali technique représente la valeur des actifs incorporels apportés par la société Perichrom (know-how, clientèle, ...).

En application du règlement CRC 2004-01, ce mali n'est pas amorti mais est soumis à un test de valeur. Il subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Suite au test réalisé au 31 mars 2013, la société a constaté une dépréciation de 35 K€. Au 30 septembre 2013, sous l'hypothèse de continuité d'exploitation, le test a révélé une perte de valeur complémentaire de 20 K€ portant la dépréciation sur l'exercice à 55 K€.

Les hypothèses retenues sont :

- période de projection des flux de trésorerie 2014-2016
- taux de croissance : 0 % (stabilité de l'activité sur la période – la société estime qu'elle vendra un nombre constant d'équipements sur chaque exercice de la période avec un prix de vente stable, et une augmentation du coût de revient unitaire).
- taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie : 15 %

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes et durées d'amortissement suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

8. Titres de participation et prêts aux filiales

Les titres de participation des filiales figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition qui englobe le prix d'achat des actions et l'ensemble des frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour le groupe qui est déterminée selon une approche multicritères, tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Par ailleurs, les frais d'acquisition donnent lieu à un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les prêts et comptes-courants consentis aux filiales sont classés dans les immobilisations financières lorsqu'ils constituent un financement à plus d'un an.

Ils sont provisionnés à hauteur de la situation nette négative des filiales après provisionnement des titres.

9. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

10. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée après analyse individuelle de la recouvrabilité desdites créances.

Les dépenses engagées sur des contrats de développement réalisés sur plusieurs exercices sont enregistrées en factures à établir (marge à l'avancement). Une provision pour pertes à terminaison est éventuellement constituée en fonction des résultats estimés sur ces opérations.

11. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à la valeur d'achat. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

12. Indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

L'engagement de la société au 30 septembre 2013 n'est pas significatif compte tenu du peu d'ancienneté du personnel et de l'âge moyen des effectifs concernés; ainsi aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été comptabilisée au 30 septembre 2013. A titre indicatif, l'évaluation de cette provision au 30 septembre 2013 s'élève à 84 K€. Cette évaluation est réalisée selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 % au 30 septembre 2013
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 88-90
- Age de départ : 65 ans

13. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 s'élève à 21.954 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

14. Provisions pour risques et charges

En application du Règlement CRC n°2000-06, une provision est enregistrée lorsque Alpha Mos a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut-être réalisée avec une précision suffisante, résultat d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

15. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent ou extraordinaire.

16. Crédit d'impôt recherche

Depuis le 1^{er} janvier 2008 et conformément à la réglementation en vigueur, le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en totalité sur le volume des dépenses de recherche et développement éligibles de la période.

La créance de Crédit d'Impôt Recherche n'est exigible qu'après dépôt de la liasse fiscale concernant l'année civile à laquelle il se rattache. Ainsi, la créance née au titre des 9 mois de 2013 ne sera exigible qu'à partir de Janvier 2015.

Les effets sont détaillés en Note 21 – Impôt sur les sociétés.

17. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes en devises sont évaluées au dernier cours de change : JPY : 0,007588 € - USD : 0,74047 € - RMB : 0,120999 € - CHF : 0,817995 €

La différence résultant de l'écart entre la valeur issue du dernier cours de change et la valeur de comptabilisation est portée en écart de conversion actif ou passif. Une provision pour risque de change est constituée à hauteur des pertes de change latentes.

NOTE 5 : MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

5. 1. Variation des immobilisations incorporelles et amortissements

Immobilisations incorporelles	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Valeurs brutes				
Frais de développement	777		81	696
Frais de développement en cours	620	276		896
Brevets	313			313
Brevets en cours de validation	23	6	3	26
Logiciels	100	5	7	98
Mali de fusion	484			484
Total	2 317	287	91	2 513

Au cours de l'exercice, un projet abandonné (totalement amorti sur l'exercice précédent) a été supprimé des actifs immobilisés.

Amortissements et perte de valeur	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Amortissement des frais de R&D	286	140	81	345
Provision pour dépréciation Frais R&D	30	100		130
Provision pour dépréciation du mali de fusion		55		55
Amortissement des brevets	198	24		222
Amortissement logiciels	100		7	93
Total	614	319	88	845
<u>Valeur nette</u>	<u>1 703</u>			<u>1 668</u>

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

Compte tenu de la décision d'arrêt des projets OptiCook et ObjectWorld, il a été constaté une provision pour dépréciation des frais de développement en cours comptabilisés à ce titre sur l'exercice, sous déduction du montant des amortissements dérogatoires constitués sur ces projets conformément à la réglementation (voir Note 4.4).

5.2. Tableau de variation des immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Valeurs brutes				
Installations générales	208	15	24	199
Installations techniques, matériel et outillage	784	53	351	486
Pilotes et prototypes	263			263
Matériel de bureau & informatique	169	8	24	153
Mobilier de bureau	31			31
Matériel de transport	3			3
Total	1 458	76	399	1 135

La diminution des postes d'immobilisations résulte de la mise au rebut d'éléments obsolètes, amortis.

Amortissements et perte de valeur	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Amortissements installations générales	130	29	24	135
Amortissements matériel et outillage	709	32	348	393
Pilotes et prototypes	87	88		175
Amortissements matériel de bureau et informatique	153	12	24	141
Amortissements mobilier de bureau	28	1		29
Amortissements véhicules	3			3
Total	1 110	162	396	876
Valeur nette	348			259

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles est principalement constituée des Pilotes et prototypes.

Les diminutions d'amortissements sur la période correspondent à la reprise des amortissements antérieurement constatés sur les matériels mis au rebut.

5.3. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Immobilisations financières	30/09/2012	Augmentations de la période	Reclassement	Diminutions de la période	30/09/2013
Valeurs brutes					
Titres de filiales et participations	2 263				2 263
Actions propres (1)					
Prêts construction	65	10			75
Prêts (2)	1 552	803	653		3 008
Dépôts et cautionnements	50	8		5	53
Autres immobilisations financières (3)		45			45
Total	3 930	866	653	5	5 444
Provisions sur immobilisations financières					
Titres de filiales et participations	2 181				2 181
Actions propres					
Prêts construction					
Prêts (2)	1 552	1 162	612	328	2 998
Dépôts et cautionnements		8			8
Autres immobilisations financières					
Total	3 733	1 170	612	328	5 187
Valeur Nette	197				257

(1) La société ne détient aucune action d'autocontrôle. Voir Note 10 - Valeurs mobilières de placement

(2) Au titre de l'exercice, les comptes courants détenus dans les filiales anglaise et chinoise (et la provision y afférente) à l'ouverture de l'exercice ont été reclassés en immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

(3) Au titre de l'exercice, les SICAV nanties au bénéfice du prêteur LCL (45.257 €) ont été reclassées en immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

NOTE 6 : PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations figure en annexe.

L'ensemble des filiales est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe.

NOTE 7 : STOCKS ET EN-COURS

Stocks et en-cours	30/09/2012	30/09/2013
Matières premières	1 132	978
Produits finis	35	111
Valeur brute	1 167	1 089
Matières premières	255	356
Produits finis	35	65
Total Provision	290	421
<u>Valeur nette</u>	877	668

NOTE 8 : ETAT DES CREANCES

8.1 Etat des créances

Créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Prêts aux filiales (1)(2)	3 008		3 008
Prêt construction	75		75
Dépôts et cautionnement	53		53
Total	3 136	0	3 136
De l'actif circulant			
Clients douteux	389		389
Clients et comptes rattachés (3)	799	785	14
Crédit Impôt Recherche et CICE	753	445	308
Trésor Public TVA	305	305	
Comptes-courants Filiales	12	12	
Factors	201	201	
Autres	77	77	
Total	2 536	1 825	711
Total général	5 672	1 825	3 847
<i>Rappel de l'exercice précédent (30/09/2012)</i>	<i>6 335</i>	<i>3 462</i>	<i>2 873</i>

(1) Le prêt à la filiale Alpha MOS USA est provisionné en totalité

(2) Les comptes courants des filiales Chinoise (900 K€) et anglaise (75 K€) ont été reclassés en Immobilisations dans les prêts au cours de l'exercice.

Ils sont provisionnés à hauteur de 965 K€

(3) Un montant de 426 K€ correspondant aux créances cédées au factor à la date de clôture est décomptabilisé. (Voir Note 25.1)

8.2 Détail des autres créances

	30/09/2012	30/09/2013
Crédit Impôt Recherche et CICE	1 075	753
Personnel Acomptes	9	13
TVA	194	305
Comptes courants filiales	671	12
Fournisseurs - Acomptes sur commandes	15	40
Factor	253	201
Autres	69	24
Valeurs Brutes	2 286	1 348
Provisions comptes courants	(612)	
Valeurs nettes	1 674	1 348

La créance de CIR comprend la créance au titre l'année civile 2012 à hauteur de 445.505 € et le montant calculé au titre des 9 premiers mois de l'année 2013 à hauteur de 285.811 € (Voir Note 4 § 15 et Note 21), ainsi qu'une créance de CICE à hauteur de 21.954 €.

La société réalisant une part importante de son chiffre d'affaires à l'exportation présente régulièrement un solde de TVA créditeur et sollicite auprès du Trésor Public le remboursement de ce crédit. Au 30 septembre 2013, des remboursements avaient été demandés pour un montant total de 80 K€. Ils ont été reçus en octobre et décembre 2013. Le solde du poste comprend le crédit reportable et la TVA déductible sur achats et factures non parvenues.

La société ayant conclu un contrat d'affacturage au cours de l'exercice, la créance figurant au poste Factor comprend à hauteur de 56.401 € des créances cédées non encore crédités à la société et à hauteur de 63.878 € le dépôt de garantie. En outre, il existe une créance de 80.509 € au titre d'une mobilisation auprès d'OSEO d'un contrat public.

Les prêts octroyés par Alpha Mos France à sa filiale Alpha Mos America sont classés en immobilisations financières. Ils s'élèvent au 30 septembre 2013 à 2.746.052 \$ contre 2.007.000 \$ au 30 septembre 2012.

Les comptes courants détenus dans les filiales chinoise et anglaise (en sommeil) ont été reclassés en immobilisations financières au cours de l'exercice compte tenu de leur illiquidité.

NOTE 9 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur d'acquisition des valeurs mobilières de placement est de 85.000 € au 30 septembre 2013, correspondant au capital mis à la disposition de la société de bourse Portzamparc, en sa qualité de teneur de marché pour l'exécution du contrat d'animation du titre.

Au 30 septembre 2013, la valeur nette comptable du compte était de 47.367 €, constitué de titres et du compte espèces.

Au 31 décembre 2013, la société a mis fin au contrat de liquidité.

Les SICAV, nanties en garantie du prêt à moyen terme LCL, ont été reclassées en Immobilisations financières au cours de l'exercice compte tenu de leur illiquidité.

NOTE 10 : CAPITAL ET EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

10.1 Composition du capital social

Au 30 septembre 2013, le capital social était composé de 4 169 047 titres d'une valeur nominale de € 0,2.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions	0.2 €	3 905 147	263 900	0	4 169 047

La société ne détient aucun titre en propre au 30 septembre 2013.

Au 30 septembre 2013, il restait 23.343 titres sur le contrat de liquidité (2012 : 23.900 titres).

10.2 Variation des capitaux propres

	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Total
Au 30 septembre 2011	781	3 475	4 256
Augmentation de capital			0
Prime d'émission			0
Provisions réglementées		-12	-12
Résultat net		-2 339	-2 339
Au 30 septembre 2012	781	1 124	1 905
Augmentation de capital	53		53
Prime d'émission		371	371
Provisions réglementées		109	109
Résultat net		-2 849	-2 849
Au 30 septembre 2013	834	-1 245	-411

Les provisions réglementées correspondent à des amortissements dérogatoires comptabilisés sur les projets de R&D activés par la société (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

10.3 Titres donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 30 septembre 2013 sont détaillés ci-dessous :

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	12 février 2010	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	269 000	67 826
Dont Conseil d'Administration	192 000	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	1 ^{er} juin 2010	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	12 février 2014	28 mars 2015
Prix de souscription	3.30 €	2.58 €
Nbre actions souscrites au 30 septembre 2013	0	0
Nbre actions annulées au 30 septembre 2013	59 000	67 826
Solde actions à souscrire au 30 sept. 2013	210 000	0

- Au titre des 513 835 BSA attribués à l'occasion de l'augmentation de capital du 27 juin 2011, les mouvements suivants sont intervenus :
 - a) au 30 septembre 2012, 420 bons avaient été exercés :
 - dont 325 au titre de 2011 donnant lieu à la création de 325 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013
 - et 95 au titre de l'année civile 2012 donnant lieu à la création de 45 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013 et à la création de 50 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013
 - b) Entre le 1^{er} octobre 2012 et le 31 mars 2013, aucun BSA n'a été exercé
 - c) Enfin, 980 bons ont été exercés au mois d'Avril 2013, donnant lieu à la création de 980 actions nouvelles constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013.

L'ensemble de ces opérations a donné lieu à la création de 1.400 actions qui ont toutes été constatées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2012/2013.

Le solde des bons non exercés au titre de ce plan, est 512.435. Ces bons sont devenus caducs le 1^{er} mai 2013 et ont été radiés.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2013	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2013	38 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2013	41 000

BSPCE

Le plan de BSPCE décidé par le Conseil d'Administration du 25 octobre 2007, sur délégation de l'Assemblée du 30 mars 2007 pour lequel 63.500 actions restaient à souscrire au 30 septembre 2012 est devenu caduc à son terme du 25 octobre 2012.

Aucune option n'a été exercée entre le 30 septembre 2012 et le 25 octobre 2012.

Récapitulatif au 30 septembre 2013

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	41.000	0
BSA 2010	3,30 €	210.000	192.000
TOTAL		251.000	192.000

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 5,7 %.

10.4 Capital Autorisé non émis

Lors de l'assemblée générale de la Société du 27 mars 2013, les actionnaires ont approuvé :

- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- L'autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions de la 14^{ème} résolution, de fixer, dans la limite de 10% du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale ;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- La délégation de compétence conférée au Conseil d'administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ;

- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du dps	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du dps	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Augmentation de capital par incorporation de primes ...	400 000€	1 000 000 €	27 septembre 2014	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Par ailleurs, la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 donne délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider en cas d'offre publique visant la Société l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'action.

NOTE 11 : AUTRES FONDS PROPRES & QUASI-FONDS PROPRES

En K€	30/09/2012	30/09/2013
Total	487	486

Figure en subventions d'investissement, la quote-part du crédit impôt recherche relative aux projets de développement immobilisés au 30 septembre (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

En K€	30/09/2012	30/09/2013
Total	0	48

Figure en Avances conditionnées, une somme de 48 K€ versée par OSEO dans le cadre du contrat de R&D collaborative Open Food – Opticook.

NOTE 12 : PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	30/09/2012	Dotations de la période	Reclassement	Reprises de la période	30/09/2013
Amortissements dérogatoires	98	109			207
Créances clients y compris groupe	181	531		129	582
Autres créances rattachées à des participations (1)	651			651	0
Stocks	291	130			421
Provision sur valeurs mobilières			39	1	38
Provisions pour litiges (2)	116			116	0
Autres provisions pour risques et charges (3)	10	403			413
Provision pour garanties données (2)	33	3		12	24
Pertes de change	32	53			85
Immobilisations Incorporelles	30	155			185
Immobilisations Financières	3 733	1 170	612	328	5 187
Total	5 176	2 554	651	1 237	7 142
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		1 179		257	
- financières		1 224		980	
- exceptionnelles		151			

(1) La reprise des provisions sur autres créances rattachées à des participations correspond au reclassement des dépréciations des comptes courants filiales en immobilisations financiers (612 K€) et au reclassement des provisions sur contrat de liquidité en Provision sur valeurs mobilières

(2) La reprise de provision pour litige correspond pour 80 K€ à des reprises non utilisées et 36 K€ à des reprises utilisées; La reprise de provision pour garantie donnée correspond à hauteur de 12K€ à une utilisation.

(3) L'augmentation des autres provisions intègre la constitution d'une provision au titre du contrat Perséides compte tenu des retards enregistrés sur ce projet (voir note 14 et note 25.2), ainsi qu'une provision pour risque de remboursement de subvention lié à l'arrêt prévu du projet Object World.

L'augmentation des Provisions pour dépréciation des immobilisations financières intègre le reclassement dans ce poste de la provision pour dépréciation des comptes courants de filiales anglaise et chinoise, consécutive au reclassement desdits comptes courants en Immobilisations financières.

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

13.1 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Ce poste comprend les prêts à moyen terme obtenus par la société auprès des établissements financiers. Aucun des emprunts souscrits ne comporte de covenant.

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice.

Elle a reclassé le financement FAP octroyé par BNPParibas en Juin 2012 en avance d'une Assurance Prospection COFACE en Dettes auprès des établissements de crédit. Elle a tiré la ligne complémentaire auprès de TOTAL Développement régional (voir infra).

LCL : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Septembre 2009 amortissable trimestriellement par échéances constantes. Taux fixe de 3,90 %. Ce prêt est garanti par le nantissement de SICAV.

Total Développement Régional : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Juin 2012 amortissable mensuellement avec un différé de 24 mois. Taux fixe de 1 %. Le solde du concours soit 100 K€ a été débloqué en mai 2013.

OSEO : Prêt PTZ Innovation de 480 K€ sur 26 trimestres souscrit en Juillet 2012 amortissable trimestriellement avec un différé de 11 trimestres. Taux 0 %. Ce prêt a pour objet le financement d'un programme de développement technique.

OSEO : Prêt Export de 150 K€ sur 6 ans souscrit en Janvier 2012 amortissable trimestriellement avec un différé d'un an. Taux 5,47 %. Ce prêt est garanti à 60 % par le Fonds international. Un dépôt de garantie de 7,5 K€ a été constitué. Il figure dans les dépôts de garantie en Immobilisations financières. Assurance du dirigeant.

BNPParibas : En préfinancement des dépenses de prospection relatives à l'exécution de ce contrat, Alpha Mos avait souscrit en juin 2012 un crédit auprès de BNP Paribas d'un montant de 250.000 € à échéance du 30 juin 2013. Taux EURIBOR 3 mois + 3 %. Amortissable en totalité à l'échéance.

En date du 30 juin 2013, la Société n'a pas amorti le concours FAP qui venait à échéance. Elle avait au préalable sollicité auprès du prêteur un délai supplémentaire d'amortissement. En juillet 2013, le COFACE a confirmé à la Société le versement d'un montant de 81 K€ au titre de l'Assurance Prospection Amérique Latine (1ere année) préfinancée par le concours FAP non amorti, devant revenir au prêteur au titre de la délégation de paiement à lui consentie.

La COFACE ayant par ailleurs confirmé la poursuite du contrat et les garanties y attachées au titre de l'exercice 2013/2014, les parties ont conclu en date du 30 septembre 2013 un protocole aux termes duquel un versement de 43.000 euros est intervenu le même jour, le solde soit 126.000 euros devant être amorti en 2 échéances mensuelles de 43.000 euros le 31 octobre 2013 et 30 novembre 2013 et une échéance finale de 40.000 euros le 31 décembre 2013.

13.2 Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste est constitué des concours destinés au financement des opérations internationales. Il intègre 4 contrats Assurance Prospection souscrits auprès de la COFACE.

Dans ce cadre de ces contrats, COFACE verse à Alpha Mos durant le période contractuelle une quote-part des dépenses engagées au titre de la prospection sur les pays concernés. A l'issue de cette période de prospection, les montants doivent être amortis sur une durée de 48 mois (Japon) ou 60 mois (Inde/ Chine) en fonction des recettes réalisées par Alpha Mos, directement ou par ses filiales, sur la zone objet de la garantie.

Le contrat afférent au Japon est entré dans sa phase d'amortissement à compter du 1^{er} mai 2012. L'intégralité des sommes est remboursable à moins d'un an.

Le contrat afférent à l'Inde est entré en phase d'amortissement à compter du 1^{er} Janvier 2013. Le contrat afférent à la Chine est entré en phase d'amortissement à compter du 1^{er} Avril 2013.

Compte tenu de l'aléa sur le rythme de remboursement, il a été estimé que celui-ci interviendrait à plus d'un an mais à moins de 5 ans.

Alpha Mos a par ailleurs conclu en Juin 2012 un nouveau contrat avec la COFACE pour la Zone Amérique Latine pour une période de gestion s'achevant au 31 mars 2015 et une phase d'amortissement comprise entre le 1^{er} Avril 2015 et le 31 mars 2019.

Compte tenu de l'aléa sur le rythme de remboursement, il a été estimé que celui-ci interviendrait à plus d'un an mais à moins de 5 ans.

13.3 Autres concours

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 30 septembre 2013, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

- Eurofactor 426 K€ Plafond : Néant
- OSEO 158 K€ Plafond : 400 K€

Les financements en location sont indiqués en Note 25.

NOTE 14 : ETAT DES DETTES

Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	191	191		
Autres prêts	915	55	830	30
Intérêts courus	10	10		
Autres dettes financières	660	120	540	
Comptes courants	1		1	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 259	1 259		
Clients Avances et Acomptes	131	131		
Dettes sociales	723	723		
Dettes fiscales	177	177		
Autres dettes	73	73		

Produits constatés d'avance	631	631		
Total au 30 septembre 2013	4 772	3 370	1 371	30
<i>Rappel de l'exercice précédent</i>	<i>4 825</i>	<i>3 334</i>	<i>1 261</i>	<i>230</i>

Il existe par ailleurs une avance conditionnée d'un montant de 48 K€ liée à un projet de développement Opticook.

Les principaux postes des PCA sont constitués par Thales (389 K€) et par le projet Object World (140 K€).

Au cours du second semestre de l'exercice, la société a révisé le taux d'avancement de la tranche T6 du projet Perséides Thales et a constaté en conséquence une réduction du Chiffre d'affaires à l'avancement, entraînant une augmentation des PCA.

Compte tenu de l'arrêt prévu du projet Object World, il a été constaté une provision pour risque de remboursement de subvention.

NOTE 15 : PRODUITS A RECEVOIR – CHARGES A PAYER

Les produits à recevoir correspondent au détail suivant :

Produits à recevoir	30/09/2012	30/09/2013
Prestation étude ou maintenance	313	276
Etat		19
Divers		5
Total	313	300

Les produits à recevoir correspondent essentiellement aux Factures à établir sur le projet Perséides (259 K€). Compte tenu de l'arrêt du contrat notifié le 31 janvier 2014, le montant HT des factures à établir sur le projet a fait l'objet d'une provision pour risque de non recouvrement (216 K€)/

Les charges à payer correspondent au détail suivant :

Charges à payer	30/09/2012	30/09/2013
Achats matières premières	6	
Frais généraux	168	297
Charges de personnel et Org. Sociaux	435	344
Impôts	125	85
Indemnité Dommages Intérêts/ litige	56	43
Intérêts courus non échus		11
Jetons de présence	23	30
Total	813	810

NOTE 16 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	30/09/2012	30/09/2013
Ventes d'instruments et consommables	5 121	5 269
Prestations d'ingénierie et de services	1 218	1 010
Autres	94	78
Total	6 433	6 357

Répartition géographique	30/09/2012	30/09/2013
France	2 362	1 549
Export	4 071	4 809
<i>dont filiales</i>	<i>2 079</i>	<i>1 434</i>

NOTE 17 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	30/09/2012	30/09/2013
Production stockée	-108	76
Production immobilisée	623	308
Subventions d'exploitation	1	24
Reprise sur provision et transfert de charges	263	324
Produits divers		1
Total	779	735

La production immobilisée est constituée par les frais de développement remplissant les conditions d'activation prévues par le P.C.G. (254 K€) et d'immobilisations corporelles (34 K€).

NOTE 18 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour l'exercice à 1.162 K€ contre 1.695 K€ pour l'exercice 2011/2012.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

NOTE 19 : RESULTAT FINANCIER

Produits Financiers	30/09/2012	30/09/2013
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Gains de change	128	34
Intérêts sur placements	3	0
Intérêts sur Comptes courants	28	16
Reprises sur provision	218	330
Total	378	381

Charges Financières

Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
Pertes de change	76	77
Intérêts sur Emprunts	21	25
Intérêts sur Affacturage	1	10
Charges financières Groupe	4	4
Dotations aux provisions	1 296	1 224
Total	1 398	1 340
Résultat Financier	-1 020	-959

Les reprises et dotations aux provisions concernent principalement les titres et créances groupe.

NOTE 20 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel correspond au détail suivant :

Produits exceptionnels	30/09/2012	30/09/2013
Produits sur exercices antérieurs	28	66
Produits de cession d'actifs	154	0
Produit de cession d'immobilisations financières	6	1
Quote-part de subvention virée à résultat	79	87
Reprise Amortissements dérogatoires	77	0
Total	344	154
Charges exceptionnelles		
Amendes, Pénalités et charges sur ex ant.	33	41
Charges exceptionnelles diverses	63	0
VNC des éléments d'actifs	128	6
VNC des immobilisations financières	3	1
Dotation aux amortissements exceptionnels	90	13
Dotation aux Amortissements dérogatoires	65	109
Dotation Provision exceptionnelle	30	29
Total	412	199
Résultat exceptionnel	-68	-45

La quote-part de subvention virée aux résultats et les Dotations et reprises d'amortissements exceptionnels concernent le traitement des immobilisations incorporelles et du CIR.

NOTE 21 : IMPOT SUR LES SOCIETES

21.1 Détermination de la charge d'impôt

- Information sur l'application des dispositions fiscales - incidence sur le résultat et les capitaux propres :

- Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	- 109
+ Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	0
Cumul	- 109
Impact sur l'IS au taux de droit commun	- 36
Crédit d'impôt recherche	301

- Variation des impôts différés ou latents

	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Amortissements dérogatoires		98		109		207
Subventions d'investissement		584		54		638
Organic		11	11	11		11
Ecart de conversion						
- actif	32		85	32	85	
- passif		99	99	48		48
TOTAL	32	792	195	254	85	904

- Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel**

Le résultat courant et le résultat exceptionnel sont négatifs et ne supportent pas de charge d'impôt.

Le résultat fiscal de l'exercice est un déficit de 2.029.809 euros.

21.2 Crédit Impôt Recherche

Au cours de l'exercice 2012/2013, Alpha Mos a poursuivi son activité de recherche et développement éligible au Crédit Impôt Recherche.

A ce titre, elle a comptabilisé sur l'exercice :

- au titre de l'année civile 2012 4^{ème} trimestre
- au titre de l'année civile 2013 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre

L'effet du C.I.R. sur l'exercice est donc le suivant (en euros) :

Nature	Impact sur Compte de résultat (Produits)	Trésorerie (Encaissé)	Bilan Actif (Créances)
Situation au 30 Septembre 2012			1.074.968
CIR 2011		698.294	(698.294)
CIR Année civile 2012 (3 mois)	68.831		68.831
CIR Année civile 2013 (9 mois)	285.811		285.811
Situation au 30 Septembre 2013	354.642	698.294	731.316

Pour mémoire, il est rappelé que, en conséquence du Crédit d'Impôt Recherche, la société comptabilise en subventions d'équipement reçues de l'Etat la quote-part de CIR correspondant aux frais de recherche et développement immobilisés au cours de l'exercice. Ces subventions sont reprises selon les rythmes des amortissements pratiqués. Au titre de l'exercice, les subventions ainsi comptabilisées représentent 54 K€, et les amortissements 55 K€.

21.3 Déficits fiscaux

Après prise en compte du déficit fiscal de la période 2012/2013, la société dispose de déficits fiscaux à reporter sur les exercices ultérieurs. Les montants de ces déficits est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires 9.729 K€

NOTE 22 : ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT – ENTREPRISES LIEES

Il s'agit des filiales de commercialisation établies au Japon, aux Etats-Unis et en Chine.

Informations concernant les entreprises liées

	30/09/2012	30/09/2013
Participations	2 263	2 263
Créances rattachées à des participations	677	12
Prêts	1 552	3 008
Créances clients et comptes rattachés	1 387	553
Dettes rattachées à des participations	210	0
Dettes Fournisseurs	0	0
Chiffre d'affaires	2 079	1 433
Produits Financiers	28	16
Charges financières	4	4
Reprise sur provisions	189	328
Dotations aux provisions	1 265	1 163

NOTE 23 : EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen France	30/09/2012	30/09/2013
Dont		
- cadres	39	34,5
- non cadres	16	19
Total	55	53,5

L'effectif moyen est calculé en nombre de postes y compris, le mandataire social, les salariés à temps partiel et les contrats de professionnalisation.

Sur l'exercice, l'entreprise a enregistré 9 départs et 9 arrivées

A la fin de l'exercice, l'effectif de Alpha Mos S.A (mandataire social compris) s'établissait à 52 personnes (contre 52 personnes au 1^{er} octobre 2012) dont :

	Hommes	Femmes
Mandataire social	1	
Cadre	24	8
Non cadre	8	10
Non cadre (contrat de professionnalisation)	0	1
Total	33	19
<i>Dont à temps partiel</i>	0	3

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charge de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

L'impact du CICE au titre de l'exercice est mentionné en note 4.13.

NOTE 24 : REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

- La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération de Président-Directeur Général.

	30/09/2012	30/09/2013
Salaires bruts avantages en nature compris	125.544 €	102.044 €
<i>Dont part variable :</i>	23.500 €	Néant

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 30 mars 2012 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2011/2012 (2010-11 : € 30 000). Dans sa séance du 30 janvier 2013, le Conseil d'Administration a attribué au titre de 2011-12, 22 500 euros.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013, a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2012/2013. Aucun montant n'a été versé au cours de l'exercice. Un montant de 22.500 € a été provisionné au titre de l'exercice.

Pour information, les 5 salaires les plus importants, y compris le salaire du dirigeant, représentaient 415.067 € contre 456.853 € au titre de l'exercice 2011/2012.

NOTE 25 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

25.1. Engagements Financiers hors bilan :

Affacturation : Au 30 septembre 2013, l'encours de créances cédées était de 426 K€. Le contrat d'affacturation ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos.

Crédit-bail : La société n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations financières : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 116 K€ à moins d'un an et 65 K€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 K€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 K€

Garanties reçues

Objet

Prêt LCL	Garantie OSEO sur 60 %	
Prêt OSEO 150 K€	Garantie Fonds International	
Concours BNP 250 K€	Participation en risque COFACE	200 K€
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 K€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 K€

Droit individuel à la formation :

Le nombre d'heures de formation cumulées au 30 septembre 2013 s'élève à 3.522 (contre 3.322 au 30 septembre 2012).

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 84 K€. (Voir Note 1 §12)

25.2. Passifs éventuels et risques

- Litiges en cours :

Comme toute entreprise, Alpha MOS fait l'objet de contentieux dans ses différents domaines d'activité. La société se défend vigoureusement devant les tribunaux chaque fois qu'elle s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement. Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours.

- Risques :

Risques de change

La société réalise sa facturation en euros. Elle est toutefois exposée à un risque de taux sur les rapatriements de devises des filiales américaines (USD) et japonaise (JPY) et sur certains achats en dollars. La société couvre ponctuellement ses rentrées et sorties en devises.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place depuis l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie s'est poursuivie sur l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2012 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Il existe un risque qu'en cas de ventes insuffisantes, la société ne dispose pas d'un volume de créances à mobiliser suffisant pour exécuter ses engagements. Il existe un risque que certaines créances de la société ne soient pas mobilisées par ses partenaires financiers en raison de la nature ou de la localisation des débiteurs.

Compte tenu de l'impossibilité de mobiliser le CIR 2012 en novembre 2013 et de l'impossibilité de réaliser une augmentation de capital, la Société a été amenée à procéder à une déclaration de cessation en date du 29 novembre 2013 et se trouve en redressement judiciaire depuis le 10 décembre 2013.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Dans ce cadre, la société s'est vue notifier par Thales Communication & Security en date du 13 novembre 2013, au titre du contrat PERSEIDES, des pénalités de retard à titre provisionnel pour un montant de 1.266.426 €. Il existe dans les comptes une provision de 205.611 €.

Compte tenu de la résiliation du contrat en application en application L622-13 du Code de Commerce, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la société a constitué à titre conservatoire une provision pour dépréciation du montant HT des factures à établir au titre du contrat figurant dans les comptes au 30 septembre 2013, soit 216.562 €.

Alpha MOS S.A. - Tableau des filiales et participations (au 30 septembre 2013)

Filiales	Devise	Capital en devise	Capitaux propres autres que le capital en devise	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus (en euros)	Valeur comptable nette des titres détenus (en euros)	Prêts et avances consentis par la société en non encore remboursés (en euros)	C.A. hors taxes du dernier exercice clos (en devise)	Résultat du dernier exercice clos (en devise)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice écoulé	Observations
RENSEIGNEMENTS DETAILLES											
Alpha Mos America Inc 7502Connelly Drive Hanover MD	USD	2 115 000	-4 913 705	100%	2 071 568	0	2 033 359	1 642 452	- 412 953	0	Exercice clos le 30/9/2013
Alpha Mos UK Ltd	GBP	NS	-63 000	100%	126	0	75 188	0	0	0	En sommeil
Alpha Mos Japan KK Jowa Takanawa Building 1-5-4 Takanawa Minato-ku Tokyo	JPY	10 000 000	21 461 249	100%	82 403	82 403	11 630	329 874 900	14 585 238	0	Exercice clos le 30/9/2013
Alpha Mos (Shanghai) Trading Company Ltd Suite 1001-1002 Xin Da Tower 322 Xianxia Road Changning District, Shanghai	RMB	1 002 000	-8 359 508	100%	109 300	0	899 945	1 345 632	-3 024 854	0	Situation au 30/9/2013 (d)
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX											
Filiales étrangères	EUR				2 263 397	82 403					

a) Le prêt consenti à Alpha Mos America est provisionné en totalité.

b) Compte courant provisionné en totalité

c) Compte courant provisionné à hauteur de 890 251 €

d) Cette filiale clôture au 31 décembre mais les données résultent de l'arrêté établi le 30/9 pour la consolidation



ALPHA M.O.S. S.A

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2013**

Madame, Monsieur,

Cher actionnaire,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts de votre société, afin de vous présenter l'activité de la société et du Groupe Alpha MOS au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013, de soumettre à votre approbation les comptes, sociaux et consolidés, dudit exercice et les différents rapports et documents prévus par la loi et de vous proposer le renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

L'ensemble des éléments soumis à votre approbation ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 11 février 2014.

A titre liminaire, nous vous précisons que, en dérogation aux dispositions de l'article L451-1-2 I du Code Monétaire et Financier, le Conseil d'Administration n'a pu arrêter lesdits éléments que postérieurement au délai de 4 mois, compte tenu des circonstances exposées dans le présent rapport.

L'Autorité des Marchés Financiers a été dûment informée de ce retard. Les Commissaires aux Comptes ont signalé cette irrégularité. Enfin, nous avons tenu le marché informé de cette situation par voie de communiqué de presse.

Le présent rapport est complété par le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne, établi en application de l'article L227-37 du Code de Commerce.

1/ ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2012/2013

Au cours de l'exercice 2012/2013, votre société a continué à enregistrer des pertes importantes.

La société s'était fixé 3 objectifs pour l'exercice :

- Un redressement de ses ventes, après la chute du chiffre d'affaires enregistré en 2011/2012
- Un rétablissement de sa rentabilité opérationnelle
- Et le renforcement de ses fonds propres pour compenser les pertes subies au cours de l'exercice précédent.

Malgré des points positifs, les objectifs n'ont pas été atteints et la situation financière a amené la société à procéder le 29 novembre 2013 à une déclaration de cessation des paiements qui a donné lieu à la mise en redressement judiciaire. Cette situation fait l'objet d'un paragraphe spécial du présent rapport.

1.1 – Evolution générale de l'activité

En matière d'activité, l'exercice 2012/2013 enregistre une tendance favorable. En effet, la chute du chiffre d'affaires constatée au cours de l'exercice précédent a été stoppée.

Le Chiffre d'affaires consolidé a atteint 8,871 M€ (contre 8,588 M€ au cours de l'exercice 2011/2012), soit une progression de 3,3 %, à taux de change courants.

Données en K€	2012/2013	2011/2012	Variation	Variation (%)
1 ^{er} Trimestre	1.942	2.376	- 434	- 18,3 %
2 ^{ème} Trimestre	2.295	1.736	+ 559	+ 32,2 %
3 ^{ème} Trimestre	1.919	1.888	+ 31	+ 1,6 %
4 ^{ème} Trimestre	2.718	2.587	+ 131	+ 5,0 %
TOTAL	8.871	8.588	+ 283	+ 3,3 %

Cette tendance a été d'autant plus satisfaisante, particulièrement dans le contexte opérationnel complexe lié aux problèmes de trésorerie résultant des pertes récurrentes, qu'elle intègre 3 événements générant un impact négatif :

- En premier lieu, l'importante baisse du Yen par rapport à l'Euro sur l'exercice. L'activité a progressé de manière importante au Japon (329,87 MYens contre 262,5 MYens en 2011/2012 soit + 25,7 %) mais cette amélioration a été effacée par la dévaluation du yen vis-à-vis de l'euro sur l'exercice (taux moyen de 0,008 €/Y contre 0,0097 €/Y en 2011/2012). A taux de change constant, le Chiffre d'affaires de la Zone Japon se serait élevé à 3,2 M€. L'évolution du cours du Yen a donc un impact négatif de 0,55 M€ sur le Chiffre d'affaires consolidé.
- Par ailleurs, compte tenu de difficultés rencontrées sur une partie du projet Perséides (Thalès DGA), la Société a procédé au 30 septembre à une réévaluation de l'avancement par rapport à ses estimations aux 31 mars 2013 qui impacte négativement le chiffre d'affaire du 2^{ème} semestre de l'exercice 2012/2013 à hauteur de 264 K€.
- Enfin, la société a réduit son activité de commercialisation de produits tiers (Activité « Solutions Analytiques ») sur le marché français. Cette évolution qui pénalise le chiffre d'affaires a néanmoins permis d'améliorer le taux de marge et de réduire des coûts fixes associés.

En résumé, au cours de l'exercice, Alpha MOS a mieux travaillé sur son cœur de métier et ses produits

Le tableau ci-après détaille l'évolution de l'activité par zones géographiques :

Données en K€	2012/2013	2011/2012	Variation	% 2012/13	% 2011/12
Europe (incl. France)	3.309	3.170	+ 4,4 %	37,3 %	36,9 %
Asie (excl Japon)	1.621	1.156	+ 40,2 %	18,2 %	13,5 %
Japon	2.650	2.561	+ 3,5 %	29,9 %	29,8 %
Amériques	1.219	1.564	- 22,1 %	13,7 %	18,2 %
Autres (Mid. East/Africa)	74	132	n.s	0,8 %	1,5 %
TOTAL	8.871	8.588	+3,3 %	100 %	100 %

Taux de change courants

La modeste progression de l'activité en Europe intègre les effets de la diminution de l'activité Négoce en France et du contrat Perséides. Elle bénéficie d'une bonne progression de ventes d'Instruments, grâce à des contrats en Italie, aux Pays-Bas, en Turquie, en Espagne et en Pologne. Hors France, les ventes connaissent un doublement par rapport à l'exercice 2011/2012 (1.170 K€ contre 508 K€).

Comme mentionné, la performance du Japon est altérée, en euros, par l'évolution du taux de change Yen/euro.

La zone Asie a renoué avec la croissance après un exercice 2011/2012 difficile. Elle a notamment bénéficié de la mise en place d'un réseau de distributeurs plus important en Chine et du dynamisme de la Corée.

La filiale américaine a été confrontée à un exercice difficile et a notamment subi les effets des incertitudes budgétaires (« fiscal cliff ») sur les décisions d'investissement des entreprises, tant au 1^{er} semestre qu'à la fin de l'exercice.

Sur l'exercice, les prises de commandes ont atteint 8,6 M€ (contre 8,15 M€ en 2011/2012 soit une progression de 5,5 %).

Au 30 septembre 2013, le carnet de commandes s'établissait à 1,9 M€ (contre 1,8 M€ au 30 septembre 2012).

1.2 Evolution des coûts

Le second axe du redressement des résultats consistait en la réduction des coûts de fonctionnement de la société. En la matière, l'exercice a enregistré l'effet des actions engagées en fin d'exercice précédent ainsi que la poursuite des réductions d'effectifs et de frais généraux.

Toutefois, la vitesse d'exécution et l'intensité des mesures n'ont pas permis d'atteindre le retour à l'équilibre d'exploitation.

Par ailleurs, l'exercice a supporté :

- D'une part des coûts « exceptionnels » liés aux difficultés de trésorerie traversées et aux actions nécessaires pour réorganiser l'entreprise et rechercher des investisseurs
- D'autre part des difficultés opérationnelles, notamment dans l'exécution du contrat Thales qui ont affecté négativement ses revenus et les coûts du fait des ressources affectées à ce projet
- Enfin, la nécessité de procéder à des dotations importantes aux provisions pour risques.

1.3 – Renforcement des fonds propres

Le dernier objectif consistait à renforcer les fonds propres de l'entreprise de manière à reconstituer une marge de fonctionnement et à permettre de mener plus activement les actions de réorganisation engagées.

Une première étape a été réalisée à la fin du mois de mars avec une augmentation de capital réservée de 420 K€ qui a permis la collecte de 400 K€ de liquidités.

Toutefois, la seconde étape qui était visée pour l'automne n'a pas pu se concrétiser, les investisseurs pressentis et ayant marqué un intérêt à compter de l'été s'étant in fine désistés.

Cette impossibilité de concrétiser un renforcement significatif de la trésorerie, conjuguée aux difficultés rencontrées avec Thales pour l'exécution du contrat Perséides ont amené la Société à procéder à une déclaration de cessation des paiements en novembre 2013. Ce point est détaillé ci-après.

2/ ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX

L'activité de la société-mère Alpha Mos S.A. comprend :

- La recherche et le développement de produits et solutions
- La production et la calibration des instruments
- La commercialisation de ces produits soit directement à ses clients (finaux ou distributeurs) en France et en zone EMEA, ainsi qu'en Asie pour le compte de la filiale chinoise, soit à ses filiales au Japon et aux Etats-Unis.
- La réalisation de prestations de services (études d'ingénierie, maintenance et SAV, analyses techniques pour des clients non équipés des matériels de la société)

2.1 – Compte de résultat

En 2012/2013, le chiffre d'affaires s'est établi à 6,36 M€ (quasiment stable par rapport à l'exercice précédent), la progression des ventes aux filiales et aux clients directs ayant compensé la diminution de l'activité Négoce en France.

Le niveau de production immobilisée (constitué des frais de R&D activés) est en nette diminution par rapport à l'exercice précédent (0,3 M€ contre 0,6 M€). Cette évolution traduit essentiellement l'achèvement d'un certain nombre de programmes au cours de l'exercice précédent, et la poursuite du projet micro-capteurs. Compte tenu de la situation financière, la société a en effet recentré ses programmes et n'a pas engagé de nouveau projet significatif au cours de l'exercice.

Au niveau des charges, l'exercice enregistre les effets d'une part des mesures engagées à la fin de l'exercice 2011/2012, d'autre part la poursuite des réductions de coûts tant en matière de personnel

que de frais généraux : ainsi les frais de personnel diminuent de 13,5 % (3,1 M€ contre 3,6 M€) et les autres coûts de fonctionnement de 10 % (2,0 M€ contre 2,2 M€).

Ces mesures, conjuguées à une amélioration du taux de marge brute (résultant à la fois d'une amélioration du mix des ventes et d'une bonne maîtrise des coûts de production) ont produit un effet favorable qui est toutefois compensé par un niveau très élevé de dotations aux provisions.

En effet, si le niveau des dotations aux amortissements a été stabilisé (du fait de la stabilisation du niveau de production immobilisée et du faible niveau des autres investissements), la société a constitué sur l'exercice des provisions pour plusieurs risques et litiges, notamment :

- a) Les difficultés rencontrées sur le projet Perséides au cours de l'exercice, puis les événements survenus postérieurement à la clôture (mention par Thalès de possibles pénalités puis résiliation du contrat par l'Administrateur dans le cas du redressement judiciaire) ont amené la société à constituer une provision pour risque et une provision pour non recouvrement de factures. Les éléments sont détaillés dans l'annexe.
- b) Par ailleurs, compte tenu de l'arrêt prévu des projets collaboratifs Oseo engagés dans l'exercice, du fait du redressement judiciaire, des provisions ont été constituées à ce titre.

Comme l'an dernier, le résultat financier demeure lourdement déficitaire (- 0,96 M€) du fait du provisionnement des créances sur les filiales. Alpha MOS SA assure en effet le financement de ses filiales commerciales par des avances en compte courant et des prêts. Lorsque les filiales ne sont pas en mesure de rembourser ces avances, Alpha MOS SA déprécie lesdites avances. Sur l'exercice, les frais financiers externes demeurent limités bien qu'en forte progression (39 K€) du fait des financements à moyen terme mis en place sur l'exercice précédent et du recours à l'affacturage n'étant intervenus que progressivement au cours de l'exercice. Le résultat net sur change est une perte de 43 K€ contre un gain de 52 K€ en 2011/2012.

Le résultat exceptionnel (- 45 K€ contre - 67 K€ en 2011/2012) est essentiellement affecté par le traitement des subventions et amortissements dérogatoires.

Au titre de l'exercice, compte tenu du produit de crédit d'impôt recherche, le poste Impôt sur les bénéfices s'établit à + 301 K€. Il est rappelé que le produit résultant de la mise en place du CICE sur l'exercice (+21 K€) est enregistré comme une diminution des charges sociales et est donc compris dans la diminution des frais de personnel.

Le résultat net de l'exercice est une perte de 2.848 K€ (contre -2.339 K€ pour l'exercice précédent).

2.2. – Bilan

Le bilan de votre société se caractérise principalement par une nouvelle diminution des capitaux propres à 75,3 K€ (en intégrant les subventions d'investissements et provisions règlementées) (contre 2.400 K€) sous l'effet de la perte subie sur l'exercice et malgré l'augmentation de capital réalisée au mois d'Avril pour 420 K€.

Sur l'exercice, l'endettement financier reste stable tandis que les dettes fournisseurs diminuent de manière significative. Cette tendance est contrebalancée par une forte progression des produits constatés d'avance, résultant principalement du retraitement de l'avancement lot T6 du projet Perséides. Au total, les dettes demeurent stables, tandis que le niveau des provisions pour risques progresse sensiblement comme indiqué ci-avant.

A l'actif, l'évolution marquante est la forte diminution de l'ensemble des postes de l'actif circulant qui traduit une gestion étroite de ces composantes du BFR pour faire à la réduction du fonds de roulement net constatée au cours de l'exercice du fait des pertes :

- Les stocks reviennent à une valeur nette de 0,66 M € (contre 0,88 M€). En valeur brute, ils atteignent 1,09 M€ (contre 1,2 M€ au 30 septembre 2012 et 1,84 M€ fin septembre 2011).
- Le poste Clients s'établit à 605 K€ enregistrant notamment l'effet de la mobilisation des créances chez un Factor et la diminution des créances sur les filiales.
- La poste Autres créances diminue de 327 K€, notamment sous l'effet de la diminution de la créance de CIR.

La trésorerie courante progresse légèrement à 374 K€ en fin de période, mais cette évolution n'est pas significative d'une amélioration.

3/ ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Compte tenu de la structure du groupe, les comptes consolidés enregistrent les mêmes tendances que les comptes sociaux.

3.1 – Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires, bien qu'impacté négativement par les éléments décrits plus haut, progresse de 3,3 % pour s'établir à 8,87 M€ (contre 8,59 M€).

Cette légère amélioration qui s'accompagne d'une amélioration du taux de marge brute de plus de 3 points (67,9 % contre 64,5 %) permet une progression de 550 K€ de la marge brute par rapport à l'exercice précédent, soit 10 %.

Les autres produits des activités courants sont en baisse sensible car l'exercice précédent enregistrait un montant de CIR particulièrement élevé résultant de rectifications sur exercices antérieurs.

Les charges de personnel diminuent de près de 13 % à 4,3 M€, de même que les autres charges externes (à 2,9 M€ contre 3,2 M€, soit -10 %). Comme indiqué ci-avant, les mesures d'économies engagées au cours d'exercice ont produit leurs effets progressivement avec un effet plus marqué au second semestre.

Les dotations aux amortissements sont désormais stabilisées à 345 K€ (compte tenu du ralentissement des immobilisations).

Par contre, l'exercice enregistre un important niveau de provision lié aux événements décrits ci-avant et post-clôture. L'impact net est de 855 K€ (contre 216 K€ en 2011/2012).

Malgré cette importante charge, le résultat opérationnel courant s'améliore légèrement, à - 2.073 K€ (contre -2.375 K€). On note donc que, hors produits des activités courantes, l'EBITDA évolue de - 2.768 K€ en 2011/2012 à - 1.267 K€ en 2012/2013, ce qui confirme l'effet des mesures engagées sur la rentabilité courante, malgré leur niveau insuffisant pour rétablir l'équilibre.

Après prise en compte des Autres Produits et charges opérationnels et du résultat financier légèrement négatif, le résultat de l'ensemble consolidé avant impôt est négatif de 2,08 M€ (contre - 2,41 M€ en 2011/2012).

La charge d'impôt consolidée étant négligeable, le Résultat net part du groupe est une perte de 2.158.895 € (contre une perte de 2.461.602 euros au cours de l'exercice précédent).

3.2 Bilan consolidé

Le Bilan consolidé enregistre principalement à l'actif une diminution des immobilisations corporelles nettes (-100 K€), le reclassement en actifs non courants de la créance de crédit d'impôt recherche afférente à l'année civile 2013, la baisse sensible des stocks (sous l'effet conjugué de la gestion plus

serrée et d'un maintien de la politique de provision, et la diminution des postes clients et autres actifs circulant).

En contrepartie de la baisse des fonds propres résultant de la perte de l'exercice, les passifs financiers à long terme progressent faiblement (100 K€) et les passifs financiers à court terme diminuent.

Outre l'augmentation de capital en numéraire de 420.000 euros en Mars 2013 à hauteur de 400.000 euros en espèces et 20.000 euros par compensation avec un compte courant, les principaux événements financiers de l'exercice sont :

- au cours du 4^{ème} trimestre 2012, mobilisation de la créance d'impôt recherche afférente à l'année civile 2011 auprès d'OSEO (558 K€). L'ensemble de la créance (698 K€) a été encaissé sur l'exercice.
- Obtention d'un accord d'échelonnement CCSF d'une durée de 18 mois à compter du 21 Janvier 2013 pour un montant de 310 K€
- Déblocage en Mai 2013 de la tranche conditionnelle du Prêt de Total Développement régional pour 100 K€
- Obtention de divers financements de COFACE au titre des contrats d'Assurance Prospection (pour un total de 228 K€)
- Rééchelonnement du Prêt FAP de BNPParibas de 250 K€ échu au 30 juin 2013.

Les dettes fournisseurs ont pu être réduites sur l'exercice, tandis que les autres dettes courantes d'exploitation progressent sensiblement par rapport au précédent exercice sous l'effet du poste Produits constatés d'avance.

Enfin, on note que la trésorerie consolidée progresse de 338 K€, soit un montant correspondant à peu près au montant de l'augmentation de capital réalisée en mars 2013 (400 K€ en numéraire).

Des éléments détaillés sur l'ensemble de ces postes sont fournis dans l'annexe.

4/ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE – DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

En date du 29 novembre 2013, la société a procédé à la déclaration de cessation des paiements auprès du tribunal de Commerce de Toulouse qui, en date du 10 Décembre 2013 a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Comme indiqué, cette décision a été rendue nécessaire par l'impossibilité de concrétiser un projet d'augmentation de capital destinée à reconstituer les fonds propres et la trésorerie de la société qui avait été engagé à partir du 2^{ème} trimestre.

En outre, la société a été confrontée à l'impossibilité de mobiliser la créance de CIR afférent à l'année civile 2012 auprès d'établissements financiers.

En conséquence de l'impossibilité de concrétiser l'augmentation de capital envisagée, la Société a demandé, en date du 18 Novembre 2013 la suspension de la cotation de ses titres sur EuroNext et a maintenu ladite suspension depuis la déclaration de cessation des paiements et le jugement d'ouverture.

Les éléments suivants doivent aussi être mentionnés :

- La procédure de contrôle fiscal engagée au mois de Juin 2013 s'est achevée au mois de Novembre 2013. Un redressement de TVA de 6.937 € (7.546 € avec pénalités) a été notifié à la société qui ne l'a pas contesté. Les conséquences ont été enregistrées dans les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2013.

- Dans le cadre du contrat PERSEIDES, la société Thales Communication et Security a notifié par lettre recommandée du 13 novembre 2013, à titre provisoire, des pénalités de retard pour un montant de 1.266.426,67 euros. La Société conteste sur le fond et sur la forme le bien-fondé et le quantum de la réclamation provisionnelle de Thales. Postérieurement à l'ouverture du Redressement judiciaire, des échanges ont été engagés afin de renégocier les engagements contractuels.

Nonobstant les contestations, une provision pour risque a été constituée au cours de l'exercice à hauteur de 205.611 euros.

Dans le cadre de la période d'observation l'Administrateur Judiciaire de la société a signifié à Thales Security et Communication, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la résiliation du contrat en application en application L622-13 du Code de Commerce. Les impacts financiers de cette décision sont mentionnés dans les notes 12, 15 et 25.2 de l'annexe aux comptes sociaux.

- Enfin, la société a décidé de ne pas poursuivre les projets OPTICOOK et Object World. Les impacts de cette décision sont mentionnés dans les notes 5.1 et 12 de l'annexe aux comptes sociaux.

C'est dans ce contexte que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, étant rappelé qu'il résulte de la situation une incertitude sur la continuité d'exploitation.

S'agissant de l'activité depuis le 1^{er} octobre 2013, il convient de noter les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre de l'exercice 2013/2014 a atteint 1,71 M€ (contre 1,94 M€ en 2012/13).
- Au cours du 4^{ème} trimestre 2013, la société a enregistré 1,96 M€ de prises de commandes (contre 2,5 M€ sur la même période de l'exercice précédent).
- Au 31 décembre 2013, le carnet de commandes s'établissait à 2,15 M€ (à comparer à 2,7 M€ au 31 décembre 2012). Dans les 2 cas, ce chiffre intègre le montant du contrat Thales (0,87 M€ au 31 décembre 2013 et 0,63 M€ au 31 décembre 2012).

5/ PERSPECTIVES

Pour l'exercice en cours, l'objectif de la société est de poursuivre sa réorganisation dans le cadre du redressement judiciaire et de présenter un plan de continuation à l'homologation du Tribunal de Commerce. A ce titre, elle poursuit tant ses actions de réorganisation et de recentrage de son activité que la recherche d'investisseurs qui pourraient accompagner le plan de redressement.

Dans ce cadre, sous les hypothèses d'activité retenues par la direction de la société au jour d'élaboration des comptes et des annexes qui en constituent une partie indissociable, la société prévoit d'être en mesure de faire face à ses dépenses d'exploitation courante au moins jusqu'à l'échéance de la période d'observation.

Il est rappelé que la poursuite d'exploitation à l'issue de cette période d'observation dépendra notamment :

- De la capacité de la société à atteindre durant cette période un équilibre d'exploitation et de trésorerie d'exploitation
- De la capacité de la société à élaborer durant cette période un plan de continuation qui serait accepté par le Tribunal de Commerce
- D'une possible prolongation de la période d'observation par le Tribunal de Commerce en fonction notamment des éléments ci-dessus, en application de l'article L621-3 du Code de Commerce.

Il est rappelé que le Tribunal de Commerce peut, en application de l'article L631-16 du Code de Commerce, mettre fin à la période d'observation s'il apparaît au cours de celle-ci que la société dispose des sommes suffisantes pour désintéresser les créanciers

Il est rappelé que le Tribunal de Commerce peut aussi mettre fin à la poursuite de l'activité à tout moment en application de l'article L631-15 du Code de Commerce.

6/ ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

ALPHA M.O.S est une société d'instrumentation analytique qui conçoit, fabrique et commercialise des produits propriétaires innovants dédiés à l'analyse d'odeur, goût et vision: les nez, langue et oeil électroniques, ainsi que des solutions de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement et une gamme complète d'instrumentation de chromatographie.

Elle fournit par ailleurs divers services associés à son savoir-faire sur ses domaines d'activité, notamment des services d'analyse pour l'évaluation sensorielle et chimique.

L'activité et le savoir-faire d'ALPHA MOS reposent à la base sur une expertise en chimie analytique mais intègre aussi des compétences en électronique, mécanique et fluide, ainsi qu'en algorithmie et en développement logiciel.

C'est la combinaison de ces expertises, et l'expérience des collaborateurs de la société, qui permettent d'une part de développer des instruments et d'autre part d'assister les clients dans la construction de solutions adaptées à leurs besoins propres : on comprend que l'analyse d'odeurs de produits alimentaires présente d'autres types de contraintes que, par exemple, l'analyse d'odeurs de matières plastiques.

La variété des demandes amène l'entreprise à développer en permanence de nouvelles méthodes et référentiels d'analyse et à faire évoluer ses produits et sa gamme.

Au cours de l'exercice 2012/2013, Alpha MOS a ralenti ses efforts de recherche et développement et la dispersion de ses équipes en les focalisant sur un nombre plus limité de produits/projets.

Elle a poursuivi l'exécution du projet Perséides, ainsi que ses investissements dans le domaine des micro-capteurs.

Par ailleurs, Alpha MOS a démarré 2 projets dans le cadre des pôles de compétitivité :

- Object's World (réseau de capteurs communicants), piloté par Sigfox, qui concerne la place de capteurs intelligents dans l'internet des objets
- Open Food System, piloté par SEB, qui vise notamment à développer des appareils de cuisson intelligents.

Il est rappelé que la société procède, lorsque les conditions sont remplies, à l'activation de certaines charges de R&D en immobilisations et est éligible au Crédit d'Impôt Recherche.

7/ RISQUES

En application de l'article L225-37 du Code de Commerce, le Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne détaille de manière détaillée les risques auxquels peut être confrontée la société.

Des précisions sont fournies dans les annexes aux comptes annuels (Note 25 - Comptes sociaux/ Note 36 - Comptes consolidés)

Les principaux risques identifiés sont le risque de liquidité et le risque lié à l'exécution des contrats.

8/ RESPONSABILITE SOCIALE

1/ Au 30 septembre 2013, l'effectif du Groupe Alpha MOS se composait de 72 personnes, y compris le mandataire social (contre 76 en 2012).

Il convient d'y ajouter une personne en Inde, via un contrat de portage salarial.

La répartition géographique est la suivante :

- France 52 personnes dont le dirigeant (contre 52 en 2012)
- Etats Unis 4 personnes
- Japon 8 personnes
- Chine 8 personnes

Des informations sont données en Note 23 de l'Annexe aux comptes sociaux.

2/ La société mère applique la Convention Collective de la Métallurgie

Un accord 35 heures est en vigueur dans l'entreprise.

La société ne dispose pas de Comité d'entreprise mais il existe des délégués du personnel

3/ La masse salariale de la société, charges sociales incluses, a représenté sur l'exercice 3.115 K€ (contre 3.602 K€ en 2011/2012)

La masse salariale du groupe, charges sociales incluses, a représenté sur l'exercice 4.277 K€ (contre 4.912 K€ en 2011/2012).

Il n'existe pas d'accord de participation ou d'intéressement.

9/ RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

L'activité exercée par Alpha M.O.S. ne présente pas de risques particuliers pour l'environnement.

Compte tenu de la taille de l'entreprise, l'activité de l'entreprise tant en France qu'à l'étranger n'a pas d'impact significatif sur la consommation de ressources.

L'activité ne génère pas de rejets de substances susceptibles d'affecter l'environnement ou de porter atteinte à l'équilibre biologique.

Compte tenu des difficultés traversées au cours de l'exercice, la société n'a pu engager d'action particulière en matière de développement durable.

De même, compte tenu de ces circonstances, la Société n'est pas en mesure de fournir les informations prévues par l'article R225-105-1.

Enfin, il est rappelé que, au titre des anciennes activités de Perichrom, la société peut être amenée à récupérer et retraiter des sources radioactives intégrées dans des instruments qui ne sont plus commercialisés. Elle s'appuie à cet effet sur des prestataires extérieurs qualifiés et habilités.

10/ ADMINISTRATION DE LA SOCIETE – REMUNERATIONS

10.1 – Conseil d'Administration

Votre Société est administrée par un Conseil d'Administration de 7 membres.

L'ensemble des mandats des membres du Conseil d'Administration arrivent à expiration, lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013, l'ensemble des administrateurs en poste ayant été nommés ou renouvelés par l'Assemblée générale Mixte du 31 mars 2008.

Le Conseil d'Administration vous propose de renouveler, pour une durée de 6 années qui s'achèvera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019, les mandats de M. Pascal Gendrot, Jonathan Lapin et Jean-Christophe Mifsud, ramenant l'effectif du Conseil d'Administration à 3 membres.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a tenu 9 réunions.

10.2 – Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux.

a) Le Président-Directeur Général, M. Jean-Christophe MIFSUD, a perçu au titre de l'exercice une rémunération totale de 171.887 euros y compris avantages en nature, qui se décompose comme suit :

Rémunération fixe		171.887 euros
dont Alpha MOS France	: 102.044 euros	
Alpha MOS USA	: 69.843 euros	
Rémunération variable		Néant

Le Président du Conseil d'Administration bénéficie du même contrat d'assurance Mutuelle et de prévoyance que les salariés de la société.

Il a bénéficié, comme tous les membres du Comité de Direction d'un contrat Article 83 souscrit auprès de GAN Vie. Le taux est de 8% de la rémunération brute perçue en France. Ce contrat a été résilié au 3^{ème} trimestre de l'exercice.

b) L'Assemblée Générale du 30 mars 2012 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2011/2012 (2010/11 : € 30 000).

Dans sa séance du 22 janvier 2013, le Conseil d'Administration a attribué au titre de 2011/2012, 22.500 euros :

KB Conseil, représentée par M. Kléber Beauvillain	7.500 €
M. Pascal Gendrot	7.500 €
M. Jonathan Lapin	7.500 €

10.3 – Mandats exercés

M. Jean Christophe MIFSUD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, Mmes Bernadette BUYSCHAERT, Sandrine BUYSCHAERT et M. Patrice BUYSCHAERT, Administrateurs, n'exercent pas d'autre mandat social.

M. Kléber BEAUVILLAIN, Représentant Permanent de la société CAPORMAK EURL (anciennement KB Conseil) dont il est Gérant, est par ailleurs :

- OREGÉ SA Membre du Conseil de Surveillance
- ESKER SA Vice-Président du Conseil de Surveillance
- SCIENTIPOLE CAPITAL SAS Président du Conseil de Surveillance

M. Pascal GENDROT est par ailleurs :

- OREGÉ Président du Directoire
- PG CORPORATE EURL Gérant

M. Jonathan LAPIN est par ailleurs Administrateur des sociétés suivantes de droit américain : KALAMAZO QUALITY WAY ONE Inc, DES MOINES REAL ESTATE Inc, DAYTON ROUTE REAL ESTATE Inc et LANCASTER REAL ESTATE Inc.

10.4 – Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration fait l'objet d'un rapport spécial en application de l'article L225-37 du Code de commerce.

Il est néanmoins rappelé que le Conseil n'a pas procédé à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

11/ INFORMATIONS REGLEMENTEES

Dans le présent chapitre, nous portons à votre connaissance diverses informations dont la communication est requise par la loi.

1/ Dépenses et charges non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du CGI, nous vous demandons d'approuver les dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du C.G.I., qui s'élèvent pour l'exercice clos le 30 septembre 2013 à 1.811 euros

2/ Dividendes distribués au cours des 3 exercices précédents

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

3/ Conventions réglementées

Les conventions réglementées sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes. Nous vous proposons d'approuver ces conventions.

4/ Informations sur le capital social

4.1 – Au 30 septembre 2013, le capital social est constitué de 4.169.047 actions ordinaires de 0,2 € de valeur nominal.

4.2 – La société n'a pas connaissance et n'a pas été informée d'accord ou de pacte conclu entre les actionnaires

4.3 – Au cours de l'exercice 2012/2013, l'action Alpha MOS a évolué comme suit :

Cours au 30 septembre 2012	1,05 €
Cours au 30 septembre 2013	1,18 €
Plus haut	1,60 € 29 novembre 2012
Plus bas	0,99 € plusieurs séances de l'exercice
Nombre de titres échangés	655.602 actions pour un total de 949.899 €

A la connaissance de la société, aucune opération sur les actions de la société n'a été réalisée au cours de l'exercice par une personne visée à l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

Dans la cadre du contrat de liquidité, la société de bourse Portzamparc a procédé à l'achat 81.940 titres et à la vente de 82 497 titres.

Compte tenu des évènements survenus postérieurement à la clôture tels que décrits dans le présent rapport, la Société a demandé à NYSE EuroNext la suspension de la cotation de son action à compter du lundi 18 novembre 2013 avant Bourse. A la suite de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, la cotation reste suspendue.

La société a mis fin à compter du 31 décembre 2013 au contrat de liquidité avec la société Portzamparc. Elle n'a pas conclu de nouveau contrat depuis cette date

4.4 Droits de vote

Il est rappelé que :

- les actions inscrites au nominatif depuis au moins 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.
- Les actions détenues par la société sont privées de droit de vote (actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité)

Au 31 décembre 2013, le nombre de droits de vote était le suivant :

Brut : 5 721 760

Net : 5 689 562 Ce chiffre est calculé sous déduction des actions privées de droit de vote (actions du contrat de liquidité – après la résiliation du contrat de liquidité, les actions autodétenues demeurent privées de droit de vote)

Conformément à l'article L233-8 du Code de Commerce et au Règlement Général de l'AMF, ces données sont publiées tous les mois.

4.5 – Principaux actionnaires - Seuil

Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuil prévues par le Règlement Général de l'AMF, les Statuts de votre société (article 11) prévoient l'obligation de déclaration à la société de franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de 2 %

Au cours de l'exercice, la société a été informée des franchissements de seuil suivants :

- a) Déclaration de franchissement à la hausse, le 29 mars 2013, des seuils de 15% du capital et de 20 % des droits de vote par le concert formé par M. Hervé Lostie de Kerhor et Mme Chantal Lostie de Kerhor. Le concert a déclaré agir seul, envisager de pourvoir les achats d'actions Alpha MOS en fonction des opportunités de marché, ne pas envisager de prendre le contrôle de la Société Alpha MOS, ne pas envisager de modifier la stratégie de la Société, ni la mise en œuvre des opérations listées à l'article 221-7 I 6° du règlement général, ne détenir aucun des instruments financiers ou accords mentionnés aux 4° et 4° bis de l'article L 233-9 du code de commerce, ne pas avoir conclu de contrat de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la Société Alpha MOS, ne pas envisager de solliciter de nomination au conseil d'administration de la Société Alpha MOS. (Déclaration AMF N° 213C0452 15 avril 2013)
- b) Par ailleurs, l'article 11 des statuts prévoit l'obligation pour tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 2 % ou un multiple de ce pourcentage de déclarer à la Société, dans les conditions prévues à l'article L233-7 du Code de Commerce le nombre d'actions détenues.

A ce titre, la Société a reçu le 3 avril 2013 une déclaration de la société Alcyone Finance indiquant qu'elle détient au titre des mandats de gestion et des FCP Alcyone France, Alcyone Valorisation et Actions Planète Durable 4,15 % du capital de la Société.

- c) Par courrier du 8 avril 2013, M. Mifsud a informé avoir franchi à la baisse les seuils de 22 % des actions et de 32 % des droits de vote consécutivement à la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'AGE du 27 mars 2013.
- d) Par courrier du 20 août 2013, la société OPTIGESTION a informé avoir franchi à la baisse, au titre des actions détenues dans la SICAV Optilia Diversifiée et dans les portefeuilles clients gérés par OPTIGESTION, les seuils de 2 % des actions et de 2 % des droits de vote.

Au 30 septembre 2013, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Jean Christophe Mifsud (1)	894 156	21,45 %	1 775 812	31,14 %
Autres Administrateurs	1 005	0,02 %	2 010	0,03 %
Concert Lostie de Kerhor (2)	774 060	18,57 %	1 254 060	21,99 %
JP Invest	167 746	4,02 %	335 492	5,88 %
Autres nominatifs	40 931	0,98 %	67 337	1,18 %
Actions autodétenues (3)	23 343	0,56 %	0	0
Public	2 267 806	54,40 %	2 267 806	39,77 %
Total	4 169 047	100 %	5 702 517	100%

1) Président du Conseil et Directeur Général

2) Il existe un Concert entre M et Mme Hervé Lostie de Kerhor

3) Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité géré par la Société de Bourse Portzamparc. Il a été mis fin à ce contrat le 31 décembre 2013 et les actions autodétenues directement par Alpha MOS demeurent privées de droit de vote

La société n'a pas eu connaissance d'évolution depuis cette date.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5% du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

5 – Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en application de l'article L225-129-2 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a donné plusieurs délégations au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital résultant de l'exercice de BSA, d'options et de BSPCE autorisés par ces mêmes Assemblées.

Au 30 septembre 2013, le nombre maximal d'actions pouvant être créées au titre des instruments décrits ci-dessous s'élevait à 251 000 actions

Les délégations du Conseil au 30 Septembre 2013 correspondent au solde d'actions à souscrire à cette date dans chacun des plans détaillés ci-dessous :

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	12 février 2010	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	269 000	67 826
Dont Conseil d'Administration	192 000	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	1 ^{er} juin 2010	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	12 février 2014	28 mars 2015
Prix de souscription	3.30 €	2.58 €
Nbre actions souscrites au 30 septembre 2013	0	0
Nbre actions annulées au 30 septembre 2013	59 000	67 826
Solde actions à souscrire au 30 sept. 2013	210 000	0

- Au titre des 513 835 BSA attribués à l'occasion de l'augmentation de capital du 27 juin 2011, les mouvements suivants sont intervenus :
 - a) au 30 septembre 2012, 420 bons avaient été exercés :
 - dont 325 au titre de 2011 donnant lieu à la création de 325 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013
 - et 95 au titre de l'année civile 2012 donnant lieu à la création de 45 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013 et à la création de 50 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013
 - b) Entre le 1^{er} octobre 2012 et le 31 mars 2013, aucun BSA n'a été exercé
 - c) Enfin, 980 bons ont été exercés au mois d'Avril 2013, donnant lieu à la création de 980 actions nouvelles constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013.

L'ensemble de ces opérations a donné lieu à la création de 1.400 actions qui ont toutes été constatées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2012/2013.

Le solde des bons non exercés au titre de ce plan, est 512.435. Ces bons sont devenus caducs le 1^{er} mai 2013 et ont été radiés.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2013	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2013	38 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2013	41 000

BSPCE

Le plan de BSPCE décidé par le Conseil d'Administration du 25 octobre 2007, sur délégation de l'Assemblée du 30 mars 2007 pour lequel 63.500 actions restaient à souscrire au 30 septembre 2012 est devenu caduc à son terme du 25 octobre 2012.

Aucune option n'a été exercée entre le 30 septembre 2012 et le 25 octobre 2012.

Récapitulatif au 30 septembre 2013

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	41.000	0
BSA 2010	3,30 €	210.000	192.000
TOTAL		251.000	192.000

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 5,7 %.

Par ailleurs, à la suite des résolutions votées lors de l'Assemblée générale du 27 mars 2013, le Conseil d'Administration dispose d'un certain nombre de délégations lui permettant de décider, selon diverses modalités, des augmentations de capital. Elles sont rappelées ci-dessous :

- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- L'autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions de la 14^{ème} résolution, de fixer, dans la limite de 10% du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale ;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- La délégation de compétence conférée au Conseil d'administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du dps	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du dps	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Augmentation de capital par incorporation de primes ...	400 000€	1 000 000 €	27 septembre 2014	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

6 – Programme de rachat d'actions

Dans sa 8^{ème} résolution, l'Assemblée générale du 27 mars 2013 a autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois s'achevant le 27 Septembre 2014 à acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du capital. Cette autorisation se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 30 mars 2012.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette possibilité en dehors du contrat de liquidité.

En conséquence, au 30 septembre 2013, la société ne détenait aucune action en dehors de celles gérées dans le cadre du contrat de liquidité.

7 – Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux payés par le Groupe

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires hors taxes des Commissaires aux Comptes du groupe correspondant aux prestations effectuées en 2011/12 et 2012/2013.

En euros	Ernst & Young		Euraudit	
Honoraires	2011/12	2012/13	2011/12	2012/13
• Audit	41.080	47.500	16.400	20.500
Commissariat aux comptes				
Certification, examen des comptes individuels et consolidés :				
Société Mère et consolidé	27.470	34.000	16.400	20.500
Revue des filiales	8.610	11.000		
Autres prestations	5.000	2.500		
• Autres prestations	Néant	Néant	Néant	Néant
• Autres prestations rendues par les réseaux	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	41.080	47.500	16.400	20.500

Une mission particulière liée à la certification d'un projet de Document de Référence a été engagée à la fin de l'exercice 2012/2013 pour un montant de respectivement 9.000 et 7.000 euros.

8 - Participation des salariés au capital

Nous vous précisons que, au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce, les salariés de la société et le personnel des sociétés liées ne détiennent aucune action de la société au 30 septembre 2013.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 28 mars 2011, statuant conformément aux dispositions de l'article L225-126-6 du Code de Commerce, a rejeté une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée au bénéfice des salariés.

L'Assemblée Générale tenue le 27 mars 2013 s'étant prononcée sur une augmentation de capital, le délai de 3 ans prévu à l'article L225-126-6 du Code de Commerce est prorogé et l'Assemblée devra se prononcer à ce titre au plus tard le 27 mars 2016.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013, aucune attribution complémentaire d'options de souscription ou d'actions gratuites n'est intervenue et qu'il n'y a pas lieu à rapport spécial.

9 – Délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, nous vous précisons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (en milliers d'euros) :

Exercice	Non échues	Moins de 30 j	30 à 60 jours	Plus de 60 jours
Au 30/9/2012	622	449	299	122
Au 30/9/2013	362	155	34	411

Les dettes envers les fournisseurs dont les échéances étaient dépassées ont fait l'objet d'accords de rééchelonnement et de paiements postérieurement à la date de clôture.

12/ RESOLUTIONS

Au préalable, nous vous précisons que, malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, il n'y aura pas lieu à statuer dans les 4 mois de l'approbation des comptes sociaux sur la poursuite de l'activité, en application de l'article L225-248 du Code de Commerce, compte tenu de la dérogation prévue par l'alinéa 5 dudit article.

Les résolutions soumises à votre approbation sont détaillées ci-après :

La première résolution a pour objet l'Approbation des comptes de la Société de l'exercice clos au 30 septembre 2013 qui se soldent par une perte nette comptable de 2.848.478 euros.

La deuxième résolution a pour objet l'Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2013 qui se soldent par une perte nette comptable de 2.158.895 euros.

La troisième résolution a pour objet d'approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et détaillées dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes qui vous sera présenté.

La quatrième résolution a pour objet l'approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement.

La cinquième résolution vise à donner quitus aux administrateurs.

La sixième résolution vous propose d'affecter la perte de l'exercice au compte de report à nouveau débiteur.

Les résolutions 7 à 9 concernent le renouvellement des mandats des administrateurs.

La dixième résolution a pour objet de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'opérer en Bourse sur les actions de la société. Cette résolution permet notamment d'encadrer le fonctionnement du contrat de liquidité.

Nous vous fournirons toutes explications complémentaires que vous pourrez souhaiter sur ces résolutions.

Enfin, une dernière résolution confère les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités subséquentes à l'Assemblée Générale.

Au bénéfice des observations qui vous sont présentées dans le présent rapport, nous vous remercions de bien vouloir approuver les projets de résolutions qui vous sont présentés qui reprennent les principaux points exposés.

Fait à Toulouse, le 11 février 2013

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Christophe MIFSUD



TABLEAU FINANCIER DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En euros)

ALPHA MOS SA

2012/2013

Date d'arrêté (exercice de 12 mois)

Capital social (en milliers d'euros)

Nombre d'actions ordinaires

Nombre maximal d'actions futures à créer

Chiffre d'affaires H.T

Résultat avant impôt, participation et charges

calculées (amortissements et provisions)

Impôt sur les bénéfices

Participation des salariés due au titre l'exercice

Résultat après impôt, participation et charges

calculées (amortissements et provisions)

Résultat distribué

DONNEES PAR ACTION

Résultat avant impôt, participation et charges

calculées (amortissements et provisions)

Résultat après impôt, participation et charges

calculées (amortissements et provisions)

Dividende attribué

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen des salariés

Montant de la masse salariale

Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux

30/09/2009

30/09/2010

30/09/2011

30/09/2012

30/09/2013

675 362,40

678 262,40

781 029,40

781 029,40

833 809,40

3 376 812

3 391 312

3 905 147

3 905 517

4 169 047

229 500

474 000

960 510

828 010

251 000

5 398 417

6 735 599

7 634 726

6 432 729

6 357 453

- 806 306

- 183 176

- 776 558

- 1 618 163

- 857 464

182 354

371 254

226 992

917 995

301 023

0

0

0

0

0

- 1 387 405

- 303 783

- 741 682

- 2 339 193

- 2 848 478

-

-

-

-

-

- 0,185

0,060

- 0,141

0,18

- 0,21

- 0,411

- 0,090

0,190

- 0,60

- 0,68

-

-

-

-

-

43

45

53

55

53

1 839 169

1 889 913

2 303 120

2 499 602

2 123 457

788 800

858 195

1 065 456

1 102 446

991 554

EURAUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Alpha M.O.S.

Exercice clos le 30 septembre 2013

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

EURAUDIT
Résidence Cap Wilson
81, boulevard Carnot
31000 Toulouse
S.A.R.L. au capital de € 350.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Alpha M.O.S.

Exercice clos le 30 septembre 2013

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Alpha M.O.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3 de l'annexe ainsi que sur les notes 2 « Evènements postérieurs à la clôture », 13 « Clients et comptes rattachés » et 36 « Gestion des risques » se rapportant au contrat Perseides.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède au moins une fois par an à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans le paragraphe 17 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » des notes annexes. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 6 « Ecart d'acquisition » des notes annexes donne une information appropriée.
- Comme indiqué dans le paragraphe 11 « Frais de recherche et de développement » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » des notes annexes, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par la norme IAS 38. Nous avons vérifié que les projets ayant fait l'objet d'une activation répondent aux critères et qu'une information appropriée est fournie à ce sujet dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

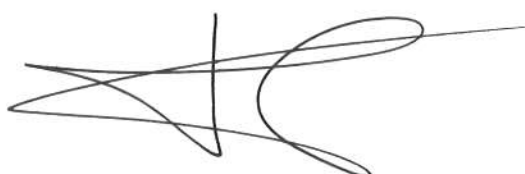
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse, le 24 février 2014

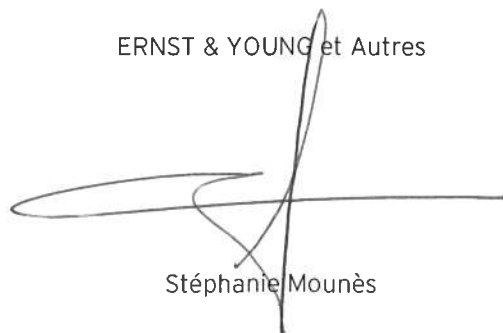
Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT



Julien Duffau

ERNST & YOUNG et Autres



Stéphanie Mounès



ALPHA M.O.S SA

EXERCICE 2012/2013

COMPTES CONSOLIDES

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - ACTIF

ACTIF	Notes	30/09/2013	30/09/2012
		(12 mois)	(12 mois)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	8	729 045	734 464
Ecart d'acquisition	6,14	428 921	483 921
Immobilisations corporelles	9	320 268	421 330
Immobilisations financières	10	193 175	159 387
Autres actifs non courants	11	273 427	0
<u>TOTAL I</u>		1 944 836	1 799 101
Actifs courants			
Stocks et en-cours	12	726 683	1 129 519
Clients et comptes rattachés	13	1 264 604	2 351 064
Autres actifs courants	15	1 242 585	1 735 411
Placement à court terme Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	857 330	45 257 519 205
<u>TOTAL II</u>		4 091 204	5 780 457
TOTAL DE L'ACTIF		6 036 042	7 579 561

A compter de l'établissement de la situation au 31 mars 2013, afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les valeurs mobilières de placement faisant l'objet d'un nantissement au bénéfice d'un tiers à titre de garantie sont classées dans les immobilisations financières. Ces valeurs apparaissaient dans les Actifs courants – placement à court terme dans les précédents documents financiers.

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

PASSIF	Notes	30/09/2013 (12 mois)	30/09/2012 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital	17	833 809	781 113
Primes liées au capital		1 353 205	12 164 084
Réserves		- 248 162	- 8 967 836
Résultat de l'exercice		-2 158 895	- 2 461 602
Ecarts de conversion		- 93 655	- 48 259
TOTAL I		-313 698	1 467 501
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	18,19	520 726	234 239
Passifs financiers à long terme	20	1 547 557	1 456 826
		2 068 284	1 691 065
Passifs courants			
Passifs financiers à court terme	20 21	718 281	784 122
Fournisseurs et comptes rattachés	21	1 326 162	1 779 821
Autres dettes et comptes régul		2 237 013	1 857 052
TOTAL II		4 281 456	4 420 995
TOTAL DU PASSIF		6 036 042	7 579 561

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	30/09/2013 (12 mois)	30/09/2012 (12 mois)
Produits des activités ordinaires		8 870 831	8 589 098
Autres produits des activités courantes	26	393 090	984 760
Variation stock de produits finis		392 894	523 774
Achats consommés		- 3 160 564	-3 571 302
Charges de personnel	25	- 4 286 530	-4 912 467
Autres charges externes		- 2 881 672	-3 221 184
Impôts et taxes		- 119 200	-175 747
Dotations aux amortissements		- 345 765	-376 093
Variation des provisions		-881 988	-215 869
Dépréciation de l'écart d'acquisition	6	-55 000	
Résultat opérationnel courant		- 2 073 905	-2 375 032
Autres produits et charges opérationnels	28	104 011	-51 122
Résultat opérationnel		- 1 969 894	-2 426 154
Résultat financier	29	- 112 397	13 774
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		- 2 082 291	-2 412 381
Impôt sur les bénéfices	24	-76 605	-49 221
Résultat net de l'ensemble consolidé		- 2 158 895	-2 461 602
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part de groupe		- 2 158 895	- 2 461 602
Résultat par action (brut)		- 0,53	- 0,63
Résultat par action (dilué)		- 0,53	- 0,63

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	30/09/2013	30/09/2012
Résultat net consolidé	-2 159	-2 462
Paiements fondés sur des actions		6
Effet d'impôt		-2
Eléments non reclassables en résultat		4
Ecart de conversion	- 45	- 22
Effet d'impôt	15	7
Eléments reclassables en résultat	-30	-15
Résultat global consolidé	- 2 189	- 2 473

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecarts de Conversion	Total
Au 30 septembre 2011	781	3.258	-26	4 013
Augmentation de capital				
Prime d'émission				
Ecart de conversion			- 22	- 22
Autres		-56		-56
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			- 22	- 78
Paielements fondés sur des actions		6		6
Autres		-12		-12
Résultat net		-2 462		-2 462
Total des produits et charges de la période		-2 468		-2 468
Au 30 septembre 2012	781	734	-48	1 467
Augmentation de capital	53			53
Prime d'émission		368		
		-11 182		-10 814
Réserves		+11 182		+ 11 182
Ecart de conversion			-45	-45
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres			-45	-45
Paielements fondés sur des actions				
Autres				
Résultat net		-2 159		-2 159
Total des produits et charges de la période		-2 159		-2 159
Au 30 septembre 2013	834	- 1 057	-93	- 314

ALPHA MOS
ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En € 000

	30/09/2013	30/09/2012
	Net	Net
Résultat net part du groupe	-2 159	-2 462
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:		
Amortissements et provisions	768	513
Impôts différés	0	
Charges et produits liés aux stock options	0	5
Autres	5	-4
Variation des actifs et passifs courants:		
Stocks	403	619
Clients et comptes rattachés	1 086	-248
Autres actifs	514	-584
Fournisseurs	-454	202
Autres passifs	400	-280
Variation des Autres actifs non courants	-273	
Variation des écarts de conversion	-45	-21
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	232	-2.259
Acquisition d'immobilisations	-322	-550
Cessions d'immobilisations		119
Autres variation des immobilisations financières	-45	
Variation des immobilisations financières	4	5
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	-363	-426
Augmentation de capital	400	0
Variation des emprunts LT	443	1125
Remboursement des emprunts à LT	-353	-60
Variation des passifs financiers courants	-233	503
Variation des dettes affacturage	167	139
Cession de comptes à terme et des autres actifs détenus à des fins de transactions		100
Titres d'auto-contrôle	0	0
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	428	1807
VARIATION DE TRESORERIE	297	-878
Trésorerie en début d'exercice	557	1435
Trésorerie en fin d'exercice	854	557

GROUPE ALPHA MOS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation

Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice

Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture

Note 3 : Continuité d'exploitation

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Périmètre de consolidation

Note 6 : Ecart d'acquisition

Note 7 : Information sectorielle

Note 8 : Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Note 9 : Tableau de variation des immobilisations corporelles

Note 10 : Tableau de variation des immobilisations financières

Note 11 : Autres actifs non courants

Note 12 : Stocks et en-cours

Note 13 : Clients et comptes rattachés

Note 14 : Evolution des provisions sur actif

Note 15 : Autres actifs courants

Note 16 : Trésorerie et équivalents

Note 17 : Composition du capital social

Note 18 : Provisions pour risques et charges

Note 19 : Indemnités de départ à la retraite

Note 20 : Passifs financiers

Note 21 : Passifs courants

Note 22 : Passifs éventuels

Note 23 : Information relative aux parties liées

Note 24 : Impôts

Note 25 : Charges de personnel

Note 26 : Autres produits des activités courantes

Note 27 : Frais de recherche et développement

Note 28 : Autres produits et charges opérationnels

Note 29 : Résultat Financier

Note 30 : Résultat par action

Note 31 : Effectif moyen

Note 32 : Engagements financiers

Note 33 : Rémunération des organes sociaux – modalités de rupture des mandats sociaux

Note 34 : Titres donnant accès au capital

Note 35 : Information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Note 36 : Gestion des risques

Note 37 : Tableau de variation de l'endettement financier net

PRESENTATION

Les présents comptes consolidés intermédiaires sont établis par ALPHA M.O.S, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.

ALPHA M.O.S est une société d'instrumentation analytique qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs :

- des produits propriétaires innovants dédiés à l'analyse d'odeur, goût et vision : les nez, langue et oeil électroniques
- des services d'analyse pour l'évaluation sensorielle et chimique
- des solutions de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement
- une gamme complète d'instrumentation de chromatographie
- des technologies de pointe en préparation et extraction d'échantillon, automatisation et analyse chimique.

Créée en 1993, la société est cotée sur EuroNext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2012/2013, courant du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, a été marqué par la poursuite des actions visant à rétablir l'équilibre économique de la société, en réduisant un certain nombre de coûts d'exploitation (frais généraux, frais de personnel) et en sécurisant la marge.

La Société a poursuivi ses actions visant à sécuriser sa structure financière afin de poursuivre son activité :

- au cours du 4^{ème} trimestre 2012, mobilisation de la créance d'impôt recherche afférente à l'année civile 2011 auprès d'OSEO (558 K€). L'ensemble de la créance (698 K€) a été encaissé sur l'exercice.
- Obtention d'un accord d'échelonnement CCSF d'une durée de 18 mois à compter du 21 Janvier 2013 pour un montant de 310 K€
- Augmentation de capital en numéraire de 420.000 euros en Mars 2013 à hauteur de 400.000 euros en espèces et 20.000 euros par compensation avec un compte courant.
- Déblocage en Mai 2013 de la tranche conditionnelle du Prêt de Total Développement régional pour 100 K€
- Obtention de divers financements de COFACE au titre des contrats d'Assurance Prospection (pour un total de 228 K€)
- Rééchelonnement du Prêt FAP de BNPParibas de 250 K€ échu au 30 juin 2013.

Par ailleurs, la société a conclu 2 contrats de participation à des projets de recherche coopérative pluriannuelle (Open Food System & Object's World). Sur l'exercice 2012/2013, elle a perçu un montant de 222 K€ à titre de subventions et avances remboursables. Enfin, la Société a poursuivi l'exécution du contrat Perséides. Ces 2 dossiers sont affectés par les événements survenus postérieurement à la clôture décrits (Note 2 infra).

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

En date du 29 novembre 2013, la société ALPHA MOS S.A. a procédé à la déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Toulouse qui, en date du 10 décembre 2013, a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Cette décision a été rendue nécessaire par l'impossibilité de concrétiser un projet d'augmentation de capital destinée à reconstituer les fonds propres et la trésorerie de la société qui avait été engagé à partir du 2^{ème} trimestre.

En outre, la société a été confrontée à l'impossibilité de mobiliser la créance de CIR afférent à l'année civile 2012 auprès d'établissements financiers.

En conséquence de l'impossibilité de concrétiser l'augmentation de capital envisagée, la Société a demandé, en date du 18 novembre 2013, la suspension de la cotation de ses titres sur EuroNext et a maintenu ladite suspension depuis la déclaration de cessation des paiements et le jugement d'ouverture.

A titre d'information, le montant du passif déclaré à la cessation des paiements, dont l'exigibilité est suspendue, s'élevait à 3,38 M€.

AUTRES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- La procédure de contrôle fiscal engagée au mois de juin 2013 s'est achevée au mois de novembre 2013. Un redressement de TVA de 6.937 euros (7.546 euros avec pénalités) a été notifié à la société qui ne l'a pas contesté. Les conséquences ont été enregistrées dans les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2013.
- Dans la cadre du contrat PERSEIDES, la société Thales Communication et Security a notifié par lettre recommandée du 13 novembre 2013, à titre provisoire, des pénalités de retard pour un montant de 1.266.426,67 euros.

La Société conteste sur le fond et sur la forme le bien-fondé et le quantum de la réclamation provisionnelle de Thales. Postérieurement à l'ouverture du Redressement judiciaire, des échanges ont été engagés afin de renégocier les engagements contractuels.

Nonobstant les contestations, une provision pour risque a été constituée au cours de l'exercice à hauteur de 205.611 euros.

Dans le cadre de la période d'observation, l'Administrateur Judiciaire de la société a signifié à Thales Security et Communication, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la résiliation du contrat en application de l'article L622-13 du Code de Commerce. Les impacts de cette décision sont mentionnés aux notes 13 et 36.

- La société a décidé de ne pas poursuivre les projets OptiCook et Object World. Les impacts de cette décision sont mentionnés en notes 8 et 18.

Il n'existe aucun évènement postérieur à la clôture dans les filiales de nature à avoir un impact sur la situation du groupe.

NOTE 3 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

L'attention du lecteur est attirée sur l'ouverture en date du 10 décembre 2013 d'une procédure de redressement avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Dans ce cadre, sous les hypothèses d'activité retenues par la direction de la société au jour d'élaboration du présent document, la société prévoit d'être en mesure de faire face à ses dépenses d'exploitation courante au moins jusqu'à l'échéance de la période d'observation.

Il est rappelé que la poursuite d'exploitation à l'issue de cette période d'observation dépendra notamment :

- De la capacité de la société à atteindre durant cette période un équilibre d'exploitation et de trésorerie d'exploitation
- De la capacité de la société à élaborer durant cette période un plan de continuation qui serait accepté par le Tribunal de Commerce
- D'une possible prolongation de la période d'observation par le Tribunal de Commerce en fonction notamment des éléments ci-dessus, en application de l'article L621-3 du Code de Commerce.

Il est rappelé que le Tribunal de Commerce peut, en application de l'article L631-16 du Code de Commerce, mettre fin à la période d'observation s'il apparaît au cours de celle-ci que la société dispose des sommes suffisantes pour désintéresser les créanciers

Il est rappelé que le Tribunal de Commerce peut aussi mettre fin à la poursuite de l'activité à tout moment en application de l'article L631-15 du Code de Commerce.

Il résulte de cette situation une incertitude sur la continuité d'exploitation.

NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent la période d'un an du 1^{er} octobre 2012 au 30 Septembre 2013 pour Alpha Mos S.A. (France), société consolidante, et ses filiales.

1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié, les comptes consolidés annuels du groupe Alpha Mos au 30 Septembre 2013 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels au 30 septembre 2013 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés annuels arrêtés au 30 septembre 2012.

Les améliorations portées aux IFRS (troisième omnibus publié en mai 2010) sont une série d'amendements à diverses normes existantes se traduisant par des changements de présentation, de reconnaissance comptable, de méthodes de mesure ou de terminologie. Leur application est obligatoire à compter de l'exercice 2011 ou 2012, selon le cas. L'adoption de ces améliorations au cours de l'année n'a pas eu d'impact sur la position financière du Groupe ou les notes annexes.

Les normes, amendements ou interprétations publiées et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2012 n'entraînent pas de changement sur les comptes consolidés au 30 septembre 2013, à l'exception de l'amendement à la norme suivante :

- L'amendement de la norme IAS1 prévoit une présentation distincte des gains et pertes enregistrés en capitaux propres, selon qu'ils sont ou non recyclables en compte de résultat. Le Groupe a appliqué cette présentation sur les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2013 et au 30 septembre 2012. L'impact de ce changement de présentation n'est pas significatif.

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2012/2013, portant sur la période 1^{er} octobre 2012 / 30 septembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 février 2014. Ils sont libellés en euros.

3. Méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Alpha Mos S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture; leur compte de résultat est converti au taux moyen mensuel de l'exercice. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 30 Septembre 2013 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

Les risques ont fait l'objet d'une analyse par dossier objet d'une réclamation d'un tiers ou susceptible de donner lieu à une réclamation.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et oeils électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Le produit des activités ordinaires correspondant à des contrats de sous-traitance est comptabilisé en fonction du pourcentage d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. Les produits du contrat sont rattachés aux coûts encourus pour parvenir au degré d'avancement. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges. Aux premiers stades du contrat, si le résultat de celui-ci ne peut-être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne sont comptabilisés qu'à concurrence des coûts encourus dont le recouvrement est attendu.

8. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

9. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
 - des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
 - des plus ou moins values ou dépréciations d'actifs,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des Impôts Différés Actifs, ils ne sont pas reconnus. A titre d'information, le montant théorique des Impôts Différés Actifs au 30 septembre 2013 s'élevait à 4.625 K€.

11. Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit, lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la Société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Des provisions pour dépréciation ou un amortissement exceptionnel sont constatés lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

12. Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

13. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part d'intérêt revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise ou à la juste valeur de l'ensemble des actifs nets de l'entité acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition comptabilisé séparément fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite ci-dessous.

Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel, sur une ligne «Dépréciations de l'écart d'acquisition».

Pour le test de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (ou groupes d'UGT) identifiés au sein du Groupe. Une UGT correspond à un ensemble homogène générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants d'autres UGT.

14. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

15. Contrats de location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

16. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir 4.10 supra).

17. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est passée en revue et en cas d'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinies.

18. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

19. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

Comme indiqué en Notes 10 et 16 infra, les Valeurs mobilières de placement nanties ont été reclassées en Immobilisations Financières à compter de l'exercice 2012/2013.

Par ailleurs, la valeur nette du contrat de liquidité (soit 55.654 euros) a été imputée sur les réserves consolidées à compter de l'exercice 2012/2013 (avec retraitement de 2011/2012 pour comparabilité), en application d'IAS 32.

19.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

19.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

19.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe couvre ponctuellement les positions de change à l'aide de contrats de vente à terme. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe peuvent être désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie qui permettent de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes pour les couvertures de flux futurs de trésorerie : la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie de la situation nette, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en 'Résultat financier'. Les montants enregistrés en situation nette sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La société n'a qualifié aucun instrument de couverture à la clôture de l'exercice.

Elle n'a utilisé aucun instrument de couverture sur l'exercice.

20. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

21. Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés de la société mère sont intégralement provisionnés, et représentent le montant actualisé et probabilisé des indemnités conventionnelles inhérentes aux départs en retraite, et augmentées des charges assises sur les rémunérations.

Les évaluations sont effectuées en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode de calcul intègre principalement une hypothèse de date et de modalité de départ à la retraite, un taux d'actualisation financière, un taux d'inflation, et des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Il n'y avait pas d'écarts actuariels non comptabilisés à la date de passage aux normes IFRS. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

22. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 s'élève à 21 954 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

23. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

24. Subventions publiques

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.

La part des sommes correspondant au Développement de produits spécifiques est classée en moins des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement. La part correspondant aux travaux de recherche est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	833.809,40	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd UK	-	2	Coventry	100 %	100%	IG
Alpha Mos Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1 000 002	Shanghai	100%	100%	IG

Alpha MOS UK n'a pas d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

NOTE 6 - ECART D'ACQUISITION

Alpha Mos S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

Le prix d'acquisition des parts s'élève à 440 K€, dont 140 K€ payé le jour de l'acquisition, 153 K€ sur la période après l'application d'un ajustement à la baisse de 47 k€. Le solde de 100 K€ était payable à l'acquéreur à partir du 12 janvier 2010 sous certaines conditions suspensives et le paiement est intervenu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012

La société Périchrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 K€
Ajustement de prix	(47) K€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 K€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	<u>-15 K€</u>
Écart d'acquisition	484K€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flows futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Suite au test réalisé au 30 septembre 2013, la société a comptabilisé sur l'exercice une perte de valeur de 55 K€.

Les hypothèses retenues sont :

- période de projection des flux de trésorerie 2014-2016
- taux de croissance : 0 % (stabilité de l'activité sur la période : la société estime qu'elle vendra un nombre constant d'équipements sur chaque exercice de la période avec un prix de vente stable, et une augmentation du coût de revient unitaire)
- taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie : 15 %

NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité.

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan qui a débuté son activité commerciale depuis le 1^{er} avril 2009. Sur l'exercice 2012/2013, et comme au cours de l'exercice 2011/2012, la filiale chinoise créée en 2011 a exercé une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées directement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Ainsi, l'information sectorielle est détaillée comme suit par zone géographique :

En K€	Social USA	Social Japon	Social	Social	Elimination	Total
	Alpha Mos America Inc	Alpha Mos Japan	Chine	France		
Au 30 Septembre 2013						
Chiffre d'affaires (1)	1 250	2 715	164	6 357	-1616	8 871
Valeur comptable des actifs (2)	186	1 016	295	5 466	- 927	6 036
Résultat opérationnel	-296	183	-353	-2 198	694	-1 970
Investissements corporels et incorporels (2)	0	9	4	365		378
Au 30 Septembre 2012						
Chiffre d'affaires (1)	1 609	2 562	48	6 433	-2 063	8 589
Valeur comptable des actifs (2)	656	1 536	331	7 512	-2 401	7 635
Investissements corporels et incorporels (2)	0	0		590	0	590

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

NOTE 8 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Valeurs brutes				
Frais R&D	813	221	-81	953
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	23	7	-3	27
Logiciels	102	5	-7	100
Logiciels en cours	2	0	0	2
Total	1 253	233	-91	1 395

Amortissements et perte de valeur	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Amortissement des frais de R&D	218	211	-81	358
Amortissement des brevets	199	22	0	220
Amortissement logiciels	102	3	-7	98
Total	519	236	-88	666
<u>Valeur nette</u>	<u>734</u>			<u>729</u>

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38.

En sus de l'amortissement des frais de R&D, il a été comptabilisé sur l'exercice 2012/2013 une provision de 125 K€ pour dépréciation desdits frais correspondant aux projets Object World et OptiCook, compte tenu des événements postérieurs à la clôture (voir Note 14 infra). De ce fait, la valeur nette de ce poste s'établit à 729 K€.

Immobilisations incorporelles	30/09/2011	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2012
Valeurs brutes				
Frais R&D	649	164		813
Brevets	289	38	-14	313
Brevets en cours de validation	29	17	-23	23
Logiciels	102	0		102
Logiciels en cours	104	5	-107	2
Total	1173	223	-143	1 253
Amortissements et perte de valeur				
	30/09/2011	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2012
Amortissement des frais de R&D	28	190		218
Amortissement des brevets	189	23	-14	199
Amortissement logiciels	100	2		102
Total	317	215	-14	519
<u>Valeur nette</u>	<u>856</u>	<u>8</u>	<u>-130</u>	<u>734</u>

Pour l'exercice 2011/2012, l'amortissement des frais de R&D intègre, à hauteur de 30 K€, une provision pour dépréciation spécifique à un projet.

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38 sous déduction de l'abandon d'un projet en cours d'exercice.

NOTE 9 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	30/09/2012	Augmentations de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2013
Valeurs brutes				
Installations générales	227	15	-29	212
Installations techniques, matériel et outillage	1 161	65	-356	870
Matériel de bureau & informatique	229	9	-28	210
Mobilier de bureau	31		1	32
Véhicules	68	0	-7	61
Véhicules en location financement	0			0
Total	1 716	89	-421	1 385
Dont écart de conversion			-15	
Amortissements et perte de valeur				
Amortissements et perte de valeur	30/09/2012	Augmentations de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2013
Amortissements installations générales	148	29	-29	148
Amortissements matériel et outillage	858	139	-363	635
Amortissements matériel de bureau et informatique	199	20	-27	192
Amortissements mobilier de bureau	28	2	0	30
Amortissements véhicules	62	3	-4	61
Amortissements véhicules en location	0	0		0
Total	1 295	194	-423	1 065
Valeur nette	421			320
Dont écart de conversion			-23	

La diminution des immobilisations corporelles brutes (principalement installations techniques, matériels et outillages) correspond à la mise au rebut/destruction d'équipements anciens totalement amortis suite à un inventaire physique exhaustif.

Immobilisations corporelles	30/09/2011	Augmentations de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2012
Valeurs brutes				
Installations générales	225	2		227
Installations techniques, matériel et outillage	875	311	-25	1161
Matériel de bureau & informatique	204	25		229
Mobilier de bureau	31			31
Véhicules	65	3		68
Véhicules en location financement	0			0
Total	1 400	341	-25	1 716

Amortissements et perte de valeur	30/09/2011	Augmentations de la période	Cessions de la période et écart conversion	30/09/2012
Amortissements installations générales	133	15		148
Amortissements matériel et outillage	715	156	-13	858
Amortissements matériel de bureau et informatique	172	27		199
Amortissements mobilier de bureau	26	2		28
Amortissements véhicules	53	9		62
Amortissements véhicules en location	0	0		0
Total	1 099	209	-13	1 295
Valeur nette	301	132	-12	421

Sur l'exercice 2011/2012, l'augmentation de la valeur brute des Installations techniques, matériels et outillage intègre à hauteur de 263 K€ le changement d'estimation comptable des Pilotes et Prototypes (Transfert du poste Stock au poste Immobilisations – voir Note 4 §5 Annexe Consolidée 2011/12). Les dotations aux amortissements associées représentent 87 K€ sur la période.

NOTE 10 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Valeurs brutes				
Prêts	42	5		47
Dépôts et cautionnements	117	6	-15	109
Valeurs mobilières de placement		45		45
Total	159	56	-15	200
Dont écart de conversion			-14	
Provision sur dépôt et cautionnement		-7		-7
Total	0	-7	0	-7
Valeur nette	159			193

L'augmentation du poste V.M.P. correspond au reclassement des SICAV nanties au bénéfice d'un établissement financier.

En effet, à compter de l'établissement de la situation au 31 mars 2013, afin d'améliorer la lisibilité des états financiers, les valeurs mobilières de placement faisant l'objet d'un nantissement au bénéfice d'un tiers à titre de garantie sont classées dans les immobilisations financières. Ces valeurs apparaissaient dans les Actifs courants – placement à court terme dans les précédents documents financiers.

	30/09/2011	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2012
Valeurs brutes				
Prêts	34	8		42
Dépôts et cautionnements	130	18	-31	117
Total	164	26	-31	159

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013, la créance en germe de Crédit d'Impôt Recherche au titre des 9 premiers mois de l'année 2013 (représentant un montant de 273 K€ après actualisation) qui est recouvrable à partir d'octobre 2014 a été classée en Autres actifs non courants.

Il est rappelé que compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs, ces derniers ne sont pas activés par le groupe dans les comptes consolidés (voir Note 4 supra).

Il est précisé que le Crédit Impôt Recherche calculé au titre de l'année civile 2012 (445 K€) est classé en autres actifs courants, compte tenu de la possibilité théorique de mobiliser cette créance.

Le groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 30 septembre 2013.

NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS

Valeurs brutes	30/09/2013	30/09/2012
Matières premières	978	1 156
Produits finis	233	273
Valeur brute	1 211	1 429
Dépréciation		
Matières premières	356	255
Produits finis	128	45
Total Provisions	484	300
Valeur nette	727	1 129

L'ensemble des stocks de Matières premières sont localisés chez Alpha MOS SA.

Au 30 septembre 2013, les stocks de produits finis concernent principalement l'ensemble des sociétés.

NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	Montant brut	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	178		178	
Clients et comptes rattachés	1 458	1 458		
Total	1 636	1 458	178	0
Provisions pour dépréciation	372	217	155	
Valeur Nette	1 264	1 241	23	0
<i>Rappel 30/09/2012 - Valeur nette</i>	<i>2 351</i>	<i>2 336</i>	<i>15</i>	<i>0</i>

Le poste Clients intègre un montant de 426 K€ ayant fait l'objet d'une cession antérieurement au 30 septembre 2013 (contre 392 K€ au 30 septembre 2012) à une société d'affacturage.

Le montant financé à la même date (306 K€) figure en Passifs financiers à court terme.

Sur les créances à moins d'un an, l'antériorité est la suivante :

- Moins de 30 jours	1 423
- Entre 31 et 60 jours	35
- Entre 60 et 90 jours	0

Compte tenu de la résiliation du contrat avec Thales en application en application L622-13 du Code de Commerce, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la société a constitué à titre conservatoire une provision pour dépréciation du montant HT des factures à établir au titre du contrat figurant dans les comptes au 30 septembre 2013, soit 217 K€.

NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF

	30/09/2012	Augmentation de la période	Reprise de la période Utilisées	non utilisées	30/09/2013
Provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles	30	181			201
Provision pour dépréciation des immobilisations financières		8			8
Provision pour dépréciation des créances douteuses	98	321	2	46	372
Provision pour dépréciation des stocks	300	184			484
Total	428	694	2	46	1 074

La dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles concerne l'écart d'acquisition à hauteur de 55 K€ et les immobilisations incorporelles en cours à hauteur de 126 K€ (projets Object World et OptiCook).

Une dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles concernant des agencements et installations est intégrée dans les pertes de valeur de la note 9.

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

	30/09/2013	30/09/2012
Autres actifs courants	627	589
Crédit Impôt Recherche	445	1 062
Charges constatées d'avance	170	140
Total	1 242	1 791

Les autres actifs courants sont composés principalement de créances fiscales (TVA déductible à récupérer - CICE), de créances sur le factor dont le dépôt de garantie, ainsi que d'avances versées aux fournisseurs.

La créance de CIR comprend la créance au titre de l'année civile 2012 à hauteur de 445 K€.

Le montant calculé au titre des 9 premiers mois de l'année civile 2013 à hauteur de 285 K€, pour un montant net de 273 K€ après déduction de 12 K€ correspondant à l'actualisation en application de IAS32/39 est classé en Actifs non courants (voir Note 11 supra)

NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS

Les valeurs mobilières de placement (45 K€) constituées de SICAV nanties en garantie d'un prêt à moyen terme LCL ont été reclassées en Immobilisations financières (voir Note 10).

La trésorerie se répartissait comme suit (contrepartie en K€) au 30 Septembre 2013 :

France (EUR)	374
Etats Unis (USD)	45
Japon (JPY)	409
Chine (RMB)	29
Total	857

NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2013, le capital social était composé de 4.169.047 titres d'une valeur nominale de € 0,2.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	3 905 147	263 900	0	4 169 047

La société ne détient aucun titre en propre au 30 septembre 2013.

Au 30 septembre 2013, il restait 23 343 titres sur le contrat de liquidité (Au 30 septembre 2012 : 23 900 titres).

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	30/09/2012	Dotations	Reprises		30/09/2013
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litige	160	349	48	80	381
Provision pour indemnité de départ retraite	74	10			84
Provision pour perte à terminaison		27			27
Provision pour remboursement subvention		29			29
Total	234	415	48	80	521

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours.

La provision pour perte à terminaison concerne le projet Perseides .

Par ailleurs, le Groupe a estimé que certains projets dans lesquels il est engagé pourraient amener des tiers à présenter des demandes à son encontre, sur divers fondements. Sans reconnaître le bien-fondé d'éventuelles réclamations, le Groupe a estimé nécessaire de comptabiliser des provisions à ce titre.

Le risque global sur ces affaires au 30 septembre 2013 est évalué et provisionné par la société à hauteur de 381 K€. L'attention du lecteur est attirée sur la Note 22 Passifs Eventuels.

En considération de l'arrêt prévu du projet Object World, la société a constitué une provision pour risque de remboursement de la subvention reçue reconnue en résultat sur l'exercice.

NOTE 19 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Les engagements de retraite de la société française (Indemnité de Fin de Carrière) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 % au 30 septembre 2013
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et 3,3% pour les non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 88-90
- Age de départ : 65 ans

La provision calculée au 30 septembre 2013 selon ces hypothèses s'élève à 84 K€ et impacte ainsi le résultat consolidé de la période pour 10 K€.

La provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée en Charges de personnel dans le Compte de résultat.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS

	Total	Courants (moins d'1 an)	Non courants (plus d'1 an)
Emprunts bancaires et assimilés	2 262	715	1 547
Intérêts courus non échus	3	3	
Total	2 265	718	1 547
<i>Rappel 30/09/2012</i>	<i>2 241</i>	<i>784</i>	<i>1 457</i>

L'évolution des passifs financiers sur la période enregistre principalement les effets de l'amortissement de l'emprunt Crédit Lyonnais, du financement BNPParibas, du prêt PTZ Oseo et de l'emprunt de la filiale japonaise.

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice, à l'exception d'une avance remboursable de 48 K€ par OSEO pour le projet OptiCook.

Elle a reclassé le financement FAP octroyé par BNPParibas en Juin 2012 en avance d'une Assurance Prospection COFACE en Dettes auprès des établissements de crédit. Elle a tiré la ligne complémentaire auprès de TOTAL Développement régional (voir infra).

Aucun des emprunts soucrits ne comporte de covenant.

LCL : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Septembre 2009 amortissable trimestriellement par échéances constantes. Taux fixe de 3,90 %. Ce prêt est garanti par le nantissement de SICAV.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 65 K€

Total Développement Régional : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Juin 2012 amortissable mensuellement avec un différé de 24 mois. Taux fixe de 1 %. Le solde du concours soit 100 K€ a été débloqué en mai 2013.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 300 K€

OSEO : Prêt PTZ Innovation de 480 K€ sur 26 trimestres souscrit en Juillet 2012 amortissable trimestriellement avec un différé de 11 trimestres. Taux 0 %. Ce prêt a pour objet le financement d'un programme de développement technique.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 480 K€

OSEO : Prêt Export de 150 K€ sur 6 ans souscrit en Janvier 2012 amortissable trimestriellement avec un différé d'un an. Taux 5,47 %. Ce prêt est garanti à 60 % par le Fonds international. Un dépôt de garantie de 7,5 K€ a été constitué. Il figure dans les dépôts de garantie en Immobilisations financières. Assurance du dirigeant.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 135 K€

BNPParibas : En préfinancement des dépenses de prospection relatives à l'exécution de ce contrat, Alpha Mos avait souscrit en juin 2012 un crédit auprès de BNP Paribas d'un montant de 250.000 € à échéance du 30 juin 2013. Taux EURIBOR 3 mois + 3 %. Amortissable en totalité à l'échéance.

En date du 30 juin 2013, la Société n'a pas amorti le concours FAP qui venait à échéance. Elle avait au préalable sollicité auprès du prêteur un délai supplémentaire d'amortissement. En juillet 2013, le COFACE a confirmé à la Société le versement d'un montant de 81 K€ au titre de l'Assurance Prospection Amérique Latine (1ere année) préfinancée par le concours FAP non amorti, devant revenir au prêteur au titre de la délégation de paiement à lui consentie.
Capital restant dû au 30 septembre 2013 : 126 K€

La COFACE ayant par ailleurs confirmé la poursuite du contrat et les garanties y attachées au titre de l'exercice 2013/2014, les parties ont conclu en date du 30 septembre 2013 un protocole aux termes duquel un versement de 43.000 euros est intervenu le même jour, le solde soit 126.000 euros devant être amorti en 2 échéances mensuelles de 43.000 euros le 31 octobre 2013 et 30 novembre 2013 et une échéance finale de 40.000 euros le 31 décembre 2013.

Il existe par ailleurs 4 contrats Assurance Prospection souscrits auprès de la COFACE, destinés au financement des opérations internationales.

Dans ce cadre de ces contrats, COFACE verse à Alpha Mos durant le période contractuelle une quote-part des dépenses engagées au titre de la prospection sur les pays concernés. A l'issue de cette période de prospection, les montants doivent être amortis sur une durée de 48 mois (Japon) ou 60 mois (Inde/ Chine) en fonction des recettes réalisées par Alpha Mos, directement ou par ses filiales, sur la zone objet de la garantie.

Le contrat afférent au Japon est entré dans sa phase d'amortissement à compter du 1^{er} mai 2012. L'intégralité des sommes est remboursable à moins d'un an (120 K€).

Le contrat afférent à l'Inde est entré en phase d'amortissement à compter du 1^{er} Janvier 2013. Le contrat afférent à la Chine est entré en phase d'amortissement à compter du 1^{er} Avril 2013.

Compte tenu de l'aléa sur le rythme de remboursement, il a été estimé que celui-ci interviendrait à plus d'un an mais à moins de 5 ans (Inde 79 K€ ; Chine 380 K€)

Alpha Mos a par ailleurs conclu en Juin 2012 un nouveau contrat avec la COFACE pour la Zone Amérique Latine pour une période de gestion s'achevant au 31 mars 2015 et une phase d'amortissement comprise entre le 1^{er} Avril 2015 et le 31 mars 2019.

Compte tenu de l'aléa sur le rythme de remboursement, il a été estimé que celui-ci interviendrait à plus d'un an mais à moins de 5 ans (81 K€).

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 30 septembre 2013, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

• Eurofactor	426 K€	Plafond : Néant
• OSEO	158 K€	Plafond : 400 K€

Les financements en location sont indiqués en Note 32.

Les dettes en Euros à plus d'un an représentent 1.473 K€ en valeur brute et 1.364 K€ après actualisation.

La filiale japonaise a contracté un emprunt de 60 millions de yens (598 K€). Au 30 septembre 2013, le solde du s'élevait à 243 K€, dont 61 K€ à moins d'un an.

Les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA

• Prêt LCL	63
• Prêt Export Oseo	30
• Prêt FAP BNP Paribas	126
• Affacturage	306
• COFACE Japon	120
• Interêts courus non échus	7

Alpha MOS Japan KK	
• Quote-part à moins d'un an	61

NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

	30/09/2013	30/09/2012
Fournisseurs et comptes rattachés	1 326	1 780
Autres dettes	1 482	1 622
Produits constatés d'avance	755	234
Total	3 563	3 636

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et les subventions d'investissement.

NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

- Divers litiges sont en cours à la date de clôture. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 381 K€.
- THALES : La société Alpha MOS S.A. s'est vue notifier par Thales Communication & Security en date du 13 novembre 2013, au titre du contrat PERSEIDES, des pénalités de retard à titre provisionnel pour un montant de 1.266.426 €. Il existe dans les comptes une provision de 205 K€ (incluse dans le montant supra).
- Droit individuel à la formation :

Le volume d'heures de formation cumulées au 31 septembre 2013 s'élève à 3.522 heures (contre 3.322 heures au 30 septembre 2012).

NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Pour l'ensemble des membres de la Direction, le total des rémunérations est détaillé en note 33.

NOTE 24 – IMPOTS

24.1 Preuve de l'impôt

Résultat comptable avant impôts au 30/09/2013	- 2 083
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	694
Différences permanentes	-17
Différences temporaires	
Incidence des pertes fiscales sur le résultat	- 802
Différentiels des taux d'imposition	10
Autres	37
Charge d'impôt effective	- 77

24.2 - Déficits fiscaux :

Au 30 Septembre 2013, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires France	9.729 K€	
Déficits fiscaux US	3.291 K€	(4.445 K\$)

L'imputation de ces déficits sur des bénéfices futurs ne peut pas s'envisager avec certitude à court terme. En conséquence, la société ne comptabilise pas les Impôts différés actifs.

NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

25.1 - Les charges de personnel incluent la valorisation des bons de souscription d'actions consentis au personnel qui est nulle pour la période.

25.2 – La répartition des charges de personnel est la suivante :

France	3.125 K€
Japon	573 K€
Etats-Unis	365 K€
Chine	223 K€

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charges de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

	30/09/2013	30/09/2012
Subventions d'exploitation	24	1
Divers	68	51
Crédit d'impôt recherche	301	933
Total	393	985

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société et un contrat CIFRE.

Le poste Divers comprend essentiellement des transferts de charges.

Le Poste Crédit Impôt Recherche est constitué du CIR sur l'exercice 2012/13.

Au 30 septembre 2012, ce poste intégrait des demandes rectificatives au titre des exercices antérieurs à hauteur de 651 K€ dont le remboursement a été obtenu au cours de l'été 2012.

NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 1.162 K€ contre 1.695 K€ pour l'exercice 2011/2012.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 28 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

	30/09/2013	30/09/2012
Produits (charges) sur ex. antérieurs		- 9
Amendes et pénalités diverses		- 27
Produits (charges) net sur cessions d'immo.	- 5	29
Autres produits (charges)	109	- 44
TOTAL	104	- 51

NOTE 29 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

	30/09/2013	30/09/2012
Résultat de change	- 125	5
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	0	0
Dotation/reprise sur provision financière	0	0
Autres charges/produits financiers	13	9
Total	- 112	14

Le solde net des charges et produits financiers intègre 109 K€ de produits financiers en France et au Japon et 96 K€ de frais financiers (France 88 K€) ainsi que les retraitements de consolidation dont l'actualisation des emprunts.

NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation (4 039 420) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Le nombre maximum d'actions à créer en tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments détaillés Note 34 est de 251 000. Ce nombre n'inclut pas les actions pouvant être créées au titre des délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale du 27 Mars 2013 (Note 34)

Nombre d'actions dilué :	4 290 420
Résultat net par action :	- 0,53 €
Résultat net par action dilué :	- 0,53 €

NOTE 31 – EFFECTIF MOYEN

	30/09/2013	30/09/2012
Effectif moyen France	53,5	55
- cadres (y compris mandataire social)	34,5	39
- non cadres	19	16
Effectif moyen Filiales	23	23
Total	76,5	78

NOTE 32 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Affacturation : Au 30 septembre 2013, l'encours de créances cédées était de 426 K€. Le contrat d'affacturation ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos. En conséquence, Alpha MOS supportant les risques de crédit et de retard de paiement, les créances ont été maintenues à l'actif. Les créances cédées à l'affactureur ne peuvent être cédées ou nanties au bénéfice d'un tiers.

Crédit-bail : Le groupe n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 116 K€ à moins d'un an et 65 K€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises :

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Au 30 septembre 2013, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 K€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 K€

Garanties reçues

Objet		
Prêt LCL	Garantie OSEO sur 60 %	
Prêt OSEO 150 K€	Garantie Fonds International	
Prêt 60 MYens (Alpha MOS KK)	Caution personnelle du dirigeant de filiale	
Concours BNP 250 K€	Participation en risque COFACE	200 K€
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 K€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 K€

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 84 K€. (Voir Note 19)

NOTE 33 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

Elle se compose, avantages en nature compris, comme suit :

	30/09/2013	30/09/2012
Traitement PDG avantages en nature compris en euro	171.887	206.305
<i>Dont part variable</i>		23.500 €

Au cours de l'exercice 2011/2012, le montant inclut le versement d'une rémunération variable au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 30 mars 2012 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2011/2012.

Le Conseil d'Administration du 22 Janvier 2013 a procédé à l'attribution de cette somme à hauteur de 22.500 euros aux 3 administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013 a fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice en cours (7^{ème} résolution).

Aucun montant n'a été versé au cours de l'exercice. Un montant de 22.500 € a été provisionné au titre de l'exercice.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

NOTE 34 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 30 septembre 2013 sont détaillés ci-dessous :

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	12 février 2010	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	269 000	67 826
Dont Conseil d'Administration	192 000	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	1 ^{er} juin 2010	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	12 février 2014	28 mars 2015
Prix de souscription	3.30 €	2.58 €
Nbre actions souscrites au 30 septembre 2013	0	0
Nbre actions annulées au 30 septembre 2013	59 000	67 826
Solde actions à souscrire au 30 sept. 2013	210 000	0

- Au titre des 513 835 BSA attribués à l'occasion de l'augmentation de capital du 27 juin 2011, les mouvements suivants sont intervenus :
 - a) au 30 septembre 2012, 420 bons avaient été exercés :
 - dont 325 au titre de 2011 donnant lieu à la création de 325 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013
 - et 95 au titre de l'année civile 2012 donnant lieu à la création de 45 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013 et à la création de 50 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013
 - b) Entre le 1^{er} octobre 2012 et le 31 mars 2013, aucun BSA n'a été exercé
 - c) Enfin, 980 bons ont été exercés au mois d'Avril 2013, donnant lieu à la création de 980 actions nouvelles constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013.

L'ensemble de ces opérations a donné lieu à la création de 1.400 actions qui ont toutes été constatées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2012/2013.

Le solde des bons non exercés au titre de ce plan, est 512.435. Ces bons sont devenus caducs le 1^{er} mai 2013 et ont été radiés.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1 ^{ères} options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2013	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2013	38 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2013	41 000

BSPCE

Le plan de BSPCE décidé par le Conseil d'Administration du 25 octobre 2007, sur délégation de l'Assemblée du 30 mars 2007 pour lequel 63.500 actions restaient à souscrire au 30 septembre 2012 est devenu caduc à son terme du 25 octobre 2012.

Aucune option n'a été exercée entre le 30 septembre 2012 et le 25 octobre 2012.

Récapitulatif au 30 septembre 2013

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	41.000	0
BSA 2010	3,30 €	210.000	192.000
TOTAL		251.000	192.000

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 5,7 %.

Nouvelles autorisations - Capital Autorisé non émis

Lors de l'assemblée générale de la Société du 27 mars 2013, les actionnaires ont approuvé :

- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance;

- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- L'autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions de la 14^{ème} résolution, de fixer, dans la limite de 10% du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale ;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- La délégation de compétence conférée au Conseil d'administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du dps	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du dps	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Augmentation de capital par incorporation de primes ...	400 000€	1 000 000 €	27 septembre 2014	Néant

Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Par ailleurs, la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 donne délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider en cas d'offre publique visant la Société l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'action.

Aucune des résolutions ci-avant décrite n'a été utilisée au 30 septembre 2013, ni à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Valeur des options et comptabilisation :

Les options sont évaluées selon le modèle de Black & Scholes.

Les hypothèses retenues pour la valorisation de la juste valeur des options sont les suivantes :

	Plan BSA 30/03/2007	Plan BSA 31/05/2010	Plan BSPCE 30/03/2007	Plan options 31/03/2008	Plan BSA 15/09/2011
Volatilité attendue	53%	42%	58%	45%	49%
Taux sans risque appliqué	2,80%	1,70%	3%	3%	1,70%
Taux de distribution	0%	0%	0%	0%	0%

Aucune charge n'a été comptabilisée sur la période au titre de ces plans contre - 5 K€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2012 (en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées).

NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE A LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Il a été considéré que la valeur comptable des actifs et passifs financiers était représentative de la juste valeur au 30 septembre 2013.

NOTE 36 – GESTION DES RISQUES

Cours de conversion des devises employées

Devises	30/09/2013	30/09/2012
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,74047	0,7734
Cours moyen	0,761	0,769
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,007588	0,009963
Cours moyen	0,0082	0,00976
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0,120999	0,12306
Cours moyen	0,1221	0,12138

Risques de change

Chaque société du groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation en Euros pour ses clients directs y compris vers les clients directs de la zone Asie et envers ses filiales
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie est poursuivie sur l'exercice ouvert depuis le 1^{er} octobre 2012 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Il existe un risque qu'en cas de ventes insuffisantes, la société ne dispose pas d'un volume de créances à mobiliser suffisant pour exécuter ses engagements. Il existe un risque que certaines créances de la société ne soient pas mobilisées par ses partenaires financiers en raison de la nature ou de la localisation des débiteurs.

L'Assemblée Générale réunie le 27 mars 2013 a décidé une augmentation de capital de 420.000 euros qui a été intégralement souscrite et a donné au Conseil d'Administration l'autorisation de réaliser des opérations financières en vue de renforcer les fonds de la société (voir Notes 1,16 et 17).

La Société Alpha MOS S.A. a été confrontée à un défaut de liquidité en novembre 2013 et a procédé à une déclaration de cessation des paiements le 29 novembre 2013. Cette décision n'affecte pas les filiales étrangères.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

L'attention du lecteur est attirée sur les difficultés rencontrées dans l'exécution du contrat PERSEIDES avec Thalès.

Dans ce cadre, la société s'est vue notifier par Thales Communication & Security en date du 13 novembre 2013, au titre du contrat PERSEIDES, des pénalités de retard à titre provisionnel pour un montant de 1.266.426 €. Il existe dans les comptes une provision de 205.611 €.

Compte tenu de la résiliation du contrat en application en application L622-13 du Code de Commerce, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la société a constitué à titre conservatoire une provision pour dépréciation du montant HT des factures à établir au titre du contrat figurant dans les comptes au 30 septembre 2013, soit 216.562 €.

NOTE 37 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	30/09/2013	30/09/2012
Trésorerie brute	857	564
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	3	7
Trésorerie nette	854	557
Endettement financier brut	- 2 263	- 2 234
Endettement financier net	<u>- 1 409</u>	- 1 677

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 20.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

EURAUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Alpha M.O.S.

Exercice clos le 30 septembre 2013

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

EURAUDIT
Résidence Cap Wilson
81, boulevard Carnot
31000 Toulouse
S.A.R.L. au capital de € 350.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Alpha M.O.S.

Exercice clos le 30 septembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Alpha M.O.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3 « Continuité d'exploitation » de l'annexe ainsi que sur les notes 2 « Evènements postérieurs à la clôture », 12 « Provisions et dépréciations » et 25.2 « Passifs éventuels et risques » se rapportant au contrat Perseides.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans le paragraphe 4 « Frais de recherche et de développement » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, votre société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par le plan comptable général. Nous avons vérifié que les projets ayant fait l'objet d'une activation répondent à ces critères et qu'une information appropriée à ce sujet est fournie en annexe.
- Votre société a procédé à un test de valeur de son mali de fusion, selon les modalités décrites dans le paragraphe 6 « Fonds de commerce » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée.
- Le paragraphe 8 « Titres de participation et prêts aux filiales » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe précise les modalités d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations relatives aux valeurs d'usage des titres de participation, à revoir les calculs effectués par la société et à comparer les estimations comptables de la période précédente avec les réalisations correspondantes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

- En application de la loi, nous vous signalons que les informations sociales et environnementales prévues à l'article L. 225-102-1 du code de commerce ne sont pas présentées dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Toulouse, le 24 février 2014

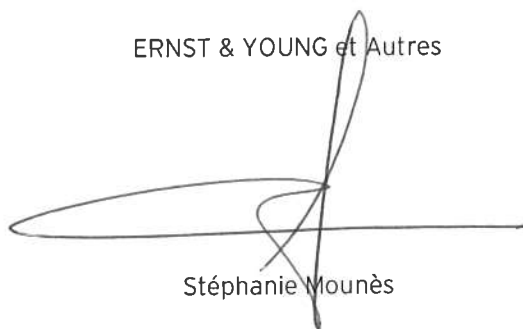
Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT



Julien Duffau

ERNST & YOUNG et Autres



Stéphanie Mounès

ALPHA MOS S.A

Comptes annuels et annexe

Exercice 2012 - 2013

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

ACTIF	Notes annexe	Brut	30/09/2013 Amort. & Prov.	Net	30/09/2012 Net
Actif Immobilisé					
Immobilisations incorporelles	5.1				
Frais de développement		696	474	222	461
Fonds de commerce		484	55	429	484
Autres Immo. incorp.		1 332	315	1 018	759
Immobilisations corporelles	5.2	1 136	876	260	348
Immobilisations financières	5.3				
Participations		2 263	2 181	82	82
Prêts		3 084	2 998	85	65
Autres Immo. Fin.		98	8	90	50
TOTAL I		9 094	6 908	2 186	2 249
Actif Circulant					
Stocks et en-cours	7	1 089	421	668	877
Créances d'exploitation	8				
Clients et comptes rattachés		1 187	582	605	2 217
Autres créances		1 348		1 348	1 675
Valeurs Mobilières de Placement	9	85	37	48	91
Disponibilités		375		375	281
Charges constatées d'avance		151		151	90
TOTAL II		4 235	1 040	3 195	5 231
Ecart de conversion actif		85		85	32
TOTAL ACTIF		13 414	7 948	5 466	7 512

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

PASSIF	Notes annexe	30/09/2013	30/09/2012
Capitaux propres	10		
Capital social		834	781
Primes liées au capital		1 353	12 164
Réserves		45	45
Report à nouveau		0	-8 843
Résultat de l'exercice		-2 849	-2 339
Provisions réglementées		206	98
Subventions d'investissement	11	486	487
TOTAL I		75	2 392
Avances conditionnées	11	48	
Provisions pour risques et charges	12	522	192
Dettes	14, 15		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	13	1 109	964
Emprunts et dettes financières diverses	13	670	893
Avances et acomptes reçus		131	103
Fournisseurs et comptes rattachés		1 259	1 666
Dettes fiscales et sociales		900	1 012
Autres dettes		73	78
Produits Constatés d'avance		631	111
TOTAL II		4 771	4 828
Ecart de conversion passif		49	100
TOTAL PASSIF		5 466	7 512

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

		30/09/2013	30/09/2012	30/09/2011
	Note Annexe	Net 12 mois	Net 12 mois	Net 12 mois
Chiffre d'affaires	16	6 357	6 433	7 635
Autres produits d'exploitation	17	735	780	1 069
Total Produits d'exploitation		7 092	7 213	8 704
Achats consommés	(a)	-2 499	-2 718	-2 784
Charges de personnel		-3 115	-3 602	-3 369
Autres charges d'exploitation		-2 001	-2 226	-2 569
Impôts et taxes		-118	-171	-144
Dotations aux amortissements et provisions		-1 505	-666	-250
Résultat d'exploitation		-2 146	-2 170	-412
Produits financiers		381	378	462
Charges financières		-1 340	-1 397	-537
Résultat financier	19	-959	-1 019	-75
Résultat courant		-3 105	-3 189	-487
Produits exceptionnels		154	344	456
Charges exceptionnelles		199	412	938
Résultat exceptionnel	20	-45	-68	- 482
Impôt sur les bénéfices	21	301	918	227
Résultat net		-2 849	-2 339	-742

(a) Les frais de port sont présentés en achats consommés et non en autres charges d'exploitation pour un montant de 146 K€ (124 K€ en 2011/12)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

- Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice
- Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture
- Note 3 : Continuité d'exploitation
- Note 4 : Règles et méthodes comptables
- Note 5 : Mouvements des postes de l'actif immobilisé et des amortissements
- Note 6 : Participations
- Note 7 : Stocks et en-cours
- Note 8 : Etat des créances
- Note 9 : Valeurs mobilières de placement
- Note 10 : Capital social et Evolution des capitaux propres
- Note 11 : Autres fonds propres et quasi-fonds propres
- Note 12 : Provisions et dépréciations
- Note 13 : Etat des emprunts et dettes financières
- Note 14 : Etat des dettes
- Note 15 : Produits à recevoir – Charges à payer
- Note 16 : Ventilation du Chiffre d'affaires
- Note 17 : Autres produits d'exploitation
- Note 18 : Frais de Recherche et Développement
- Note 19 : Résultat Financier
- Note 20 : Résultat Exceptionnel
- Note 21 : Impôt sur les Sociétés
- Note 22 : Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat – entreprises liées
- Note 23 : Effectif moyen
- Note 24 : Rémunération des organes de direction
- Note 25 : Engagements hors-bilan

Tableau des Filiales et participations

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 30 septembre 2013 a été marqué par la poursuite des actions visant à rétablir l'équilibre économique de la société, en réduisant un certain nombre de coûts d'exploitation (frais généraux, frais de personnel) et en sécurisant la marge.

La Société a poursuivi ses actions visant à sécuriser sa structure financière afin de poursuivre son activité :

- au cours du 4^{ème} trimestre 2012, mobilisation de la créance d'impôt recherche afférente à l'année civile 2011 auprès d'OSEO (558 K€). L'ensemble de la créance (698 K€) a été encaissé sur l'exercice.
- Obtention d'un accord d'échelonnement CCSF d'une durée de 18 mois à compter du 21 Janvier 2013 pour un montant de 310 K€
- Augmentation de capital en numéraire de 420.000 euros en Mars 2013 à hauteur de 400.000 euros en espèces et 20.000 euros par compensation avec un compte courant.
- Déblocage en Mai 2013 de la tranche conditionnelle du Prêt de Total Développement régional pour 100 K€
- Obtention de divers financements de COFACE au titre des contrats d'Assurance Prospection (pour un total de 228 K€)
- Rééchelonnement du Prêt FAP de BNPParibas de 250 K€ échu au 30 juin 2013.

Par ailleurs, la société a conclu 2 contrats de participation à des projets de recherche coopérative pluriannuelle (Open Food System & Object's World). A ce titre, sur l'exercice 2012/2013, elle a perçu un montant de 222 K€ à titre de subventions et avances remboursables. Enfin, la Société a poursuivi l'exécution du contrat Perséides. Ces 2 dossiers sont affectés par les événements survenus postérieurement à la clôture décrits ci-après (Note 2 infra).

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

En date du 29 novembre 2013, la société a procédé à la déclaration de cessation des paiements auprès du tribunal de Commerce de Toulouse qui, en date du 10 Décembre 2013 a ouvert une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Cette décision a été rendue nécessaire par l'impossibilité de concrétiser un projet d'augmentation de capital destinée à reconstituer les fonds propres et la trésorerie de la société qui avait été engagé à partir du 2^{ème} trimestre.

En outre, la société a été confrontée à l'impossibilité de mobiliser la créance de CIR afférent à l'année civile 2012 auprès d'établissements financiers.

En conséquence de l'impossibilité de concrétiser l'augmentation de capital envisagée, la Société a demandé, en date du 18 Novembre 2013 la suspension de la cotation de ses titres sur EuroNext et a maintenu ladite suspension depuis la déclaration de cessation des paiements et le jugement d'ouverture.

AUTRES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- La procédure de contrôle fiscal engagée au mois de Juin 2013 s'est achevée au mois de Novembre 2013. Un redressement de TVA de 6.937 euros (7.546 avec pénalités) a été notifié à la société qui ne l'a pas contesté. Les conséquences ont été enregistrées dans les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2013.

- Dans la cadre du contrat PERSEIDES, la société Thales Communication et Security a notifié par lettre recommandée du 13 novembre 2013, à titre provisoire, des pénalités de retard pour un montant de 1.266.426,67 euros.

La Société conteste sur le fond et sur la forme le bien-fondé et le quantum de la réclamation provisionnelle de Thales. Postérieurement à l'ouverture du Redressement judiciaire, des échanges ont été engagés afin de renégocier les engagements contractuels.

Nonobstant les contestations, une provision pour risque a été constituée au cours de l'exercice à hauteur de 205.611 euros.

Dans le cadre de la période d'observation l'Administrateur Judiciaire de la société a signifié à Thales Security et Communication, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la résiliation du contrat en application de l'article L622-13 du Code de Commerce. Les impacts de cette décision sont mentionnés aux notes 12, 15 et 25.2.

- La société a décidé de ne pas poursuivre les projets OPTICOOK et Object World. Les impacts de cette décision sont mentionnés en notes 5.1 et 12.

NOTE 3 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation.

L'attention du lecteur est attirée sur l'ouverture en date du 10 décembre 2013 d'une procédure de redressement avec période d'observation jusqu'au 10 juin 2014.

Dans ce cadre, sous les hypothèses d'activité retenues par la direction de la société au jour d'élaboration du présent document, la société prévoit d'être en mesure de faire face à ses dépenses d'exploitation courante au moins jusqu'à l'échéance de la période d'observation.

Il est rappelé que la poursuite d'exploitation à l'issue de cette période d'observation dépendra notamment :

- De la capacité de la société à atteindre durant cette période un équilibre d'exploitation et de trésorerie d'exploitation
- De la capacité de la société à élaborer durant cette période un plan de continuation qui serait accepté par le Tribunal de Commerce
- D'une possible prolongation de la période d'observation par le Tribunal de Commerce en fonction notamment des éléments ci-dessus, en application de l'article L621-3 du Code de Commerce.

Il est rappelé que le Tribunal de Commerce peut, en application de l'article L631-16 du Code de Commerce, mettre fin à la période d'observation s'il apparaît au cours de celle-ci que la société dispose des sommes suffisantes pour désintéresser les créanciers

Il est rappelé que le Tribunal de Commerce peut aussi mettre fin à la poursuite de l'activité à tout moment en application de l'article L631-15 du Code de Commerce.

Il résulte de cette situation une incertitude sur la continuité d'exploitation.

NOTE 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Code Monétaire et Financier et du Plan Comptable général.

Les comptes annuels présentés concernent la période de douze mois du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, date de clôture d'Alpha Mos France.

La société Alpha Mos est société-mère d'un groupe et établit à ce titre des comptes consolidés.

1. Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation, ainsi qu'il est exposé en Note 2 et 3 supra.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement des comptes sociaux en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les actifs incorporels, les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Aucune dérogation aux principes comptables de base n'a été appliquée.

2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez électroniques, échantillonneurs,...) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le chiffre d'affaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement...) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

4. Frais de recherche et de développement

Par application du PCG, les frais de développement peuvent être immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer le respect de six critères.

La société suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où l'ensemble des conditions d'activation sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont immobilisés.

Les frais de développement sont amortis à compter de leur date de mise en service, c'est-à-dire de la mise en exploitation ou en commercialisation des produits issus desdits travaux.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, les études externes et dépenses de sous-traitance éventuelles, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Les subventions finançant des frais de recherche et de développement qui sont immobilisés sont comptabilisées en subvention d'investissement et étalées selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

Par ailleurs, la quote-part de crédit impôt recherche correspondant aux frais de recherche et développement immobilisée est comptabilisée en subventions d'investissements qui sont réintégrés au résultat selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur 10 ans dès que leur validation est effective. Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus.

6. Fonds de commerce

Le Fonds de commerce correspond au mali technique dégagé lors de la fusion-absorption de la société Perichrom, filiale à 100%, réalisée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2010.

Ce mali technique représente la valeur des actifs incorporels apportés par la société Perichrom (know-how, clientèle, ...).

En application du règlement CRC 2004-01, ce mali n'est pas amorti mais est soumis à un test de valeur. Il subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Suite au test réalisé au 31 mars 2013, la société a constaté une dépréciation de 35 K€. Au 30 septembre 2013, sous l'hypothèse de continuité d'exploitation, le test a révélé une perte de valeur complémentaire de 20 K€ portant la dépréciation sur l'exercice à 55 K€.

Les hypothèses retenues sont :

- période de projection des flux de trésorerie 2014-2016
- taux de croissance : 0 % (stabilité de l'activité sur la période – la société estime qu'elle vendra un nombre constant d'équipements sur chaque exercice de la période avec un prix de vente stable, et une augmentation du coût de revient unitaire).
- taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie : 15 %

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes et durées d'amortissement suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

8. Titres de participation et prêts aux filiales

Les titres de participation des filiales figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition qui englobe le prix d'achat des actions et l'ensemble des frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour le groupe qui est déterminée selon une approche multicritères, tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Par ailleurs, les frais d'acquisition donnent lieu à un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les prêts et comptes-courants consentis aux filiales sont classés dans les immobilisations financières lorsqu'ils constituent un financement à plus d'un an.

Ils sont provisionnés à hauteur de la situation nette négative des filiales après provisionnement des titres.

9. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

10. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée après analyse individuelle de la recouvrabilité desdites créances.

Les dépenses engagées sur des contrats de développement réalisés sur plusieurs exercices sont enregistrées en factures à établir (marge à l'avancement). Une provision pour pertes à terminaison est éventuellement constituée en fonction des résultats estimés sur ces opérations.

11. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à la valeur d'achat. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

12. Indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

L'engagement de la société au 30 septembre 2013 n'est pas significatif compte tenu du peu d'ancienneté du personnel et de l'âge moyen des effectifs concernés; ainsi aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été comptabilisée au 30 septembre 2013. A titre indicatif, l'évaluation de cette provision au 30 septembre 2013 s'élève à 84 K€. Cette évaluation est réalisée selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 % au 30 septembre 2013
- Taux de progression des salaires : 3,3 % pour les cadres et non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 88-90
- Age de départ : 65 ans

13. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2013 s'élève à 21.954 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

14. Provisions pour risques et charges

En application du Règlement CRC n°2000-06, une provision est enregistrée lorsque Alpha Mos a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut-être réalisée avec une précision suffisante, résultat d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

15. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent ou extraordinaire.

16. Crédit d'impôt recherche

Depuis le 1^{er} janvier 2008 et conformément à la réglementation en vigueur, le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en totalité sur le volume des dépenses de recherche et développement éligibles de la période.

La créance de Crédit d'Impôt Recherche n'est exigible qu'après dépôt de la liasse fiscale concernant l'année civile à laquelle il se rattache. Ainsi, la créance née au titre des 9 mois de 2013 ne sera exigible qu'à partir de Janvier 2015.

Les effets sont détaillés en Note 21 – Impôt sur les sociétés.

17. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes en devises sont évaluées au dernier cours de change : JPY : 0,007588 € - USD : 0,74047 € - RMB : 0,120999 € - CHF : 0,817995 €

La différence résultant de l'écart entre la valeur issue du dernier cours de change et la valeur de comptabilisation est portée en écart de conversion actif ou passif. Une provision pour risque de change est constituée à hauteur des pertes de change latentes.

NOTE 5 : MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

5. 1. Variation des immobilisations incorporelles et amortissements

Immobilisations incorporelles	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Valeurs brutes				
Frais de développement	777		81	696
Frais de développement en cours	620	276		896
Brevets	313			313
Brevets en cours de validation	23	6	3	26
Logiciels	100	5	7	98
Mali de fusion	484			484
Total	2 317	287	91	2 513

Au cours de l'exercice, un projet abandonné (totalement amorti sur l'exercice précédent) a été supprimé des actifs immobilisés.

Amortissements et perte de valeur	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Amortissement des frais de R&D	286	140	81	345
Provision pour dépréciation Frais R&D	30	100		130
Provision pour dépréciation du mali de fusion		55		55
Amortissement des brevets	198	24		222
Amortissement logiciels	100		7	93
Total	614	319	88	845
<u>Valeur nette</u>	<u>1 703</u>			<u>1 668</u>

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

Compte tenu de la décision d'arrêt des projets OptiCook et ObjectWorld, il a été constaté une provision pour dépréciation des frais de développement en cours comptabilisés à ce titre sur l'exercice, sous déduction du montant des amortissements dérogatoires constitués sur ces projets conformément à la réglementation (voir Note 4.4).

5.2. Tableau de variation des immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Valeurs brutes				
Installations générales	208	15	24	199
Installations techniques, matériel et outillage	784	53	351	486
Pilotes et prototypes	263			263
Matériel de bureau & informatique	169	8	24	153
Mobilier de bureau	31			31
Matériel de transport	3			3
Total	1 458	76	399	1 135

La diminution des postes d'immobilisations résulte de la mise au rebut d'éléments obsolètes, amortis.

Amortissements et perte de valeur	30/09/2012	Augmentations de la période	Diminutions de la période	30/09/2013
Amortissements installations générales	130	29	24	135
Amortissements matériel et outillage	709	32	348	393
Pilotes et prototypes	87	88		175
Amortissements matériel de bureau et informatique	153	12	24	141
Amortissements mobilier de bureau	28	1		29
Amortissements véhicules	3			3
Total	1 110	162	396	876
Valeur nette	348			259

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles est principalement constituée des Pilotes et prototypes.

Les diminutions d'amortissements sur la période correspondent à la reprise des amortissements antérieurement constatés sur les matériels mis au rebut.

5.3. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Immobilisations financières	30/09/2012	Augmentations de la période	Reclassement	Diminutions de la période	30/09/2013
Valeurs brutes					
Titres de filiales et participations	2 263				2 263
Actions propres (1)					
Prêts construction	65	10			75
Prêts (2)	1 552	803	653		3 008
Dépôts et cautionnements	50	8		5	53
Autres immobilisations financières (3)		45			45
Total	3 930	866	653	5	5 444
Provisions sur immobilisations financières					
Titres de filiales et participations	2 181				2 181
Actions propres					
Prêts construction					
Prêts (2)	1 552	1 162	612	328	2 998
Dépôts et cautionnements		8			8
Autres immobilisations financières					
Total	3 733	1 170	612	328	5 187
Valeur Nette	197				257

(1) La société ne détient aucune action d'autocontrôle. Voir Note 10 - Valeurs mobilières de placement

(2) Au titre de l'exercice, les comptes courants détenus dans les filiales anglaise et chinoise (et la provision y afférente) à l'ouverture de l'exercice ont été reclassés en immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

(3) Au titre de l'exercice, les SICAV nanties au bénéfice du prêteur LCL (45.257 €) ont été reclassées en immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

NOTE 6 : PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations figure en annexe.

L'ensemble des filiales est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe.

NOTE 7 : STOCKS ET EN-COURS

Stocks et en-cours	30/09/2012	30/09/2013
Matières premières	1 132	978
Produits finis	35	111
Valeur brute	1 167	1 089
Matières premières	255	356
Produits finis	35	65
Total Provision	290	421
<u>Valeur nette</u>	877	668

NOTE 8 : ETAT DES CREANCES

8.1 Etat des créances

Créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Prêts aux filiales (1)(2)	3 008		3 008
Prêt construction	75		75
Dépôts et cautionnement	53		53
Total	3 136	0	3 136
De l'actif circulant			
Clients douteux	389		389
Clients et comptes rattachés (3)	799	785	14
Crédit Impôt Recherche et CICE	753	445	308
Trésor Public TVA	305	305	
Comptes-courants Filiales	12	12	
Factors	201	201	
Autres	77	77	
Total	2 536	1 825	711
Total général	5 672	1 825	3 847
<i>Rappel de l'exercice précédent (30/09/2012)</i>	<i>6 335</i>	<i>3 462</i>	<i>2 873</i>

- (1) Le prêt à la filiale Alpha MOS USA est provisionné en totalité
(2) Les comptes courants des filiales Chinoise (900 K€) et anglaise (75 K€) ont été reclassés en Immobilisations dans les prêts au cours de l'exercice. Ils sont provisionnés à hauteur de 965 K€
(3) Un montant de 426 K€ correspondant aux créances cédées au factor à la date de clôture est décomptabilisé. (Voir Note 25.1)

8.2 Détail des autres créances

	30/09/2012	30/09/2013
Crédit Impôt Recherche et CICE	1 075	753
Personnel Acomptes	9	13
TVA	194	305
Comptes courants filiales	671	12
Fournisseurs - Acomptes sur commandes	15	40
Factor	253	201
Autres	69	24
Valeurs Brutes	2 286	1 348
Provisions comptes courants	(612)	
Valeurs nettes	1 674	1 348

La créance de CIR comprend la créance au titre l'année civile 2012 à hauteur de 445.505 € et le montant calculé au titre des 9 premiers mois de l'année 2013 à hauteur de 285.811 € (Voir Note 4 § 15 et Note 21), ainsi qu'une créance de CICE à hauteur de 21.954 €.

La société réalisant une part importante de son chiffre d'affaires à l'exportation présente régulièrement un solde de TVA créditeur et sollicite auprès du Trésor Public le remboursement de ce crédit. Au 30 septembre 2013, des remboursements avaient été demandés pour un montant total de 80 K€. Ils ont été reçus en octobre et décembre 2013. Le solde du poste comprend le crédit reportable et la TVA déductible sur achats et factures non parvenues.

La société ayant conclu un contrat d'affacturage au cours de l'exercice, la créance figurant au poste Factor comprend à hauteur de 56.401 € des créances cédées non encore créditées à la société et à hauteur de 63.878 € le dépôt de garantie. En outre, il existe une créance de 80.509 € au titre d'une mobilisation auprès d'OSEO d'un contrat public.

Les prêts octroyés par Alpha Mos France à sa filiale Alpha Mos America sont classés en immobilisations financières. Ils s'élèvent au 30 septembre 2013 à 2.746.052 \$ contre 2.007.000 \$ au 30 septembre 2012.

Les comptes courants détenus dans les filiales chinoise et anglaise (en sommeil) ont été reclassés en immobilisations financières au cours de l'exercice compte tenu de leur illiquidité.

NOTE 9 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur d'acquisition des valeurs mobilières de placement est de 85.000 € au 30 septembre 2013, correspondant au capital mis à la disposition de la société de bourse Portzamparc, en sa qualité de teneur de marché pour l'exécution du contrat d'animation du titre.

Au 30 septembre 2013, la valeur nette comptable du compte était de 47.367 €, constitué de titres et du compte espèces.

Au 31 décembre 2013, la société a mis fin au contrat de liquidité.

Les SICAV, nanties en garantie du prêt à moyen terme LCL, ont été reclassées en Immobilisations financières au cours de l'exercice compte tenu de leur illiquidité.

NOTE 10 : CAPITAL ET EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

10.1 Composition du capital social

Au 30 septembre 2013, le capital social était composé de 4 169 047 titres d'une valeur nominale de € 0,2.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions	0.2 €	3 905 147	263 900	0	4 169 047

La société ne détient aucun titre en propre au 30 septembre 2013.

Au 30 septembre 2013, il restait 23.343 titres sur le contrat de liquidité (2012 : 23.900 titres).

10.2 Variation des capitaux propres

	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Total
Au 30 septembre 2011	781	3 475	4 256
Augmentation de capital			0
Prime d'émission			0
Provisions réglementées		-12	-12
Résultat net		-2 339	-2 339
Au 30 septembre 2012	781	1 124	1 905
Augmentation de capital	53		53
Prime d'émission		371	371
Provisions réglementées		109	109
Résultat net		-2 849	-2 849
Au 30 septembre 2013	834	-1 245	-411

Les provisions réglementées correspondent à des amortissements dérogatoires comptabilisés sur les projets de R&D activés par la société (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

10.3 Titres donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 30 septembre 2013 sont détaillés ci-dessous :

Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	12 février 2010	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	269 000	67 826
Dont Conseil d'Administration	192 000	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	1 ^{er} juin 2010	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	12 février 2014	28 mars 2015
Prix de souscription	3.30 €	2.58 €
Nbre actions souscrites au 30 septembre 2013	0	0
Nbre actions annulées au 30 septembre 2013	59 000	67 826
Solde actions à souscrire au 30 sept. 2013	210 000	0

- Au titre des 513 835 BSA attribués à l'occasion de l'augmentation de capital du 27 juin 2011, les mouvements suivants sont intervenus :
 - a) au 30 septembre 2012, 420 bons avaient été exercés :
 - dont 325 au titre de 2011 donnant lieu à la création de 325 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013
 - et 95 au titre de l'année civile 2012 donnant lieu à la création de 45 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 22 janvier 2013 et à la création de 50 actions nouvelles qui ont été constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013
 - b) Entre le 1^{er} octobre 2012 et le 31 mars 2013, aucun BSA n'a été exercé
 - c) Enfin, 980 bons ont été exercés au mois d'Avril 2013, donnant lieu à la création de 980 actions nouvelles constatées par le Conseil d'Administration du 31 mai 2013.

L'ensemble de ces opérations a donné lieu à la création de 1.400 actions qui ont toutes été constatées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2012/2013.

Le solde des bons non exercés au titre de ce plan, est 512.435. Ces bons sont devenus caducs le 1^{er} mai 2013 et ont été radiés.

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2013	0
Nombre d'actions annulées au 30 septembre 2013	38 000
Solde d'actions à souscrire au 30 septembre 2013	41 000

BSPCE

Le plan de BSPCE décidé par le Conseil d'Administration du 25 octobre 2007, sur délégation de l'Assemblée du 30 mars 2007 pour lequel 63.500 actions restaient à souscrire au 30 septembre 2012 est devenu caduc à son terme du 25 octobre 2012.

Aucune option n'a été exercée entre le 30 septembre 2012 et le 25 octobre 2012.

Récapitulatif au 30 septembre 2013

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont Membres C.A
Options 2009	3,24 €	41.000	0
BSA 2010	3,30 €	210.000	192.000
TOTAL		251.000	192.000

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 5,7 %.

10.4 Capital Autorisé non émis

Lors de l'assemblée générale de la Société du 27 mars 2013, les actionnaires ont approuvé :

- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- L'autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions de la 14^{ème} résolution, de fixer, dans la limite de 10% du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale ;
- La délégation de compétence conférée au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- La délégation de compétence conférée au Conseil d'administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ;
- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ;

- La délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du dps	800.000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du dps	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800 000 €	1.000.000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27 mai 2015	Néant
Augmentation de capital par incorporation de primes ...	400 000€	1 000 000 €	27 septembre 2014	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	3% du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant
Attribution de d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27 mai 2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Par ailleurs, la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 donne délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider en cas d'offre publique visant la Société l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'action.

NOTE 11 : AUTRES FONDS PROPRES & QUASI-FONDS PROPRES

En K€	30/09/2012	30/09/2013
Total	487	486

Figure en subventions d'investissement, la quote-part du crédit impôt recherche relative aux projets de développement immobilisés au 30 septembre (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

En K€	30/09/2012	30/09/2013
Total	0	48

Figure en Avances conditionnées, une somme de 48 K€ versée par OSEO dans le cadre du contrat de R&D collaborative Open Food – Opticook.

NOTE 12 : PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	30/09/2012	Dotations de la période	Reclassement	Reprises de la période	30/09/2013
Amortissements dérogatoires	98	109			207
Créances clients y compris groupe	181	531		129	582
Autres créances rattachées à des participations (1)	651			651	0
Stocks	291	130			421
Provision sur valeurs mobilières			39	1	38
Provisions pour litiges (2)	116			116	0
Autres provisions pour risques et charges (3)	10	403			413
Provision pour garanties données (2)	33	3		12	24
Pertes de change	32	53			85
Immobilisations Incorporelles	30	155			185
Immobilisations Financières	3 733	1 170	612	328	5 187
Total	5 176	2 554	651	1 237	7 142
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		1 179		257	
- financières		1 224		980	
- exceptionnelles		151			

(1) La reprise des provisions sur autres créances rattachées à des participations correspond au reclassement des dépréciations des comptes courants filiales en immobilisations financiers (612 K€) et au reclassement des provisions sur contrat de liquidité en Provision sur valeurs mobilières

(2) La reprise de provision pour litige correspond pour 80 K€ à des reprises non utilisées et 36 K€ à des reprises utilisées; La reprise de provision pour garantie donnée correspond à hauteur de 12K€ à une utilisation.

(3) L'augmentation des autres provisions intègre la constitution d'une provision au titre du contrat Perséides compte tenu des retards enregistrés sur ce projet (voir note 14 et note 25.2), ainsi qu'une provision pour risque de remboursement de subvention lié à l'arrêt prévu du projet Object World.

L'augmentation des Provisions pour dépréciation des immobilisations financières intègre le reclassement dans ce poste de la provision pour dépréciation des comptes courants de filiales anglaise et chinoise, consécutive au reclassement desdits comptes courants en Immobilisations financières.

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

13.1 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Ce poste comprend les prêts à moyen terme obtenus par la société auprès des établissements financiers. Aucun des emprunts souscrits ne comporte de covenant.

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice.

Elle a reclassé le financement FAP octroyé par BNPParibas en Juin 2012 en avance d'une Assurance Prospection COFACE en Dettes auprès des établissements de crédit. Elle a tiré la ligne complémentaire auprès de TOTAL Développement régional (voir infra).

LCL : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Septembre 2009 amortissable trimestriellement par échéances constantes. Taux fixe de 3,90 %. Ce prêt est garanti par le nantissement de SICAV.

Total Développement Régional : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Juin 2012 amortissable mensuellement avec un différé de 24 mois. Taux fixe de 1 %. Le solde du concours soit 100 K€ a été débloqué en mai 2013.

OSEO : Prêt PTZ Innovation de 480 K€ sur 26 trimestres souscrit en Juillet 2012 amortissable trimestriellement avec un différé de 11 trimestres. Taux 0 %. Ce prêt a pour objet le financement d'un programme de développement technique.

OSEO : Prêt Export de 150 K€ sur 6 ans souscrit en Janvier 2012 amortissable trimestriellement avec un différé d'un an. Taux 5,47 %. Ce prêt est garanti à 60 % par le Fonds international. Un dépôt de garantie de 7,5 K€ a été constitué. Il figure dans les dépôts de garantie en Immobilisations financières. Assurance du dirigeant.

BNPParibas : En préfinancement des dépenses de prospection relatives à l'exécution de ce contrat, Alpha Mos avait souscrit en juin 2012 un crédit auprès de BNP Paribas d'un montant de 250.000 € à échéance du 30 juin 2013. Taux EURIBOR 3 mois + 3 %. Amortissable en totalité à l'échéance.

En date du 30 juin 2013, la Société n'a pas amorti le concours FAP qui venait à échéance. Elle avait au préalable sollicité auprès du prêteur un délai supplémentaire d'amortissement. En juillet 2013, le COFACE a confirmé à la Société le versement d'un montant de 81 K€ au titre de l'Assurance Prospection Amérique Latine (1ere année) préfinancée par le concours FAP non amorti, devant revenir au prêteur au titre de la délégation de paiement à lui consentie.

La COFACE ayant par ailleurs confirmé la poursuite du contrat et les garanties y attachées au titre de l'exercice 2013/2014, les parties ont conclu en date du 30 septembre 2013 un protocole aux termes duquel un versement de 43.000 euros est intervenu le même jour, le solde soit 126.000 euros devant être amorti en 2 échéances mensuelles de 43.000 euros le 31 octobre 2013 et 30 novembre 2013 et une échéance finale de 40.000 euros le 31 décembre 2013.

13.2 Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste est constitué des concours destinés au financement des opérations internationales. Il intègre 4 contrats Assurance Prospection souscrits auprès de la COFACE.

Dans ce cadre de ces contrats, COFACE verse à Alpha Mos durant le période contractuelle une quote-part des dépenses engagées au titre de la prospection sur les pays concernés. A l'issue de cette période de prospection, les montants doivent être amortis sur une durée de 48 mois (Japon) ou 60 mois (Inde/ Chine) en fonction des recettes réalisées par Alpha Mos, directement ou par ses filiales, sur la zone objet de la garantie.

Le contrat afférent au Japon est entré dans sa phase d'amortissement à compter du 1^{er} mai 2012. L'intégralité des sommes est remboursable à moins d'un an.

Le contrat afférent à l'Inde est entré en phase d'amortissement à compter du 1^{er} Janvier 2013. Le contrat afférent à la Chine est entré en phase d'amortissement à compter du 1^{er} Avril 2013.

Compte tenu de l'aléa sur le rythme de remboursement, il a été estimé que celui-ci interviendrait à plus d'un an mais à moins de 5 ans.

Alpha Mos a par ailleurs conclu en Juin 2012 un nouveau contrat avec la COFACE pour la Zone Amérique Latine pour une période de gestion s'achevant au 31 mars 2015 et une phase d'amortissement comprise entre le 1^{er} Avril 2015 et le 31 mars 2019.

Compte tenu de l'aléa sur le rythme de remboursement, il a été estimé que celui-ci interviendrait à plus d'un an mais à moins de 5 ans.

13.3 Autres concours

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Elle dispose d'outils de mobilisation de ses créances d'exploitation sous la forme d'affacturage auprès de Eurofactor et, pour les créances publiques y éligibles, de mobilisation auprès d'OSEO.

Au 30 septembre 2013, les montants mobilisés à ce titre étaient les suivants :

• Eurofactor	426 K€	Plafond : Néant
• OSEO	158 K€	Plafond : 400 K€

Les financements en location sont indiqués en Note 25.

NOTE 14 : ETAT DES DETTES

Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	191	191		
Autres prêts	915	55	830	30
Intérêts courus	10	10		
Autres dettes financières	660	120	540	
Comptes courants	1		1	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 259	1 259		
Clients Avances et Acomptes	131	131		
Dettes sociales	723	723		
Dettes fiscales	177	177		
Autres dettes	73	73		

Produits constatés d'avance	631	631		
Total au 30 septembre 2013	4 772	3 370	1 371	30
<i>Rappel de l'exercice précédent</i>	<i>4 825</i>	<i>3 334</i>	<i>1 261</i>	<i>230</i>

Il existe par ailleurs une avance conditionnée d'un montant de 48 K€ liée à un projet de développement Opticook.

Les principaux postes des PCA sont constitués par Thales (389 K€) et par le projet Object World (140 K€).

Au cours du second semestre de l'exercice, la société a révisé le taux d'avancement de la tranche T6 du projet Perséides Thales et a constaté en conséquence une réduction du Chiffre d'affaires à l'avancement, entraînant une augmentation des PCA.

Compte tenu de l'arrêt prévu du projet Object World, il a été constaté une provision pour risque de remboursement de subvention.

NOTE 15 : PRODUITS A RECEVOIR – CHARGES A PAYER

Les produits à recevoir correspondent au détail suivant :

Produits à recevoir	30/09/2012	30/09/2013
Prestation étude ou maintenance	313	276
Etat		19
Divers		5
Total	313	300

Les produits à recevoir correspondent essentiellement aux Factures à établir sur le projet Perséides (259 K€). Compte tenu de l'arrêt du contrat notifié le 31 janvier 2014, le montant HT des factures à établir sur le projet a fait l'objet d'une provision pour risque de non recouvrement (216 K€)/

Les charges à payer correspondent au détail suivant :

Charges à payer	30/09/2012	30/09/2013
Achats matières premières	6	
Frais généraux	168	297
Charges de personnel et Org. Sociaux	435	344
Impôts	125	85
Indemnité Dommages Intérêts/ litige	56	43
Intérêts courus non échus		11
Jetons de présence	23	30
Total	813	810

NOTE 16 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	30/09/2012	30/09/2013
Ventes d'instruments et consommables	5 121	5 269
Prestations d'ingénierie et de services	1 218	1 010
Autres	94	78
Total	6 433	6 357

Répartition géographique	30/09/2012	30/09/2013
France	2 362	1 549
Export	4 071	4 809
<i>dont filiales</i>	<i>2 079</i>	<i>1 434</i>

NOTE 17 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	30/09/2012	30/09/2013
Production stockée	-108	76
Production immobilisée	623	308
Subventions d'exploitation	1	24
Reprise sur provision et transfert de charges	263	324
Produits divers		1
Total	779	735

La production immobilisée est constituée par les frais de développement remplissant les conditions d'activation prévues par le P.C.G. (254 K€) et d'immobilisations corporelles (34 K€).

NOTE 18 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour l'exercice à 1.162 K€ contre 1.695 K€ pour l'exercice 2011/2012.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

NOTE 19 : RESULTAT FINANCIER

Produits Financiers	30/09/2012	30/09/2013
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Gains de change	128	34
Intérêts sur placements	3	0
Intérêts sur Comptes courants	28	16
Reprises sur provision	218	330
Total	378	381

Charges Financières

Charges nettes sur cessions de VMP	0	0
Pertes de change	76	77
Intérêts sur Emprunts	21	25
Intérêts sur Affacturage	1	10
Charges financières Groupe	4	4
Dotations aux provisions	1 296	1 224
Total	1 398	1 340
Résultat Financier	-1 020	-959

Les reprises et dotations aux provisions concernent principalement les titres et créances groupe.

NOTE 20 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel correspond au détail suivant :

Produits exceptionnels	30/09/2012	30/09/2013
Produits sur exercices antérieurs	28	66
Produits de cession d'actifs	154	0
Produit de cession d'immobilisations financières	6	1
Quote-part de subvention virée à résultat	79	87
Reprise Amortissements dérogatoires	77	0
Total	344	154
Charges exceptionnelles		
Amendes, Pénalités et charges sur ex ant.	33	41
Charges exceptionnelles diverses	63	0
VNC des éléments d'actifs	128	6
VNC des immobilisations financières	3	1
Dotations aux amortissements exceptionnels	90	13
Dotations aux Amortissements dérogatoires	65	109
Dotations Provision exceptionnelle	30	29
Total	412	199
Résultat exceptionnel	-68	-45

La quote-part de subvention virée aux résultats et les Dotations et reprises d'amortissements exceptionnels concernent le traitement des immobilisations incorporelles et du CIR.

NOTE 21 : IMPOT SUR LES SOCIETES

21.1 Détermination de la charge d'impôt

- Information sur l'application des dispositions fiscales - incidence sur le résultat et les capitaux propres :

- Dotations de l'exercice aux provisions règlementées	- 109
+ Reprises de l'exercice sur provisions règlementées	0
Cumul	- 109
Impact sur l'IS au taux de droit commun	- 36
Crédit d'impôt recherche	301

- Variation des impôts différés ou latents

	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Amortissements dérogatoires		98		109		207
Subventions d'investissement		584		54		638
Organic		11	11	11		11
Ecarts de conversion						
- actif	32		85	32	85	
- passif		99	99	48		48
TOTAL	32	792	195	254	85	904

- Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel**

Le résultat courant et le résultat exceptionnel sont négatifs et ne supportent pas de charge d'impôt.

Le résultat fiscal de l'exercice est un déficit de 2.029.809 euros.

21.2 Crédit Impôt Recherche

Au cours de l'exercice 2012/2013, Alpha Mos a poursuivi son activité de recherche et développement éligible au Crédit Impôt Recherche.

A ce titre, elle a comptabilisé sur l'exercice :

- au titre de l'année civile 2012 4^{ème} trimestre
- au titre de l'année civile 2013 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre

L'effet du C.I.R. sur l'exercice est donc le suivant (en euros) :

Nature	Impact sur	Compte de résultat (Produits)	Trésorerie (Encaissé)	Bilan Actif (Créances)
Situation au 30 Septembre 2012				1.074.968
CIR 2011			698.294	(698.294)
CIR Année civile 2012 (3 mois)		68.831		68.831
CIR Année civile 2013 (9 mois)		285.811		285.811
Situation au 30 Septembre 2013		354.642	698.294	731.316

Pour mémoire, il est rappelé que, en conséquence du Crédit d'Impôt Recherche, la société comptabilise en subventions d'équipement reçues de l'Etat la quote-part de CIR correspondant aux frais de recherche et développement immobilisés au cours de l'exercice. Ces subventions sont reprises selon les rythmes des amortissements pratiqués. Au titre de l'exercice, les subventions ainsi comptabilisées représentent 54 K€, et les amortissements 55 K€.

21.3 Déficits fiscaux

Après prise en compte du déficit fiscal de la période 2012/2013, la société dispose de déficits fiscaux à reporter sur les exercices ultérieurs. Les montants de ces déficits est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires 9.729 K€

NOTE 22 : ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT – ENTREPRISES LIEES

Il s'agit des filiales de commercialisation établies au Japon, aux Etats-Unis et en Chine.

Informations concernant les entreprises liées

	30/09/2012	30/09/2013
Participations	2 263	2 263
Créances rattachées à des participations	677	12
Prêts	1 552	3 008
Créances clients et comptes rattachés	1 387	553
Dettes rattachées à des participations	210	0
Dettes Fournisseurs	0	0
Chiffre d'affaires	2 079	1 433
Produits Financiers	28	16
Charges financières	4	4
Reprise sur provisions	189	328
Dotations aux provisions	1 265	1 163

NOTE 23 : EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen France	30/09/2012	30/09/2013
Dont		
- cadres	39	34,5
- non cadres	16	19
Total	55	53,5

L'effectif moyen est calculé en nombre de postes y compris, le mandataire social, les salariés à temps partiel et les contrats de professionnalisation.

Sur l'exercice, l'entreprise a enregistré 9 départs et 9 arrivées

A la fin de l'exercice, l'effectif de Alpha Mos S.A (mandataire social compris) s'établissait à 52 personnes (contre 52 personnes au 1^{er} octobre 2012) dont :

	Hommes	Femmes
Mandataire social	1	
Cadre	24	8
Non cadre	8	10
Non cadre (contrat de professionnalisation)	0	1
Total	33	19
<i>Dont à temps partiel</i>	0	3

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charge de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

L'impact du CICE au titre de l'exercice est mentionné en note 4.13.

NOTE 24 : REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

- La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération de Président-Directeur Général.

	30/09/2012	30/09/2013
Salaires bruts avantages en nature compris	125.544 €	102.044 €
<i>Dont part variable :</i>	23.500 €	Néant

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 30 mars 2012 a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2011/2012 (2010-11 : € 30 000). Dans sa séance du 30 janvier 2013, le Conseil d'Administration a attribué au titre de 2011-12, 22 500 euros.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2013, a fixé au montant maximal de 30.000 euros les jetons de présence pouvant être versés aux administrateurs pour l'exercice 2012/2013. Aucun montant n'a été versé au cours de l'exercice. Un montant de 22.500 € a été provisionné au titre de l'exercice.

Pour information, les 5 salaires les plus importants, y compris le salaire du dirigeant, représentaient 415.067 € contre 456.853 € au titre de l'exercice 2011/2012.

NOTE 25 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

25.1. Engagements Financiers hors bilan :

Affacturage : Au 30 septembre 2013, l'encours de créances cédées était de 426 K€. Le contrat d'affacturage ne comprend pas d'assurance-crédit et les impayés clients éventuels sont supportés par Alpha Mos.

Crédit-bail : La société n'a pas de contrat de crédit-bail en cours.

Locations financières : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 116 K€ à moins d'un an et 65 K€ à plus d'un an.

Ventes et achats à terme de devises

La société n'a pas formalisé une stratégie globale de couverture du risque de change. Elle n'a procédé à aucune opération de couverture de change à terme au cours de l'exercice. Toutes les opérations de change sont réalisées au comptant.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 K€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 K€

Garanties reçues

Objet

Prêt LCL	Garantie OSEO sur 60 %	
Prêt OSEO 150 K€	Garantie Fonds International	
Concours BNP 250 K€	Participation en risque COFACE	200 K€
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 K€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 K€

Droit individuel à la formation :

Le nombre d'heures de formation cumulées au 30 septembre 2013 s'élève à 3.522 (contre 3.322 au 30 septembre 2012).

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 84 K€. (Voir Note 1 §12)

25.2. Passifs éventuels et risques

- Litiges en cours :

Comme toute entreprise, Alpha MOS fait l'objet de contentieux dans ses différents domaines d'activité. La société se défend vigoureusement devant les tribunaux chaque fois qu'elle s'estime dans son droit.

Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement. Il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours.

- Risques :

Risques de change

La société réalise sa facturation en euros. Elle est toutefois exposée à un risque de taux sur les rapatriements de devises des filiales américaines (USD) et japonaise (JPY) et sur certains achats en dollars. La société couvre ponctuellement ses rentrées et sorties en devises.

Risques de taux

Tous les engagements financiers de la société sont à taux fixe.

Risques de liquidité

La société a mis en place depuis l'exercice clos le 30 septembre 2012 un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Cette politique de gestion de la trésorerie s'est poursuivie sur l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2012 par le recours à l'affacturage et à la mobilisation de diverses créances.

Il existe un risque qu'en cas de ventes insuffisantes, la société ne dispose pas d'un volume de créances à mobiliser suffisant pour exécuter ses engagements. Il existe un risque que certaines créances de la société ne soient pas mobilisées par ses partenaires financiers en raison de la nature ou de la localisation des débiteurs.

Compte tenu de l'impossibilité de mobiliser le CIR 2012 en novembre 2013 et de l'impossibilité de réaliser une augmentation de capital, la Société a été amenée à procéder à une déclaration de cessation en date du 29 novembre 2013 et se trouve en redressement judiciaire depuis le 10 décembre 2013.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Dans ce cadre, la société s'est vue notifier par Thales Communication & Security en date du 13 novembre 2013, au titre du contrat PERSEIDES, des pénalités de retard à titre provisionnel pour un montant de 1.266.426 €. Il existe dans les comptes une provision de 205.611 €.

Compte tenu de la résiliation du contrat en application en application L622-13 du Code de Commerce, par courrier recommandé en date du 31 janvier 2014, la société a constitué à titre conservatoire une provision pour dépréciation du montant HT des factures à établir au titre du contrat figurant dans les comptes au 30 septembre 2013, soit 216.562 €.

Alpha MOS S.A. - Tableau des filiales et participations (au 30 septembre 2013)

Filiales	Devise	Capital en devise	Capitaux propres autres que le capital en devise	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus (en euros)	Valeur comptable nette des titres détenus (en euros)	Prêts et avances consentis par la société en non encore remboursés (en euros)	C.A. hors taxes du dernier exercice clos (en devise)	Résultat du dernier exercice clos (en devise)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice écoulé	Observations
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS											
Alpha Mos America Inc 7502 Connelly Drive Hanover MD	USD	2 115 000	-4 913 705	100%	2 071 568	0	2 033 359	1 642 452	-412 953	0	Exercice clos le 30/9/2013
Alpha Mos UK Ltd	GBP	NS	-63 000	100%	126	0	75 188	0	0	0	En sommeil
Alpha Mos Japan KK Jowa Takanawa Building 1-5-4 Takanawa Minato-ku Tokyo	JPY	10 000 000	21 461 249	100%	82 403	82 403	11 630	329 874 900	14 585 238	0	Exercice clos le 30/9/2013
Alpha Mos (Shanghai) Trading Company Ltd Suite 1001-1002 Xin Da Tower 322 Xianxia Road Changning District, Shanghai	RMB	1 002 000	-8 359 508	100%	109 300	0	899 945	1 345 632	-3 024 854	0	Situation au 30/9/2013 (d)
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX											
Filiales étrangères	EUR				2 263 397	82 403	(c)				

a) Le prêt consenti à Alpha Mos America est provisionné en totalité.

b) Compte courant provisionné en totalité

c) Compte courant provisionné à hauteur de 890 251 €

d) Cette filiale clôturé au 31 décembre mais les données résultent de l'arrêté établi le 30/9 pour la consolidation



EURAUDIT

Résidence Cap Wilson 81, boulevard Carnot 31000 – TOULOUSE

Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

ERNST & YOUNG et Autres

Le Compans, Immeuble B, 1 place Alphonse Jourdain – B.P.98536 – 31685 TOULOUSE Cedex 06

Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles

« ALPHA M.O.S. »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

« ALPHA M.O.S. »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

. Avec « M. Jean-Christophe MIFSUD »

a. Contrat « GAN Vie »

. Nature :

Depuis le 1^{er} novembre 1993, votre Société a souscrit auprès du GAN Vie une garantie sociale des dirigeants d'entreprise.

. Modalités :

Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013 est de 6.996,13 € et le montant payé est de 6.918,00 €.

b. Contrat « Article 83 »

. Nature :

Votre Société a conclu le 1^{er} décembre 2009 une convention de retraite complémentaire en vertu des dispositions de l'article 83 du Code Général des Impôts, avec « GAN Assurance Vie ». Ce contrat mis en place pour l'ensemble du comité de Direction, a été signé avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 avec un taux de 5 % porté à 8 % depuis le 1^{er} octobre 2010.

. Modalités :

Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013 est de 8.163,52 € et le montant payé est de 6.122,64 €.

c. Contrat « décès, invalidité, arrêt de travail »

. *Nature :*

Depuis le 1^{er} janvier 2009, M. Jean-Christophe MIFSUD cotise au contrat « décès, invalidité, arrêt de travail » mis en place pour l'ensemble du personnel cadre de la société, au taux de 1.50% sur la tranche A et de 1.92% sur la tranche B jusqu'au 31 décembre 2012 et 1.58% de la tranche A et 2.02% de la tranche B à partir du 1^{er} janvier 2013.

. *Modalités :*

Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2013 est de 1.875,38 € et le montant versé est de 1.852,42 €.

Fait à Toulouse, le 24 février 2014

Les Commissaires aux Comptes

Pour la société « EURAUDIT »
Julien DUFFAU
Associé

Pour la société « ERNST & YOUNG et Autres »
Stéphanie MOUNES
Associée

